

UNIVERSITÉ DE LIÈGE
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

GAYDAR

Les homosexuels ont-ils une aptitude à se reconnaître
entre eux ?

Influence des indices visuels statiques, des stéréotypes et du niveau d'homophobie

Sous la direction du
Professeur C. Mormont

Lecteurs :
Monsieur C. Kinet
Monsieur F. Larøi

Mémoire présenté par Aurélie PIAZZA
En vue de l'obtention du grade de licencié en psychologie

Année académique 2006-2007

Nous tenons à remercier tout particulièrement le professeur MORMONT, pour avoir accepté de nous superviser et d'être le promoteur de ce travail.

Un tout grand merci à Messieurs Christophe KINET et Frank LARØI pour leurs conseils judicieux tout au long de notre travail et leur réponse positive quant à la lecture de celui-ci.

Nous remercions également grandement Monsieur Francis PÉRÉE pour l'aide obtenue quant à la réalisation de nos analyses statistiques.

Un merci tout particulier à nos référents, Mademoiselle Geneviève COCO et Monsieur Pascal L'HOMME, qui ont su nous apporter une aide précieuse lors de nos questionnements.

Nous tenons également à remercier les 140 personnes qui ont participé de manière effective à cette recherche ainsi que toutes celles s'étant portées volontaires, sans toutefois pouvoir y prendre part pour diverses raisons logistiques. Sans elles, cette recherche n'aurait pu aboutir.

Toute notre gratitude va également aux personnes de notre entourage, notre famille ainsi que nos amis, pour toute l'aide apportée.

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

- *PROF. Donc, quelqu'un qui marche dans la rue et qui est homosexuel. Oui, qu'est-ce que vous pensez de ça ? Comment savoir ... ?*
- *ÉLÈVE 1. Et... Peut-on savoir ?*
- *PROF. Bonne question !*
- *ÉLÈVE 2. Exactement ! Moi, je crois qu'on peut pas savoir*
- *ÉLÈVE 3. Ben heu... Moi je crois que dans certains cas, on peut savoir... Je crois qu'il y a des cas où les gens veulent qu'on sache...*
- *PROF. Qu'est-ce qui te fait penser que tu peux savoir, que quelqu'un veut que tu saches ?*
- *ÉLÈVE 3. Ben si quelqu'un a... heu... un heu... du rose, les cheveux teints en rose... ! Heu, on peut...*
- *PROF. Attends, attends, attends... Vous êtes d'accord avec lui ?*
- *ÉLÈVE 3. Ça existe...*
- *PROF. Je sais que ça existe... Vous êtes d'accord avec lui ? Vas-y...*
- *ÉLÈVE 4. Moi je ne crois pas que porter du rose révèle forcément une orientation sexuelle.*
- *ÉLÈVE 3. Non mais...*
- *ÉLÈVE 5. Il y a des tas d'hommes qui en portent !*
- *PROF. Ça se voit beaucoup, oui...*
- *ÉLÈVE 6. Et les colliers arc-en-ciel ? Quelqu'un qui porterait des vêtements arc-en-ciel, des bijoux arc-en-ciel, là heu...*
- *PROF. Réagissez ! Dites ce que vous en pensez ! Prenez la parole !*
- *ÉLÈVE 5. C'est pareil, ça fait cliché !*
- *[...]*
- *ÉLÈVE 7. Je crois pas que la question soit changer les gens ou non. La question était, si on voit quelqu'un qui marche dans la rue, est-ce qu'on peut dire qu'il est homo ? Moi je crois pas. Et puis déjà, ça dépend de son état d'esprit.*
- *ÉLÈVE 8. Eh ben oui...*
- *ÉLÈVE 7. Bon, s'il porte de ces bracelets arc-en-ciel, ce genre de trucs, là bien sur, c'est évident ! Par contre si...*
- *ÉLÈVE 9. Je crois pas que ça soit si évident que ça...*
- *ÉLÈVE 7. Non mais si il...*
- *ÉLÈVE 9. Porter un bracelet arc-en-ciel, ça veut pas forcément dire... que t'es homo...*
- *ÉLÈVE 7. J'ai jamais vu quelqu'un qui était pas homo en porter...*
- *BROUHAHA. Tututut... ben si... si... moi... non... ohoh*
- *ÉLÈVE 10. Pour moi, toutes façons, tout ça n'a absolument aucune espèce d'importance. Mais c'est vrai, tu portes un bracelet arc-en-ciel et t'es pas homo heu... ça n'a aucune importance.*
- *PROF. C'est vrai !¹*

Souvent, nous pouvons nous rendre compte que la question de la reconnaissance des personnes homosexuelles est posée, même à des moments où l'on ne l'attendrait vraisemblablement pas, comme nous pouvons le constater avec le dialogue ci-dessus tiré du film *Elephant* de Gus Van Sant, traitant du carnage perpétré par des étudiants au sein de leur collège de Columbine.

Nous pouvons d'ailleurs fréquemment entendre dans les discussions que les homosexuels seraient reconnaissables entre mille : les hommes sont efféminés et souvent assez beaux, et les femmes ressemblent à des hommes...

¹ Van Sant, G. (2003). *Elephant*. MK2 Diffusion.

Vous allez certainement rétorquer qu'il s'agit là d'un cliché, d'un stéréotype de plus concernant la population homosexuelle, cliché véhiculé par la culture « hétérocentriste » ambiante.

Cependant, lorsque nous nous attardons un peu dans le milieu homosexuel, nous pouvons rapidement remarquer que les personnes homosexuelles disent avoir une aptitude quasiment instinctuelle à se reconnaître entre elles, sans même avoir besoin de se parler.

Lorsque nous en parlons plus concrètement avec elles, celles-ci rapportent toute une série d'indices, de signes leur permettant de les mettre au courant de l'orientation sexuelle d'un individu qu'elles croiseraient dans la rue par exemple. Selon elles, cette capacité à détecter la préférence sexuelle leur serait spécifique et elles la nomment d'ailleurs « gaydar ».

Nous pouvons donc constater que certains hétérosexuels pensent pouvoir reconnaître un homosexuel sur base de diverses caractéristiques, mais que la grande majorité des homosexuels pense également en être capable, et même de façon plus exacte que les premiers.

A la suite d'une première partie reprenant différentes études ayant été réalisées sur le sujet, nous tenterons donc de mettre en évidence qui, des hétérosexuels ou des homosexuels, arrive à reconnaître avec plus d'exactitude la préférence sexuelle de personnes, sur base de photos de leur visage ; s'il s'agit, comme les homosexuels le pensent, d'une aptitude qui leur est propre ; ou s'il s'agit de quelques faits isolés, n'étant valables que pour certaines personnes homosexuelles et donc, ne reflétant pas une aptitude réelle.

Nous étudierons également sur quelles caractéristiques présentes sur les photographies se basent les participants de notre recherche afin de dire d'une personne qu'elle est homosexuelle. Nous chercherons aussi à savoir si les hétérosexuels se basent sur les stéréotypes courants et si, éventuellement, les participants homosexuels procèdent de la même manière... Il ne sera dès lors ici pas question de dresser une éventuelle typologie permettant de reconnaître les personnes homosexuelles sur base de caractères physiques mais bien de voir, indépendamment de l'exactitude du jugement posé, quelles sont les caractéristiques que nos juges pensent être en lien avec l'homosexualité.

Ensuite, nous essayerons de voir si le stéréotype de la lesbienne masculine et de l'homme homosexuel efféminé sous-tend le choix d'orientation sexuelle supposée et si l'attractivité perçue par nos participants envers les photographies a un impact sur leurs impressions quant à la préférence sexuelle présumée de la cible.

Pour finir, nous analyserons le lien éventuel pouvant exister entre le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle des personnes photographiées et le score obtenu par nos participants juges à une échelle mesurant le degré d'homophobie.

Nous passerons ensuite à la discussion des résultats obtenus avant d'arriver à la conclusion de notre travail.

PARTIE THÉORIQUE

2. HISTORIQUE : MORPHOPSYCHOLOGIE

La morphopsychologie, étymologiquement, renvoie à l'étude des caractéristiques psychiques à partir de caractéristiques morphologiques d'une personne.

Selon le Petit Larousse illustré de 2001, il s'agit de l'« étude des corrélations qui existeraient chez l'homme entre type morphologique et caractéristiques psychiques fondamentales² » (p.670).

De tout temps, les hommes ont tenté de catégoriser, de déceler des signes caractéristiques de certains groupes sociaux. Parmi cet ensemble de signes, le visage a constitué un domaine de recherche important.

Zebrowitz, en 1996, mentionne Aristote et Confucius qui, déjà, essayaient de percevoir des choses à partir du visage de personnes.

A une époque plus contemporaine, d'autres chercheurs se sont également penchés sur des caractéristiques faciales pour expliquer bon nombre de phénomènes psychiques ou d'appartenance groupale. Gould (1983), dans *La mal-mesure de l'homme*, mentionne différentes théories qui ont été énoncées dans ce sens et développe les dérives auxquelles elles ont pu mener. Parmi celles-ci, une a particulièrement retenu notre attention, celle de Paul Broca, fondateur de la crâniométrie, selon qui la taille du cerveau serait en lien avec le degré d'intelligence. Suite à différentes mesures effectuées sur des encéphales d'origines différentes, il avança que l'homme serait plus intelligent que la femme, et que les Blancs le seraient plus que les Noirs... Il ira même jusqu'à dire que « jamais un peuple à la peau noire, aux cheveux laineux et au visage prognathe, n'a pu s'élever spontanément jusqu'à la civilisation³ » (p.92). N'oublions cependant pas que ce chercheur rejeta les mesures dans le cas où les conclusions ne correspondaient pas au but souhaité, sélectionnant et/ou interprétant celles-ci dans le sens de ses attentes.

La lecture d'un nombre impressionnant de données avancées par différents scientifiques, développées par Gould et amenant à la réfutation des conclusions de Broca permet de voir comment cet homme a fourni une explication à chaque information non congruente avec ses données antérieures, défendant de la sorte avec vigueur les « résultats » qu'il avait obtenu et faisant fi de ceux mettant à mal

² In Le Petit Larousse illustré 2001 (2000). Paris : Larousse.

³ In Gould, S.J. (1983). *La mal-mesure de l'homme : L'intelligence sous la toise des savants*. Paris : Ramsay.

ses constatations. Gould nous permet également de constater avec quelle force ces recherches ont confirmé « tous les préjugés habituels confortant la position des hommes blancs de sexe masculin et selon lesquels les Noirs, les femmes et les pauvres devaient leur rôle subalterne aux durs préceptes de la nature⁴ » (p.80).

En ce qui concerne plus particulièrement des études en lien avec le thème de notre recherche plusieurs ont déjà été menées. Celles-ci ont fourni des résultats allant dans le sens des hypothèses des psychiatres chercheurs, à savoir une origine biologique innée de l'homosexualité (West, 1970). Des caractéristiques corporelles permettraient donc de déceler l'homosexualité d'un individu. Ces chercheurs ont mis en évidence toute une série de traits physiques pouvant servir d'indicateurs comme par exemple une « petite taille, [un] embonpoint excessif, [des] hanches larges, [une] peau douce, [une] distribution féminine des poils pubiens, [des] épaules étroites, [un] visage enfantin, [des] cheveux épais, [ou encore la] difficulté de siffler⁵ » (p.49).

Weil également (n.d., cité par West, 1970) mit en exergue que les homosexuels étaient « de taille plus élevée, possédaient des jambes plus longues et des hanches plus larges qu'un groupe normal correspondant⁶ » (p.49).

On peut aisément constater que les résultats venant d'être décrits ne vont pas dans le même sens et font preuve d'une certaine contradiction, signe de toute la complexité de l'être humain et de la difficulté à le classer selon différents attributs cohérents et fiables.

Il est également important de garder à l'esprit que ces résultats peuvent être influencés par un éventuel effet Rosenthal. Les chercheurs voulant voir leurs hypothèses se confirmer ayant pu biaiser les résultats obtenus dans le sens de celles-ci, sans toutefois en être forcément conscients. De plus, les résultats obtenus ne se sont pas vus confirmés par des études ultérieures menées notamment par Coppens en 1959, Raven en 1960 ou encore Sheldon en 1949 (cités par West, 1970), ce qui remet en question toute typologie éventuelle qui permettrait de reconnaître les homosexuels sur base de traits morphologiques.

⁴ In Gould, S.J. (1983). *La mal-mesure de l'homme : L'intelligence sous la toise des savants*. Paris : Ramsay.

⁵ In West, D.J. (1970). *Homosexualité*. Bruxelles: Charles Dessart.

⁶ Op. cit.

3. LE GAYDAR

Dans leur article de 1999, Ambady, Conner, et Hallahan mentionnent qu'il existe actuellement certaines preuves par rapport au fait que, pour une large variété de jugements, les personnes se montrent très adroites. Prenons pour exemple le fait de pouvoir reconnaître des caractéristiques telles que le sexe d'une personne ou l'action que celle-ci est en train de réaliser, sur base d'informations considérablement dégradées (Cutting, & Kozlowski, 1977 ; Runeson, & Frykholm, 1983).

Ambady et Hallahan mentionneront également, en 2002 cette fois, que les théories écologiques de la perception affirment qu'il est bénéfique pour les personnes d'être capables de percevoir rapidement et exactement les aspects de l'environnement qui sont utiles pour poser des actions adaptatives. A partir de cela, il est suggéré que divers aspects de l'environnement social pourraient être perçus de manière correcte à partir d'une information minimale.

Dès lors, qu'en est-il en ce qui concerne l'orientation sexuelle des personnes ? Celle-ci, comme d'autres caractéristiques, peut-elle être reconnue sur base d'informations éparses?

Selon certains auteurs (Frable, Platt, & Hoey, 1998 ; Herek & Capitano, 1996), l'orientation sexuelle est un aspect de l'identité sociale que l'on peut cacher. D'autres, quant à eux, pensent que celle-ci peut être perçue à partir de brèves observations (Nicholas, 2004 ; Shelp, 2002).

Cependant, malgré les dissensions pouvant exister à ce niveau, différents chercheurs se sont penchés sur cette question et sont allés interroger des personnes sur le terrain.

Mentionnons tout d'abord l'étude réalisée par Levitt et Klassen, en 1974 (cités par Alley & Dillon, 2001), qui montre que près de 40% des adultes de leur échantillon avançaient qu'ils pourraient reconnaître les homosexuels (hommes et femmes), à partir de leur apparence.

En 1960, Westwood (cité par Ambady, Conner & Hallahan en 1999) montre que 67% des hommes homosexuels disent avoir une aptitude supérieure aux

hétérosexuels pour reconnaître les autres gays. De même, 34% rapportent que leur propre orientation sexuelle serait reconnaissable par une personne hétérosexuelle. Saghir et Robins (1973, cités par Shelp, 2002), obtiennent des résultats similaires à ceux de Westwood : 71% des hommes homosexuels ainsi que 44% des lesbiennes croient qu'ils pourraient reconnaître les autres homosexuels à partir d'une première rencontre.

Enfin, selon l'Internet Gaydar Survey (cité par Shelp en 2002), 87.6% des hommes homosexuels pensent avoir la faculté de reconnaître l'orientation sexuelle des personnes, 23.7% pensent que cette aptitude serait présente de façon égalitaire chez les hétéro- et les homosexuels, 54.6% pensent que les gays seraient meilleurs, et 16.1% pensent que seuls les homosexuels possèderaient cette aptitude.

Nous pouvons donc constater qu'il existerait dans le milieu homosexuel un certain degré de consensus, plus important que chez les hétérosexuels, concernant la possibilité de déceler l'orientation sexuelle d'une personne sans que celle-ci ne l'exprime de façon explicite.

C'est d'ailleurs en parlant de cette faculté que le terme « gaydar » est généralement employé au sein de la communauté homosexuelle.

3.1 Définitions :

Selon DiLallo et Krumholtz (1994), le gaydar est défini comme étant « l'aptitude instinctuelle [des hommes homosexuels] de s'assurer qu'un autre homme est homosexuel, même en l'absence de signes révélateurs⁷ » (p.218).

Stewart, en 1995 (cité par Shelp, 2002), précise quant à lui qu'il s'agit de la contraction des termes "gay" et "radar" et qu'il s'agirait de la « force intuitive qui permet aux hommes homosexuels de se reconnaître entre eux⁸ » (p.2).

Nicholas, dans son article de 2004, va toutefois plus loin et avance que les personnes hétérosexuelles pourraient également posséder cette faculté.

Il suggérerait dès lors que les membres de la culture gay et lesbienne, ainsi que les hétérosexuels familiers avec cette culture homosexuelle, auraient un détecteur

⁷ In DiLallo, K., & Krumholtz, J. (1994). *The unofficial gay manual*. New York: Broadway.

⁸ In Shelp, S.G. (2002). Gaydar: Visual detection of sexual orientation among gay and straight men. *Journal of Homosexuality*, 44(1), 1-14.

inné qui capterait les comportements des individus. Si ce comportement est consistant avec les significations sociales partagées sur l'appartenance à la culture gay, le gaydar sera déclenché. Le récepteur de ce stimulus serait alors au courant que la personne qui a causé le déclenchement de son gaydar est homosexuelle.

Shelp (2002), quant à lui, va repartir de la définition donnée par DiLallo et Krumholtz (1994) pour préciser et donner une définition plus spécifique du gaydar :

« A special intuitive or perceptual sensibility (sense-ability) of gay people to detect subtle identifying characteristics in other gay people, the development of which is motivated by the desire to remove feelings of isolation many have experienced growing up gay, and the basic human need for association with like others⁹ » (p.2).

On constate donc ici qu'il définit ici un second type de gaydar, qu'il nomme l'« adaptive gaydar », et qu'il distingue du « generic gaydar », qu'il décrit comme étant la notion, fort générale, renvoyant au fait d'être capable de regarder et de dire qui est homosexuel, indépendamment de l'orientation sexuelle du percevant.

3.2 « Adaptive gaydar » vs. « Generic gaydar »¹⁰

Selon Shelp (2002), les homosexuels plus que quiconque auraient un besoin d'association avec les autres pour survivre.

A ce propos, Marvin et Hetrick (1988, cités par Frable, Platt & Hoey, 1998), rapportent que 95% des adolescents qui demandent de l'aide dans un groupement américain de protection des jeunes homosexuels expriment le sentiment d'être seuls et de n'avoir personne à qui pouvoir parler de ce qu'ils ressentent.

Ainsi, ils pourraient rechercher d'autres personnes homosexuelles pour satisfaire ce besoin d'association ou alors, continuer à se sentir isolés. C'est notamment l'hypothèse soutenue par Painter (1981), selon qui la principale raison qu'ont les lesbiennes à se reconnaître l'une l'autre est celle d'une diminution de leur sentiment d'isolement.

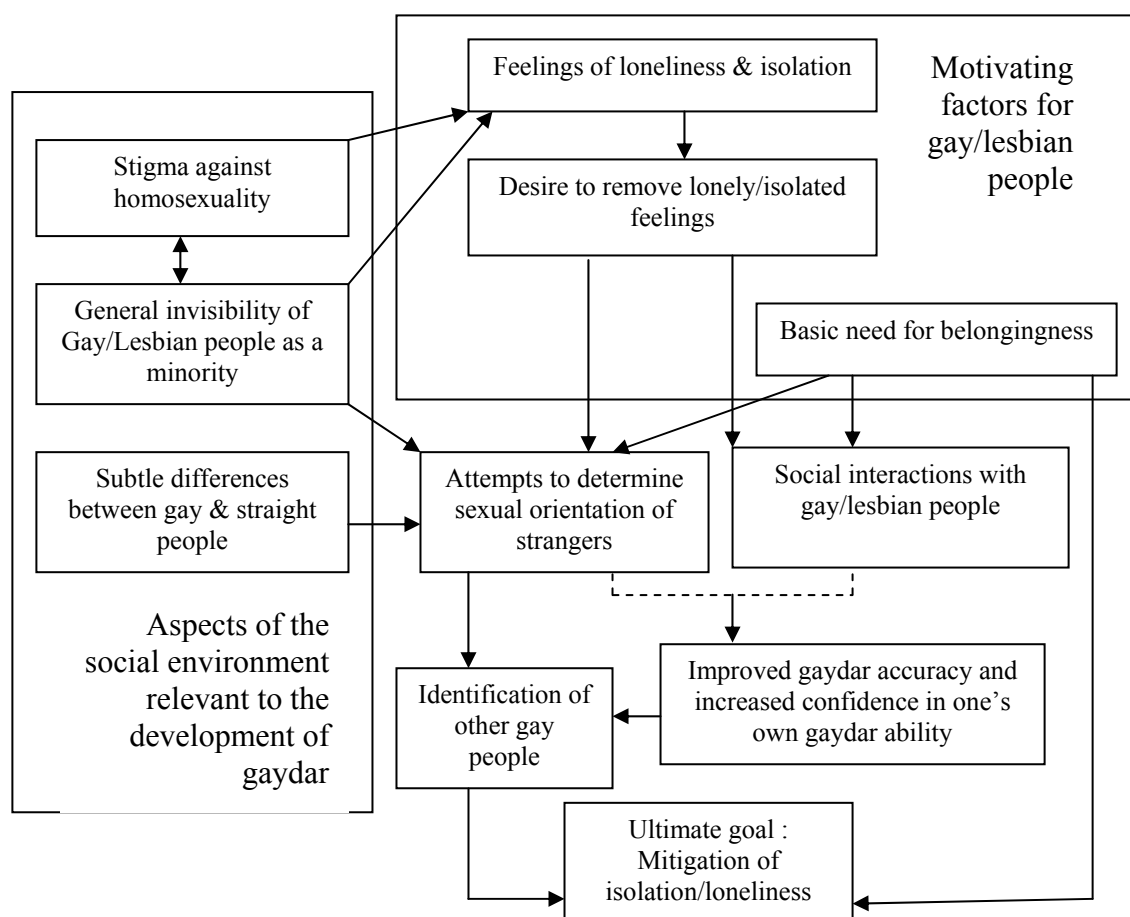
⁹ In Shelp, S.G. (2002). Gaydar: Visual detection of sexual orientation among gay and straight men. *Journal of Homosexuality*, 44(1), 1-14.

¹⁰ Op. Cit.

Mentionnons Manstead également (1997, cité par Shelp, 2002) selon qui le besoin d'appartenance est fondamental et encore plus vrai pour les membres d'une minorité invisible et stigmatisée.

D'après Clark (1998, cité par Shelp, 2002), l'isolement serait un sentiment très fréquent dans le développement des homosexuels, sentiment faisant son apparition lorsque la personne réalise que sa sexualité n'est pas celle partagée par la majorité de la population. Il se développerait alors un mécanisme d'autoprotection qui permettrait à la personne de repérer les signes d'hostilité à l'encontre des homosexuels présents dans les actions, les conversations et le langage corporel des personnes. C'est peut-être dans ce mécanisme que nous pouvons trouver les germes de l'« adaptive gaydar », qui permet de trouver des personnes « comme soi » et, par conséquent, de diminuer la douleur engendrée par le sentiment de solitude ressenti jusqu'alors.

A titre informatif, nous répliquons ici le schéma de l'« adaptive gaydar » créé par Shelp (2002).



3.3 Le gaydar en tant qu'aptitude propre aux homosexuels

A la lecture de la théorie de Shelp (2002) concernant l'« adaptive gaydar », différentes raisons pour lesquelles le gaydar serait une faculté typiquement homosexuelle peuvent être énoncées.

Tout d'abord, le besoin d'appartenance ressenti par tout un chacun, et plus particulièrement par les membres de minorités invisibles, et qui a été développé au point précédent (Clark, 1998, Manstead, 1997, cités par Shelp, 2002 ; Shelp, 2002). Les hétérosexuels, expérimentant moins fréquemment cet isolement, ne développeraient donc pas leur gaydar.

Ensuite, Ambady, Conner et Hallahan (1999), mentionnent le fait qu'il pourrait s'agir d'un avantage fonctionnel dû à leur statut de minorité numérique subissant souvent préjudices et discriminations. Eu égard à leur infériorité numérique, le gaydar pourrait leur permettre d'identifier des partenaires potentiels et de minimiser le rejet de la part de personnes hétérosexuelles. A cause d'une certaine homophobie et du risque de violence qui peut notamment en découler, il pourrait donc être avantageux pour les homosexuels de pouvoir reconnaître avec exactitude l'orientation sexuelle d'un partenaire potentiel.

Les hétérosexuels n'auraient par conséquent pas besoin de développer cette aptitude, dans le sens où ils composent environ 90% de la population (Kinsey, Pomeroy & Martin, 1948, cités par Lhomond, 1997) et ont peu de chances de tomber sur une personne homosexuelle lors de leur recherche de partenaire.

Toujours selon ces auteurs, il serait également possible que les homosexuels effectuent une meilleure reconnaissance de par le fait qu'ils ont plus d'occasions d'interagir avec des personnes qu'ils savent homosexuelles. Il en découlerait alors une plus grande conscience des caractéristiques différenciant les homosexuels des hétérosexuels. De plus, les membres de groupes socialement stigmatisés seraient particulièrement sensibles aux indices spécifiques de leur groupe (Goffman, 1963, cité par Frable, Platt & Hoey, 1998), ceci renforçant cette hypothèse.

3.4 Modalités de fonctionnement du gaydar

Le gaydar pourrait être déclenché à la suite de la perception de nombreux indices, ceux-ci pouvant être basés sur une perception visuelle et/ou sur une perception auditive.

En ce qui concerne les indices visuels, ils peuvent être de deux ordres : dynamiques ou statiques.

Les indices dynamiques pouvant être utilisés pour inférer l'orientation sexuelle de quelqu'un peuvent par exemple être la démarche ou les gestes qu'il utilise. Les indices statiques quant à eux, renvoient à des caractéristiques telles que les vêtements portés par la personne ou sa coupe de cheveux.

Pour les indices perçus de façon auditive, ils renvoient à des choses telles que des variations phonologiques ou à la perception du ton utilisé par la personne pour discourir, par exemple.

3.4.1 Gaydar basé sur des indices dynamiques

En ce qui concerne les études s'étant penchées sur le rôle joué par les indices dynamiques dans la reconnaissance de l'orientation sexuelle, trois s'avèrent être particulièrement intéressantes. Nous les développerons en détails afin de bien comprendre les différences de résultats obtenues entre elles.

La première est l'étude réalisée en 1999 par Ambady, Conner et Hallahan. Ces auteurs ont utilisé différents canaux de vision (des vidéos silencieuses de une et de 10 secondes, et des photos), ainsi que des juges et des cibles variés (hommes homosexuels et hétérosexuels, et femmes homosexuelles et hétérosexuelles).

Ils ont mis sur pied 25 vidéos où des personnes discutent seules, devant la caméra, de la manière dont elles maintiennent un équilibre entre leurs activités scolaires et extrascolaires. Ainsi, les participants n'étant pas informés du but véritable de l'étude, n'ont donc pas tenté de minimiser ou d'exacerber la perception possible de leur orientation sexuelle. Les chercheurs ne leur révéleront qu'après le but de l'utilisation de ces vidéos, et ne garderont que celles des personnes acceptant tout de même de participer.

Ensuite, ils ne vont garder que des épisodes de 10 ou d'une seconde(s), et vont enlever le son de ces bandes vidéos, afin de ne prendre en compte que l'impact

des caractéristiques visuelles. Sur ces films, on peut presque voir la totalité du corps de la cible (de la tête au bas des jambes), celle-ci étant assise sur une chaise. Les auteurs vont également créer des photos de ces personnes et ce, à partir d'arrêts sur image effectués sur les vidéos. Ils en créeront 8 à partir des 25 vidéos. Ils vont ensuite recruter des personnes acceptant de visionner ces petits films et ces photos et de juger, sur une échelle Likert à 7 points, l'orientation sexuelle des personnes observées. Les sujets juges auront également préalablement rempli cette échelle en fonction de leur propre personne, afin que les auteurs sachent s'ils sont homo- ou hétérosexuels.

A la suite de différentes analyses statistiques, ils ont pu tirer certaines conclusions.

Tout d'abord, les homosexuels (hommes et femmes) sont plus souvent perçus comme étant homosexuels, comparativement aux hétérosexuels, cet effet étant surtout observé lorsque ce sont des vidéos qui sont montrées, résultat allant dans le sens d'une reconnaissance de l'orientation sexuelle des personnes. Cependant, le taux de réponses correctes varie en fonction du canal utilisé. Pour les vidéos de 10 secondes, 70% des cibles sont correctement identifiées en moyenne, contre 60% pour les vidéos d'une seconde et 55% lorsqu'il s'agit des photos qui sont montrées.

Quant à une réelle aptitude à reconnaître l'orientation sexuelle des personnes, les auteurs trouvent qu'il existerait bel et bien une différence entre les juges homosexuels et hétérosexuels, les premiers réalisant des jugements plus corrects que les seconds ($F(1,28)=0.25$; $p=0.02$), même si les hétérosexuels se montrent légèrement meilleurs dans la condition « 10 secondes » (avec une probabilité de dépassement toutefois non significative).

En ce qui concerne un éventuel effet du sexe des juges, il n'y aurait pas de différence significative, même si les femmes se montrent meilleures que les hommes et ce, dans les 3 conditions.

Les auteurs ont également pu mettre en évidence une interaction entre le canal utilisé et le sexe de la cible ($F(1,84)=5.88$; $p=0.017$), dans le sens où les femmes sont mieux jugées que les cibles masculines, surtout dans les conditions « photos » et « une seconde ».

Enfin, ils ont pu mettre en évidence que la triple interaction (sexe du juge*sexe de la cible*canal utilisé) approchait de la significativité ($F(2,84)=2.55$; $p=0.08$), reflétant ainsi le fait que les juges percevaient plus correctement l'orientation sexuelle de personnes de sexe opposé au leur et ce, à partir d'informations statiques (photos), mais qu'ils jugeraient plus adéquatement la préférence sexuelle des personnes de leur sexe à partir d'informations dynamiques (vidéos d'une et de 10 secondes).

A la lumière de ces résultats, nous pouvons constater que l'exactitude des jugements est significativement plus importante dans les conditions où les vidéos d'une et de 10 secondes sont montrées, c'est-à-dire les conditions qui contiennent à la fois des indices dynamiques et statiques, comparativement à la condition photo, qui ne comporte que des informations statiques. Cela nous amène donc à penser que les comportements dynamiques non verbaux, comme les mouvements du corps et les gestes, apportent plus d'informations à propos de l'orientation sexuelle que celles qui seraient disponibles au travers d'aspects statiques de l'apparence, comme les vêtements, les cheveux ou les bijoux.

A la suite de ces différents constats, les chercheurs ont voulu aller plus loin, afin de mieux comprendre les contributions respectives des informations dynamiques et statiques dans le jugement de l'orientation sexuelle.

Pour ce faire, ils ont utilisé 19 des 25 vidéos de 10 secondes de l'étude précédente, qu'ils ont transformées en noir et blanc et sur lesquelles le visage des sujets cibles a été masqué par un cercle noir. De cette façon, les éléments dits statiques se sont vus amoindris, et laissaient ainsi plus de poids aux éléments dynamiques.

Suite à la première recherche, qui a montré que les femmes étaient mieux jugées, surtout lorsque des photos étaient présentées, les chercheurs ont voulu savoir si, en diminuant les indices statiques, les hommes étaient mieux reconnus. En effet, même si les femmes sont généralement mieux reconnues que les hommes, cet effet se voit toutefois diminuer lorsque l'on présente des vidéos d'une seconde et de 10 secondes. Les auteurs ont donc voulu savoir si l'information statique amène plus de renseignements à propos de l'orientation

sexuelle des femmes, et si les indices dynamiques sont plus parlants pour la reconnaissance de la préférence sexuelle chez les hommes.

C'est effectivement ce qu'ils constatent : l'orientation sexuelle des hommes a été jugée plus correctement que celle des femmes, cette différence étant presque significative ($F(1,12)=3.91$; $p=0.07$).

La seconde étude en lien avec ce paragraphe est celle réalisée par Shelp, en 2002. Tout comme les auteurs précédents, il a tenté de mieux cerner l'éventuelle aptitude des homosexuels à se reconnaître entre eux sur base d'indices visuels.

Pour ce faire, il a mis sur pied une première expérience dans laquelle il a recruté différents hommes qu'il a filmé. Il leur a également demandé de définir leur orientation sexuelle (soit homosexuel, hétérosexuel ou autre), et n'a pas gardé les personnes ayant choisi la réponse « autre ». Il a également rejeté les juges possédant des problèmes de vue car celles-ci pourraient alors avoir développé d'autres aptitudes pour reconnaître les personnes, biaisant ainsi les résultats. Il a donc gardé 7 hommes dans son échantillon.

Il a ensuite recruté 15 gays (de 32.9 ans d'âge moyen) et 12 hommes hétérosexuels (de 32.1 ans d'âge moyen) à qui il a demandé, sur base de l'observation des vidéos, de juger si les personnes vues étaient soit homosexuelles, soit hétérosexuelles. Il est également important de mentionner qu'il n'a pris comme sujets (cibles et juges), que des Américains, pour ainsi éviter un éventuel effet des différences culturelles.

Après une analyse statistique effectuée sur ces résultats, il avance que les homosexuels, avec un taux de réponses correctes de 64.22%, jugeraient mieux l'orientation sexuelle des personnes, comparativement aux hétérosexuels (53.5% de réponses correctes, en moyenne). Cependant, la différence observée n'est pas statistiquement significative ($t=1.661$; $p=0.0769$).

Nous pouvons donc voir, à la suite de cette recherche, qu'il y aurait une meilleure reconnaissance effectuée par les hommes homosexuels, comparativement aux hommes hétérosexuels. Néanmoins, cette étude ne nous

renseigne aucunement sur les variables pouvant entrer en compte dans l'émission de ce jugement.

Par exemple, il serait bon de voir s'il existe un effet identique si l'on prend des femmes dans l'échantillon. Il faudrait également se pencher sur l'analyse d'un éventuel effet du matériel présenté aux sujets (photos, vidéos sonores, vidéos non sonores, etc.), sur un effet d'interaction entre le sexe des juges et l'orientation sexuelle des cibles par exemple.

Enfin, citons l'étude réalisée par Berger, Hank, Rauzi et Simkins en 1987. Dans celle-ci, les auteurs ont également utilisé des vidéos de 24 personnes homo- et hétérosexuelles, de sexe féminin et masculin. Dans cette étude, les personnes étaient informées du but véritable avant d'être filmées. Elles ont ensuite été enregistrées pendant 3 minutes durant lesquelles nous pouvons les voir entrer par une porte au fond de la pièce, s'asseoir, aller se chercher une tasse de café, s'allumer une cigarette et répondre à quelques questions du style « Depuis combien de temps vivez vous à Kansas City ? ».

Ensuite, ces vidéos ont été montrées à 4 autres groupes de sujets (homosexuels et hétérosexuels, hommes et femmes également) et il leur a été demandé de dire l'orientation sexuelle supposée des sujets cibles, ainsi que sur quoi ils se basaient pour inférer cela.

Les résultats ont montré que les lesbiennes reconnaissaient plus correctement la préférence sexuelle des cibles, comparativement aux 3 autres groupes, même si le niveau de reconnaissance total n'excède pas celui du hasard. Les juges n'ont pas été plus corrects dans la reconnaissance des cibles de leurs propres orientation sexuelle et sexe, comparativement aux autres groupes.

Les femmes hétérosexuelles ont également été capables de mieux reconnaître l'orientation des cibles hétérosexuelles masculines, comparativement à ce que ne l'on fait les gays.

Il a également été mis en évidence que les lesbiennes étaient meilleures que leurs homologues féminins pour reconnaître les gays, et que les lesbiennes étaient incorrectement dites hétérosexuelles, plus que n'importe quel autre groupe.

Un des gros avantages de cette étude ne réside cependant pas dans les conclusions sus-mentionnées. Il s'agit en fait du relevé des caractéristiques

utilisées par les participants pour justifier le jugement d'orientation sexuelle qu'ils ont posé.

En effet, les données recueillies ont permis de mettre en évidence différentes catégories d'indices pouvant être utilisées préférentiellement par l'un ou l'autre groupe.

Il en ressort que les catégories « traits masculins », « traits féminins », « apparence », « gestes et postures » et « typique/différent » (dans le sens de : "il semble anormal", "typiquement gay" ou encore "rien d'inhabituel chez cette personne") sont statistiquement significatives quant à leur utilisation.

Cependant, certaines nuances peuvent être ajoutées. En effet, la catégorie « traits masculins » est moins utilisée par les lesbiennes, comparativement aux autres groupes ; la catégorie « traits féminins » est également moins utilisée par les lesbiennes, mais comparativement aux juges gays cette fois-ci. La catégorie « apparence » est plus employée par les homosexuels (hommes et femmes) ; et la catégorie « typique/différent » quant à elle, est plus utilisée par les hétérosexuels (hommes et femmes), par rapport aux lesbiennes, et les hétérosexuelles l'utiliseraient plus que les gays.

Ces différentes analyses permettent donc de mettre en évidence la différence qui existe entre les groupes quant au type d'indices non verbaux utilisés pour poser leur jugement.

Un dernier point à mentionner concernant cette recherche est que les auteurs ont trouvé que certains juges étaient très bons dans la détection de l'orientation sexuelle des personnes et que la majorité de ceux-ci étaient de sexe féminin, et plus souvent homosexuels.

Cependant, dans leur étude de 1973, Saghir et Robins ont mis en évidence que seulement une minorité des lesbiennes, contrairement à une majorité de gays, pensaient qu'elles pouvaient détecter les autres lesbiennes suite à une rencontre fortuite.

Cette apparente contradiction entre les deux études pourrait en fait être expliquée de la façon suivante : selon Berger et al. (1987), cette impression de moins pouvoir déceler l'orientation sexuelle d'une personne amènerait les lesbiennes à examiner avec plus de rigueur les aspects discrets du comportement des sujets cibles. Cette plus grande vigilance, causée par une plus grande incertitude initiale, pourrait donc expliquer les inférences plus exactes obtenues dans leur étude.

A la lumière de ces quelques études, nous pouvons aisément constater qu'il n'est pas facile de tirer une conclusion générale concernant l'éventuelle existence de cette aptitude chez les personnes homosexuelles. Certaines études montrent que celles-ci sont en effet plus exactes dans leurs jugements, et d'autres montrent que les hétérosexuels sont légèrement meilleurs que les homosexuels (sans toutefois noter de différence statistiquement significative).

Cependant, ces études diffèrent quant à leur design expérimental et les différences de résultats obtenues peuvent en partie être expliquées par celui-ci. Néanmoins, en utilisant des vidéos (et en pensant circonscrire leur recherche aux variables dynamiques), les auteurs utilisent un très grand nombre de variables, non contrôlées pour la plupart.

En effet, un grand nombre de variables dynamiques (démarche, gestes, postures,...) et statiques (coupe de cheveux, apparence vestimentaire,...) sont présentes simultanément, et l'on ne peut dès lors pas isoler l'effet spécifique éventuel de l'une d'entre elles.

Il est dès lors important d'arriver à cerner plus précisément un certain type de variables, ou une variable en particulier, afin de voir si celle-ci peut jouer un rôle dans l'émission d'un jugement d'orientation sexuelle.

Notons encore que les résultats qui peuvent être obtenus avec ce type de recherche ne sont peut-être pas généralisables, dans le sens où ces études ne font intervenir que 2 dimensions. Il pourrait alors s'avérer intéressant d'utiliser les 3 dimensions afin de développer un ensemble de mesures plus en adéquation avec ce que les personnes peuvent vivre dans leur vie quotidienne.

Suite à la remarque concernant le problème d'absence de centration sur un certain type de variable, nous allons maintenant développer différentes études ayant tenté de cerner un type bien précis de variables.

3.4.2 Gaydar basé sur des indices statiques

Nous allons ici commencer par présenter la recherche menée par Carroll et Gilroy en 2002, dans laquelle ces auteurs se sont penchés sur le rôle de

l'apparence et des comportements non verbaux dans la détection de l'orientation sexuelle des personnes.

Après avoir trouvé des personnes acceptant de participer à leur étude, ces chercheuses leur ont fait compléter différents questionnaires.

Dans le premier, elles demandaient si les personnes pensaient avoir la faculté de détecter l'orientation sexuelle d'individus et, si oui, la fréquence avec laquelle ils la percevaient (dans un milieu non gay et sans interactions verbales). Les personnes s'écartant de plus d'un écart-type de la moyenne étant classées dans les « high perceivers », celles étant à moins un écart-type étant des « low perceivers », et celles se situant entre ces deux limites étant dites « moderate perceivers ».

Dans le second, elles présentaient une liste de caractéristiques d'apparence, classées selon 2 catégories : une pour les hommes homosexuels et une pour les lesbiennes (avec des termes tels que gestes, vêtements, bijoux, démarche, posture, coupe de cheveux,...), et demandaient aux participants de juger sur une échelle Likert à 5 points si chaque caractéristique pouvait intervenir dans la détection de l'orientation sexuelle.

Enfin, le dernier questionnaire renvoyait à des questions plus sociodémographiques concernant les participants (sexe, âge, origine ethnique, niveau scolaire,...).

En effectuant ensuite des analyses sur les données recueillies, elles ont obtenu les résultats suivants :

Pour l'évaluation des hommes, un effet significatif des caractéristiques suivantes a été trouvé : style vestimentaire, bijoux, coupe de cheveux, expressions faciales, "type de corps", posture, type de gestes et fréquence de ceux-ci, démarche et intensité du contact visuel et durée du contact visuel.

En ce qui concerne l'évaluation des femmes, il a été mis en évidence un effet significatif des caractéristiques intensité et durée du contact visuel.

Cependant, on peut émettre une limite à cette étude. Il s'agit du fait qu'elle a été menée sur les croyances des personnes interrogées. Il n'a donc pas été vérifié par une expérimentation que les différentes variables mises en évidence par les questionnaires se révèlent réellement utiles dans l'émission du jugement d'orientation sexuelle des personnes.

Comme pour les expériences citées précédemment, cette étude se centre également sur différents types d'indices, dynamiques et statiques dans ce cas. Néanmoins, elle se révèle tout de même intéressante car elle permet de cerner différentes pistes quant aux caractéristiques statiques pouvant entrer en ligne de compte dans l'émission d'un jugement d'orientation sexuelle.

Dans une recherche venant d'être publiée par Clarke et Turner (2007), la perception du « look homosexuel » par des participants homosexuels a été étudiée et donc, par la même occasion, les indices statiques pouvant être utilisés pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne.

Selon ces personnes, le style vestimentaire décrit est souvent extrêmement stéréotypé, mais cependant bien réel, quoi que l'on puisse en dire.

En ce qui concerne le look propre aux lesbiennes, le premier indice qui servirait aux homosexuels pour les identifier serait la coupe de cheveux (courts, coiffés en l'air).

Pour les gays, les participants mentionnent qu'il leur est actuellement plus difficile de les reconnaître, cela étant dû à ce qu'il est couramment appelé le « look métrosexuel », ou encore le look « homo » porté par les hétérosexuels.

Cependant, s'ils sont contraints d'effectuer une description, ils citent que le gay serait décoloré en blond ou aurait des cheveux clairs, des t-shirts près du corps, des pantalons taille basse, un style fréquemment plus féminin et coloré que les hommes hétérosexuels, ainsi que la présence plus fréquente de bijoux.

En général donc, les participants décrivent le style gay comme étant plus relax et moins formel que celui porté par les hétérosexuels.

Ils mentionnent encore que les piercings (en particulier ceux de la langue) et les tatouages seraient des signes révélateurs de l'homosexualité d'une personne.

Comme dans l'étude précédente, Krakauer et Rose (2002) ont tenté de cerner des caractéristiques statiques de l'apparence physique des homosexuels, mais ne se sont centrées ici que sur la population homosexuelle féminine.

Avant de décrire le « style vestimentaire lesbien » que ces auteurs ont pu mettre en évidence, il nous semblait important de mentionner qu'il y aurait un

effet du coming-out dans l'apparence vestimentaire. En effet, les participantes rapportent avoir effectué différents changements dans leur apparence physique suite au dévoilement de leur homosexualité.

Il se produirait alors des modifications dans les 5 catégories suivantes : avoir une coupe de cheveux plus courte, porter des vêtements plus masculins/androgynes, ne plus se maquiller, avoir un tatouage et/ou un piercing et porter des chaussures plus confortables. On peut donc constater un changement dans le sens d'un style un peu plus masculin ou androgyne ou, tout du moins, moins féminin.

En se penchant à présent sur les conclusions obtenues en ce qui concerne le style d'habillement lesbien, on peut relever les points suivants. Tout d'abord, la lesbienne porterait des pantalons larges et confortables, des t-shirts, ainsi que des chaussures confortables (comme des Doc Martens[®] par exemple). Elle porterait aussi très souvent une ceinture et des bijoux (la plupart du temps en argent). Enfin, en ce qui concerne les couleurs, les auteurs mettent en évidence une préférence pour le noir, le bleu, le blanc, le kaki ou la couleur « camouflage ».

Ces 2 dernières études permettent donc de dresser un « portrait-robot » à partir des descriptions effectuées par les homosexuels, portrait reprenant la plupart des caractéristiques statiques pouvant leur servir pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne.

3.4.3 Gaydar par fixation visuelle

Selon Kendon (1967, cité par Nicholas, 2004), la fixation visuelle à l'égard d'une personne peut avoir 3 fonctions :

Tout d'abord, une fonction expressive, où le contact visuel est une composante du système permettant d'exprimer à l'autre le degré d'intimité de la relation.

Elle possède également une fonction de régulation grâce à laquelle on peut débiter ou cesser une communication, effectuer les transitions de parole entre les interlocuteurs, ou encore gérer les feedbacks.

On lui assigne encore une fonction de contrôle, laquelle permet de reconnaître l'identité des personnes. On pourrait donc définir la fixation visuelle comme étant une composante du gaydar, celle-ci permettant de reconnaître l'orientation sexuelle des personnes.

En ce qui concerne la fixation visuelle comme aide à la reconnaissance de l'orientation sexuelle des personnes, une étude s'avère assez informative. Il s'agit de l'étude de Nicholas, publiée en 2004, qui s'est penchée sur les différents types de contacts visuels émis par des personnes homosexuelles afin de savoir si la personne regardée est, elle aussi, homosexuelle.

Elle mentionne 2 grands types de regard utilisés : le regard direct (« direct stare ») et le regard interrompu (« broken stare »).

En ce qui concerne le regard direct, l'auteur le définit comme étant un « contact visuel direct et prolongé entre la personne dont le gaydar est activé et la personne qui provoque cette reconnaissance¹¹ » (p.72).

A partir d'observations effectuées sur le terrain, ce type de contact visuel, engagé par une personne homosexuelle dans ce cas, serait direct et beaucoup plus long qu'un regard ordinaire. L'auteur mentionne également comme faisant partie de ce type de regard le fait qu'un individu homosexuel puisse regarder une personne en particulier, alors qu'il dialogue avec le groupe entier dont fait partie la personne ciblée.

Ce type de contact visuel retiendrait alors l'attention de la personne observée, lui signalant ainsi qu'il y a une raison à l'emploi de ce regard appuyé. Ensuite, ce regard augmentant le degré d'attention de la personne visée et créant une situation où les 2 personnes sont dans un engagement dyadique, il peut s'ensuivre chez la personne visée, une envie de réponse appropriée, comme un sourire par exemple, faisant comprendre à la personne qu'ils sont bien de la "même famille".

En ce qui concerne le regard interrompu, l'auteur en mentionne 2 types : le « stare-look-away-stare-again », et le regard « peak-a-boo ».

Le premier type se produit lorsque la personne regardée rompt le contact pour parler à un autre individu, ou parce qu'elle est embarrassée par exemple. Après avoir attendu un peu ou s'être éloignée de son observateur, la personne observée pourrait alors à nouveau initier le contact visuel. A partir de ce nouveau contact visuel, elle indiquerait ainsi à l'autre qu'elle lui accorde une attention

¹¹ In Nicholas, C.L. (2004). Gaydar: Eye-gaze as identity recognition among gay men and lesbians. *Sexuality & Culture*, 8(1), 60-86.

spécifique pour une certaine raison. Si la personne visée n'avait aucune raison de regarder l'observateur, elle n'aurait pas réintroduit ce contact visuel.

Le second type de contact renvoie à de rapides regards émis du coin de l'œil en direction de la personne. Ce type de regard nécessite donc un grand nombre de mouvements oculaires. Il peut ne pas paraître direct au départ mais se termine habituellement par un contact visuel complet et direct si la réponse de la personne observée se veut positive.

Nicholas (2004) termine alors en citant d'autres types de contacts visuels pouvant voir le jour afin de deviner si une personne est homosexuelle, mais étant toutefois nettement moins fréquents que les deux développés ci-dessus. Elle mentionne le « sweeping looks », que l'on peut décrire comme le fait de jeter un coup d'œil à toute la pièce dans un mouvement de balayage ; les « quick glances », qui sont des regards qui ne s'attardent pas à un endroit plus d'une seconde ; et le « preoccupied gaze », que l'on décrit comme étant le fait de regarder quelqu'un en faisant semblant de penser à quelque chose d'autre.

Bien que cette recherche permette d'isoler une variable spécifique pouvant être utilisée dans la reconnaissance de l'orientation sexuelle des personnes, elle ne se penche malheureusement que sur l'interaction pouvant se dérouler entre 2 personnes homosexuelles. Il pourrait dès lors être intéressant de voir ce qu'il serait de cette utilisation du regard dans le cas des hétérosexuels.

3.4.4 Gaydar auditif

Comme l'a mentionné le Docteur Abitbol dans l'émission *Matière Grise* diffusée le 2 mai 2007 sur la RTBF, la voix permet aux individus de se faire une représentation de la personne possédant celle-ci, ainsi que de sa personnalité. Dans les deux tiers des cas, les personnes entendant des voix et devant par la suite les attribuer aux photos des personnes à qui elles appartiennent font des associations correctes.

Il existerait donc un lien entre la perception de la voix d'autrui et l'inférence d'une certaine personnalité, d'un certain physique quant à cette personne.

Dès lors, nous pouvons avancer l'hypothèse selon laquelle, parmi les différentes inférences pouvant être émises à partir de l'écoute d'une voix, pourrait survenir celle de l'orientation sexuelle de la personne porteuse de cette voix.

Moonwomon, en 1985 (cité par Jacobs, 1996) a montré que cette inférence serait possible car les femmes hétérosexuelles feraient plus usage des variations de tons, alors que les lesbiennes auraient tendance à montrer des patterns plus communs chez les hommes, dans le sens où elles éviteraient les tons hauts et feraient moins usage des variations de tons.

Gaudio a quant à lui, en 1994 (cité par Jacobs, 1996), fait écouter à ses participants des enregistrements de gays et d'hommes hétérosexuels. Il en découle presque 100% de reconnaissance correcte de l'orientation sexuelle par les juges. Les analyses qu'il a ensuite effectuées sur ses données montrent que les gays utiliseraient une plus grande variation des tons utilisés, comparativement aux hétérosexuels. Ce constat est à rapprocher de celui de l'étude précédente, montrant que les lesbiennes, elles, utilisaient moins ces variations de tons.

Dans son étude de 1998, Linville a quant à elle montré que les femmes ayant écouté des monologues d'hommes homosexuels reconnaissent l'orientation sexuelle de ceux-ci dans 79.6% des cas, ce résultat dépassant le seuil du hasard.

Elle a également pu mettre en évidence que cette reconnaissance serait en partie basée sur la durée et la fréquence du son /s/ (que l'on peut retrouver dans des mots anglais tels que "seal" ou "peace"), dans le sens où les gays produiraient des /s/ de plus longue durée que les hommes hétérosexuels, et utiliseraient une fréquence pouvant se rapporter à celles trouvées dans le cas d'orateurs de sexe féminin.

Cependant, elle souligne une limite à son étude en citant Kramer (1977) et Labov (1972), qui ont mis en évidence que les femmes seraient plus sensibles au comportement discursif, comparativement aux hommes, ceci pouvant en partie expliquer les résultats obtenus.

Il serait toutefois intéressant de voir si ce constat peut également être tiré si l'on étudie des personnes de langue française.

En ce qui concerne à présent le vocabulaire utilisé, Jacobs (1996) avance que les attitudes négatives émises à l'encontre de la communauté homosexuelle

ont nécessité la création d'un code l'autorisant à exprimer sa sexualité sans la verbaliser de façon explicite.

Cela aurait 2 fonctions. Tout d'abord, ce code permettrait de se renseigner discrètement sur l'orientation sexuelle d'une personne sans dévoiler sa propre préférence sexuelle et ensuite, il éviterait que l'on exprime son orientation sexuelle dans un environnement hétérosexuel, sans toutefois s'engager dans un mensonge vis-à-vis de la personne à qui l'on parle (en changeant les pronoms de genre en un terme non relié au sexe par exemple).

Ce langage particulier, caractérisé par l'utilisation de termes neutres du point de vue du genre, de la 3^{ème} personne du pluriel (ils/elles à la place de lui/elle) et de mots spécifiques tels que « partenaire » a également été mis en évidence par Noack (1997, citée par Noack, 1998) comme indice de reconnaissance des personnes homosexuelles.

4. LES STÉRÉOTYPES EXPLICATEURS DU JUGEMENT D'ORIENTATION SEXUELLE SUPPOSÉE ?

4.1 Définitions

Même si le terme « stéréotype » était déjà présent, bien avant son acception psychologique, dans une terminologie d'imprimerie (il s'agit d'un « cliché typographique obtenu par coulage de plomb dans un flan ou une empreinte¹² » (p.965)), il fut défini par Lippmann au début du 20^e siècle (1922, cité par Madon, 1997) comme étant une « image dans notre tête » jouant un rôle important dans les processus cognitifs et perceptuels, lui conférant ainsi un sens dans le domaine de la psychologie sociale.

A sa suite, d'autres auteurs se sont penchés sur ce concept, lui donnant chacun leur propre définition. Cependant, certaines d'entre elles s'avèrent être devenues plus classiques que d'autres.

Par exemple, celle d'Allport (1954, cité par Schneider, 2004), qui définit un stéréotype comme ceci : « Qu'il soit favorable ou défavorable, un stéréotype est une croyance exagérée associée à une catégorie. Sa fonction est de justifier nos conduites en relation avec cette catégorie¹³ » (p.16).

Secord et Backman, en 1964 (cités par Schneider, 2004), confèrent 3 caractéristiques au fait de stéréotyper les gens.

Ce processus permet de catégoriser les personnes, d'avoir un consensus sur les traits attribués à celles-ci, et offre une divergence entre les traits attribués et les traits véritables de ces individus.

Ashmore et Del Boca (1979, cités par Schneider, 2004), le définissent comme étant « un ensemble structuré de croyances à propos des attributs personnels d'un groupe de personnes¹⁴ » (p.16).

Ils vont cependant un peu plus loin dans leur définition, en 1981 (cités par Madon, 1997), en précisant que ceux-ci peuvent être personnels (croyance qu'a une

¹² In Le Petit Larousse illustré 2001 (2000). Paris : Larousse.

¹³ In Schneider, D.J. (2004). *The psychology of stereotyping*. New York: Guilford Press.

¹⁴ Op. cit.

personne à propos des caractéristiques d'un groupe de personnes) ou consensuels (croyances partagées par des personnes concernant ces caractéristiques).

Dans le cadre de notre propos, nous pourrions par exemple dire :

- Jean pense que les lesbiennes sont toutes masculines (stéréotype personnel)
- Les personnes sont d'accord avec Jean lorsqu'il dit que toutes les lesbiennes sont masculines (stéréotype consensuel).

Leyens, Yzerbyt et Schadron (1994, cités par Beauvois, Deschamps & Schadron, 2005) avancent quant à eux qu'il s'agirait d'un « ensemble de croyances concernant les attributs personnels partagés par un groupe de gens¹⁵ » (p.19).

Mentionnons encore la définition de Jones (1997, cité par Schneider, 2004), avançant qu'il s'agit d' « un ensemble de croyances positives ou négatives porté par un individu à propos des caractéristiques d'un groupe de personnes. Il varie dans sa précision, dans l'étendue avec laquelle il capte le degré auquel les membres du groupe stéréotypé possèdent ces traits, et dans l'importance par laquelle cet ensemble de croyances est partagé par les autres¹⁶ » (p.17).

4.2 Explications théoriques à l'utilisation des stéréotypes

Selon l'orientation théorique dans laquelle nous nous plaçons, l'utilisation des stéréotypes peut avoir une fonction différente, un mode de fonctionnement basés sur des fondations distinctes.

Nous allons ici passer en revue quelques-unes des théories tentant de décrire le fonctionnement de la stéréotypisation.

Si l'on se place d'un point de vue cognitif et sous l'angle de la théorie de l'attribution, Bull et Rumsey (1988) expliquent que les personnes ne réagissent pas à un environnement réel ou objectif, mais avec leurs perceptions limitées de leur environnement et de leurs propres réactions basées sur leurs perceptions.

¹⁵ In Beauvois, J.L., Deschamps, J.C., & Schadron, G. (2005). Vers la cognition sociale. In N. Dubois (Ed.), *Psychologie sociale de la cognition* (pp. 18-25). Paris: Dunod.

¹⁶ In Schneider, D.J. (2004). *The psychology of stereotyping*. New York: Guilford Press.

Miller (1982, cité par Bull & Rumsey en 1988), explique que la stéréotypisation est concernée par des actes de jugements sociaux qui, qu'ils soient valides ou non, sont basés sur quelques caractéristiques qui ressortent d'un individu. Selon lui, nous avons tous tendance à garder une impression ou une expression initiales avec conviction, et à rechercher des informations qui supportent ces images.

Selon Jones (1982), également cité par Bull et Rumsey (1988), les théories implicites ainsi formées peuvent alors avoir plus de poids dans notre perception d'autrui que les caractéristiques véritables de ces personnes.

Selon la théorie de l'autoréalisation de la prophétie, mentionnons Snyder (1981, cité par Bull & Rumsey, 1988), qui avance qu'un individu, lorsqu'il a adopté des croyances stéréotypées à propos d'une personne, va se souvenir et interpréter les événements passés de la vie de cette personne de façon à soutenir et supporter ces croyances stéréotypées. Il va également agir sur ces différentes croyances de façon à amener le comportement actuel de la personne à confirmer et valider les stéréotypes émis à l'encontre de celle-ci.

La théorie du renforcement quant à elle est basée sur la prémisse selon laquelle nous aimons les personnes qui nous récompensent et qui sont associées à des événements plaisants. Nous préférons alors les personnes physiquement attirantes à celles que nous percevons comme l'étant moins, ceci pouvant servir de base à l'explication de l'utilisation des stéréotypes (Bull & Rumsey, 1988).

Selon la théorie de l'équité à présent, Lerner, en 1970 (cité par Bull & Rumsey, 1988), stipule que nous avons besoin de croire en un monde juste, où les bonnes choses arrivent aux bonnes personnes, et les mauvaises aux mauvaises personnes. Nous construirions alors des explications pour soutenir ces différentes croyances.

Enfin, la théorie de l'interaction symbolique avance qu'au travers des interactions, une personne arrive à avoir une interprétation ou une conception internes des opinions et des attitudes des autres. De par cette réinterprétation de la réalité perçue (à propos de comment les autres pourraient réagir face à elle) la personne pourrait alors avoir un certain type de comportement face à certaines personnes. Selon cette théorie, les personnes joueraient donc un rôle, rôle leur étant suggéré par les feedbacks sociaux qu'ils reçoivent des autres.

Cette brève description de quelques courants théoriques nous permet de constater par quels mécanismes l'utilisation de croyances stéréotypées peut se mettre en place et par quels processus elles se maintiennent, en ne se voyant que rarement infirmées, même en la présence d'informations non congruentes avec le stéréotype utilisé.

4.3 Stéréotypes et homosexualité

Selon Schneider (2004), les homosexuels figureraient parmi les groupes les plus stéréotypés actuellement.

Les stéréotypes relatifs aux homosexuels possèdent différentes fonctions pour lesquelles ils peuvent être utilisés.

Mentionnons à ce propos 3 de celles-ci développées par Herek (1984), ainsi qu'une ayant été développée par Schneider (2004).

Une première fonction des stéréotypes homosexuels est une fonction « expérientielle ». Selon Herek (1984), le degré avec lequel nous sommes exposés à une chose va influencer la perception que l'on en aura. Dans le cas de l'homosexualité, beaucoup de personnes n'étant pas en contact, du moins fréquemment, avec des personnes homosexuelles, elles pourront en avoir une représentation biaisée, celle largement véhiculée par les médias par exemple.

En effet, même si la plupart des homosexuels se considèrent comme étant semblables aux hétérosexuels, hormis pour leur orientation sexuelle, certains montrent délibérément une facette de l'homosexualité qui n'est pas fréquente, comme c'est souvent le cas lors de la Gay Pride, où certains homosexuels se travestissent par exemple. Les médias vont alors accorder plus d'attention à ce type d'homosexuels plutôt qu'à ceux qui se comportent d'une manière socialement plus appropriée à leur genre. Dès lors, les personnes n'ayant pas la possibilité d'entrer en contact avec la population homosexuelle vont se créer des représentations à partir de celles véhiculées par les médias, celles-ci seront donc basées sur la transmission culturelle d'un certain type d'homosexuel plutôt que sur leur propre impression concernant ce groupe minoritaire (Schneider, 2004).

Mentionnons à ce propos les études de Cotten-Huston et Waite (2000, cités par Schneider, 2004) et de Herek et Capitanio (1996), qui rapportent que les

personnes ayant des amis homosexuels ou connaissant des homosexuels tendent à montrer des attitudes plus positives envers eux, comparativement à celles n'en ayant pas.

La seconde fonction développée par Herek, est la fonction défensive. Selon lui, certaines attitudes sont développées pour que les personnes se sentent bien avec elles-mêmes. Ce processus prend généralement place en refusant les sentiments menaçants ou inacceptables et/ou en rejetant les personnes qui semblent différentes.

L'identité sexuelle étant quelque chose d'important pour la plupart des personnes, il n'y a plus qu'un pas à franchir pour avancer que les attitudes émises envers les homosexuels puissent refléter les menaces perçues par les individus envers leur propre identité sexuelle, d'où les comportements de rejets qui en découleraient.

Cette fonction prendrait dès lors place, dans le cas qui nous occupe, lorsqu'une personne « perçoit » une analogie entre des personnes homosexuelles et ses conflits inconscients. Cette personne y répondrait alors de façon à extérioriser ses conflits internes et ainsi, à en réduire l'anxiété associée. Cette façon de procéder permettrait donc d'extérioriser ses propres conflits et de rejeter ses envies inacceptables sur les homosexuels, tout en ne reconnaissant pas consciemment ces envies comme nous appartenant. Suite à l'augmentation de l'anxiété découlant de cette « confrontation », les attitudes défensives prendront souvent une connotation négative.

La troisième fonction, toujours exposée par Herek, est la fonction symbolique. Ce type de fonction serait utilisé pour soutenir le système de valeurs d'une personne et résumer des idéologies.

Herek mentionne ici que la religion est une base symbolique importante pour nombre d'attitudes. A partir de cela, et suite à l'importante hostilité véhiculée par beaucoup de religions concernant l'homosexualité, il n'est pas étonnant de constater que les attitudes négatives à l'encontre du groupe homosexuel sont en corrélation avec différentes mesures de croyances et de comportements religieux conservateurs (Herek, 1988, cité par Schneider, 2004 ; Kurdek, 1988 ; Seltzer, 1992).

Une autre cause pouvant servir de terreau à ces stéréotypes est celle des valeurs familiales. En effet, pour beaucoup de personnes, l'homosexualité menace les fondations d'une société stable, en « bafouant » les standards sexuels

traditionnels, les rôles sexuels, ainsi que les valeurs familiales. Dès lors, comme pour la religion, on peut observer une corrélation positive entre les attitudes négatives envers les homosexuels et les croyances en des rôles sexuels traditionnels (Buckner, 1991, cité par Schneider, 2004 ; Kurdek, 1988), le niveau de sexisme (Masser & Abrams, 1999), ou encore les attitudes sexuelles conservatrices (Simon, 1995).

Herek mentionne toutefois la possibilité d'attitudes symboliques positives, lorsque celles-ci sont basées sur la croyance que la discrimination et les préjugés enfreignent les valeurs de liberté et d'égalité.

Enfin, une dernière fonction est rapportée par Schneider (2004). Il s'agit d'une fonction instrumentale. Selon lui, les attitudes instrumentales sont basées sur la perception qu'une personne ou une catégorie empêche ou aide des buts importants.

Par exemple, si une personne pense que les homosexuels vont prendre les enfants comme partenaire sexuel ou qu'ils constituent un risque majeur pour la sécurité, elle aura probablement un panel d'attitudes négatives envers ce groupe. Haddock, Zanna et Esses (1993) trouvent d'ailleurs dans leur étude que les perceptions amenant à décrire les homosexuels comme étant des personnes bloquant l'atteinte de certains buts contribuaient aux attitudes négatives que ceux-ci subissent fréquemment.

A la lecture de ces différents emplois des stéréotypes, un constat peut d'ores et déjà être tiré : la plupart des stéréotypes émis à l'égard des personnes homosexuelles sont négatifs. Cependant, certaines études en montrent des positifs. Par exemple, Staats (1978, cité par Madon en 1997) montre que les homosexuels sont vus comme étant sensibles, intelligents, honnêtes, imaginatifs et soignés. Jackson et Sullivan (1990), obtiennent des résultats les décrivant comme compatissants, sensibles aux besoins des autres, ayant une certaine moralité et des comportements citoyens, étant créatifs, ou encore artistes.

Notons également l'influence jouée par le contexte social et culturel dans lequel sont menées ces études. En effet, l'homosexualité a tendance, actuellement et dans nos contrées, à devenir moins taboue, cela pouvant amener les homosexuels à s'affirmer plus, à oser se « montrer » et ainsi, à modifier les représentations que la population se fait de ceux-ci.

Il n'est néanmoins pas loin le temps où les hommes homosexuels étaient perçus comme des personnes sexuellement anormales, perverses et malades mentales (Simmons, 1965, cité par Madon, 1997) et, même si certaines études récentes commencent à obtenir des résultats allant dans le sens d'une acceptation de l'homosexualité, d'autres observent encore des croyances négatives (Jussim, Nelson, Manis & Soffin, 1995, par exemple, où les homosexuels sont perçus comme étant perturbés mentalement et sujets à l'abus d'alcool).

4.4 Stéréotypes et inférences d'orientation sexuelle

Penchons-nous à présent sur 2 grandes catégories de stéréotypes pouvant être utilisées par les personnes lorsqu'on leur demande de reconnaître l'orientation sexuelle de personnes.

4.4.1 Stéréotypes et masculinité/féminité

Même si une étude de Pillard (1991, citée par Schneider, 2004) a montré que les gays ne diffèrent pas significativement des hommes hétérosexuels quant à leur score de masculinité, et que les lesbiennes ne diffèrent pas non plus des femmes hétérosexuelles quant à leur score de féminité (même si les gays ont tendance à avoir un score de féminité moyen et les lesbiennes, un score de masculinité moyen, plus élevé que leurs homologues hétérosexuels), un des stéréotypes que l'on peut entendre fréquemment concernant les homosexuels est en rapport avec le degré de masculinité et de féminité de ces personnes. Il est en effet familier d'entendre dire que les gays sont efféminés et que les lesbiennes ressemblent à des hommes.

En ce qui concerne les recherches qui se sont intéressées à ce sujet, elles obtiennent des résultats allant dans le sens du stéréotype.

Dans leurs études, Deaux et Lewis (1984) ainsi que Dunkle et Francis (1990, cités par Dunkle & Francis, 1996), montrent que les femmes ayant une apparence ou un comportement masculin et que les hommes ayant une apparence ou un comportement féminin sont plus souvent perçus comme étant homosexuels.

Herek, en 1984, montre également que les personnes ont tendance à voir les hommes homosexuels comme étant très féminins, tout comme dans l'étude de Storms (1978), où les gays sont dits efféminés et les lesbiennes « butch ».

Il en est également de même pour Alley et Dillon, en 2001, qui ont trouvé que les hommes efféminés et que les femmes masculines ont plus de chances d'être perçus comme étant homosexuels.

Taylor, en 1983, a comparé les gays et les lesbiennes entre eux quant au niveau de masculinité et de féminité perçu par les sujets juges. Il a trouvé que les gays étaient jugés plus féminins que les lesbiennes, et inversement, que les lesbiennes étaient évaluées de façon plus masculine que les hommes homosexuels.

Dans la même veine de recherche, McCreary a, en 1994, utilisé des sujets cibles ayant des comportements transgressant les rôles de genre (hommes ayant des comportements féminins et femmes ayant des comportements masculins) et des sujets cibles ne présentant pas cette transgression. Suite à cela, il a pu mettre en évidence que les hommes présentés avec des attitudes associées à la féminité amenaient plus de perceptions homosexuelles. En ce qui concerne les femmes de son étude cependant, le constat précédent n'est pas applicable.

Helgeson quant à elle a, en 1994, étudié les prototypes et les dimensions de la masculinité et de la féminité. Pour ce faire, elle a demandé à ses participants de décrire un des 6 stimuli suivants : un homme masculin, une femme masculine, une personne masculine, un homme féminin, une femme féminine, ou une personne féminine.

Après avoir examiné les données recueillies, elle a pu se rendre compte que les sujets décrivaient les cibles selon 3 grands types de caractéristiques : l'apparence physique, les traits de personnalité, et les centres d'intérêts.

En nous centrant plus particulièrement sur les caractéristiques attribuées aux hommes féminins et aux femmes masculines, nous pouvons nous rendre compte que, pour les premiers, la caractéristique « homosexuel » est celle qui revient le plus fréquemment (48% des participants l'ont citée) et que, pour les secondes, l'homosexualité apparaît également, même si elle est moins fréquemment citée que pour les hommes efféminés (en 11^{ème} position, avec 20% des personnes l'ayant citée, mais tout en étant la 3^{ème} caractéristique basée sur la personnalité, après le fait d'être sûres d'elles-mêmes et agressives).

Mentionnons qu'Abrams, Carter et Hogg avançaient déjà en 1989 que le fait de posséder toute une gamme d'attributs stéréotypés (surtout de féminité chez un homme), servait comme critère principal pour catégoriser les hommes en tant qu'homosexuels.

Nous pouvons donc constater, suite au survol de ces quelques études, que beaucoup de personnes ont tendance à utiliser fréquemment le stéréotype selon lequel les gays seraient efféminés et les lesbiennes, masculines.

Néanmoins, l'utilisation de ces stéréotypes serait également bien ancrée dans l'esprit des homosexuels eux-mêmes, Schatzberg, Westfall, Blumetti et Birk, en 1975 (cités par Alley & Dillon, 2001) ayant notamment mis en évidence que les hommes homosexuels se jugent beaucoup plus efféminés, comparativement aux hétérosexuels.

Finlay et Scheltema (1991) ont quant à elles trouvé des résultats allant dans le même sens, à savoir que les gays avaient un score de masculinité plus bas que les hommes hétérosexuels, et que les lesbiennes avaient un score moyen de masculinité plus élevé que celui obtenu par les hétérosexuelles.

4.4.2 Stéréotypes et perception visuelle de caractéristiques corporelles

D'autres stéréotypes que la masculinité ou la féminité perçue d'une personne peuvent être utilisés par tout un chacun afin de déterminer si une personne est homosexuelle ou non.

A ce niveau, nous pouvons mentionner divers stéréotypes « visuels » souvent utilisés pour décrire une personne homosexuelle. Ceux-ci peuvent être de 2 ordres : dynamiques ou statiques.

4.4.2.1 Stéréotypes basés sur des indices dynamiques

Comme mentionné précédemment, les indices dynamiques renvoient à des caractéristiques telles que la démarche d'une personne ou les gestes qu'elle utilise.

Dans leur étude de 1974, Steffensmeier et Steffensmeier ont pu mettre en évidence que parmi les stéréotypes prévalents concernant les homosexuels, figurait celui renvoyant à leur maniérisme (ils seraient reconnaissables par leur manière de marcher, parler ou agir). Ce stéréotype ne concernerait toutefois de manière prépondérante que les hommes homosexuels.

En ce qui concerne les femmes homosexuelles, Noack (1997, citée par Noack, 1998) a pu mettre en évidence que les lesbiennes utiliseraient différents indices pour se reconnaître entre elles. Parmi ceux-ci figurent divers indices dynamiques (nous nous pencherons sur les indices statiques dans le paragraphe suivant) tels que le langage corporel, la démarche, la façon de s'asseoir (jambes non croisées notamment) ainsi que la façon d'interagir.

Elle poursuit cependant en expliquant que ces différents indices peuvent représenter des éléments des stéréotypes homosexuels les plus couramment utilisés et ce, même si ce sont les lesbiennes qui les ont cités.

Il est dès lors important de garder à l'esprit que même les personnes appartenant au groupe stéréotypé peuvent utiliser les stéréotypes émis à l'encontre de celui-ci. Cette remarque étant valable également pour les indices statiques que nous allons à présent passer en revue.

4.4.2.2 Stéréotypes basés sur des indices statiques

Contrairement aux indices dynamiques, les indices statiques (coupe de cheveux, vêtements, etc.) amènent considérablement moins de jugements corrects de la part des sujets juges (Ambady & Hallahan, 2002). Cependant, ces indices stéréotypiques sont souvent utilisés pour effectuer un jugement d'orientation sexuelle.

Zipkin s'est penchée, en 1999, sur l'éventuel lien pouvant exister entre l'orientation sexuelle et la coupe de cheveux de la population homosexuelle féminine.

Elle avance qu'un grand nombre de mythes et de perceptions incorrectes concernant la femme lesbienne entourent le concept « capillaire » et amènent à

différentes croyances et stéréotypes selon lesquels toutes les lesbiennes auraient les cheveux courts.

Cette croyance serait d'ailleurs partagée par les lesbiennes elles-mêmes. En effet, les participantes de la recherche de Zipkin lui ont confié que les lesbiennes aux cheveux courts semblaient être plus facilement reconnaissables et prises plus « au sérieux » en tant qu'homosexuelles, alors que celles ayant des longs cheveux se sentiraient invisibles et non reconnues en tant que lesbiennes aux yeux des autres membres de cette communauté.

Une autre participante lui rapporta également qu'elle trouvait que les hétérosexuels croyaient que toutes les lesbiennes ressemblaient à des butchs aux cheveux courts et qu'ils les oubliaient, elles, lesbiennes aux cheveux longs.

Plusieurs homosexuelles possédant de longs cheveux en viendraient même à utiliser différents stratagèmes afin de s'identifier d'une quelconque manière à la communauté lesbienne, comme s'habiller de façon plus masculine, porter des piercings arc-en-ciel ou tout autre symbole homosexuel.

Il s'agit donc, comme nous pouvons le constater, d'un stéréotype fort prégnant ayant même un effet sur les lesbiennes elles-mêmes, et ce, même si Zipkin (1999) ne s'est penchée que sur le ressenti des homosexuelles et n'a pas été interroger la population hétérosexuelle.

Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de recherche s'étant penchée sur ce stéréotype dans la population homosexuelle masculine.

Un autre stéréotype basé sur un indicateur statique est celui de la tenue vestimentaire.

Selon Rudd (1992), les vêtements sont « un riche exemple d'un système de signes culturels qui a une forte valeur communicationnelle et qui est utilisé quotidiennement par les individus, les groupes, et des cultures entières¹⁷ » (p.67).

Cet auteur rapporte notamment l'étude de Snezek (1986), qui a trouvé que les gays préféraient des styles vestimentaires à la mode, styles en opposition avec des styles athlétiques, naturels ou classiques. Les hétéros quant à eux, préféreraient des styles plus classiques.

¹⁷ In Rudd, N.A. (1992). Clothing as a signifier in the perceptions of college male homosexuals. *Semiotica*, 91(1-2), 67-78.

Rudd poursuit ensuite en décrivant sa propre recherche. Dans celle-ci, il demande à ses participants de placer 6 photographies renvoyant à des styles vestimentaires particuliers (dramatique, athlétique, classique, romantique, gamin et ingénu) sur 15 continuums bipolaires (par exemple, homosexuel-hétérosexuel ou masculin-féminin). Il en ressort que le style « ingénu », caractérisé par une salopette ample, est perçu comme le style le plus « homosexuel », alors que les styles « gamin » (chemise noire et rouge) et « athlétique » (jeans, gros pull) sont les plus associés avec l'hétérosexualité.

De plus, le type « ingénu » est également le style vestimentaire vu comme étant le plus féminin, rejoignant ainsi le stéréotype de l'homme homosexuel efféminé décrit ci-dessus.

En se penchant à nouveau sur l'étude de Noack (1997, citée par Noack, 1998), divers indices visuels statiques ont pu également être mis en évidence par les lesbiennes de son échantillon. Il est question de la présence de piercings, de tatouages, d'ongles courts, de cheveux courts, d'une pilosité des jambes et des aisselles et de vêtements spécifiques (androgynes ou confortables, t-shirts unis, pantalons militaires, boxers, Doc Martens[®] ainsi que des symboles homosexuels tels que le triangle rose ou des arcs-en-ciel).

On peut aisément percevoir ici que la plupart de ces critères sont fortement stéréotypiques, renvoyant à la catégorie des lesbiennes dites « butches », ou « camionneuses » si l'on se réfère au terme francophone. Certes, ce type de lesbiennes existe bel et bien, mais ne constitue pas l'ensemble de la population homosexuelle féminine.

De plus, on peut également se rendre compte du lien qui existe entre ces indices et une dimension plus masculine qu'aurait la femme lesbienne, comparativement à l'hétérosexuelle.

Penchons-nous à présent sur l'étude menée par Basow et Braman en 1998. Nous pouvons mentionner ici que ces auteurs ont trouvé une relation entre la pilosité (des aisselles et des jambes) et l'homosexualité perçue. En effet, leurs résultats indiquent que les participants percevaient plus souvent les femmes ne se rasant pas comme étant lesbiennes et/ou féministes, comparativement aux femmes épilées.

Ces auteurs mentionnent toutefois qu'il serait possible que les stéréotypes rencontrés par ces 2 groupes puissent influencer les attitudes des juges...

5. ATTRACTIVITÉ PERÇUE ET INFÉRENCE D'ORIENTATION SEXUELLE

Différentes études ont mis en évidence que les personnes vues comme étant attractives recevaient des traitements plus favorables que les autres (par exemple Langlois, 1995 ; Zebrowitz, 1997 et Jackson, 1992, cités par Thornhill & Gangestad, 1999).

Suite, entre autres, à ces études, certains auteurs ont donc voulu étudier s'il existait une relation entre l'attractivité perçue envers des personnes cibles et le jugement d'orientation sexuelle qui en découlait.

C'est notamment le cas de l'étude menée par Dunkle et Francis, en 1996, dans laquelle ces auteurs se sont penchés sur le stéréotype de l'attraction physique. Ils voulaient tenter de voir si l'évaluation faite sur des photographies de visages, à propos de l'attractivité et de la masculinité-féminité de ceux-ci, pouvait avoir une influence sur les jugements d'orientation sexuelle.

Après avoir montré 30 photos de visages masculins et 30 photos de visages féminins à 40 étudiants en psychologie (20 hommes et 20 femmes), et leur avoir demandé d'évaluer le degré d'attraction physique et de masculinité-féminité de ces visages sur une échelle Likert à 5 points, ils ont pu commencer leur investigation proprement dite.

Ils ont alors sélectionné 40 hommes et 40 femmes auxquels ils ont fait passer une série de questionnaires (Index of Homophobia : IHP, Bem Sex-Role Inventory : BSRI, et Attitudes toward Women Scale : AWS), et demandé de dire (sur une échelle Likert à 5 points), selon eux, le niveau d'appartenance des personnes photographiées à 10 catégories spécifiques (dealer, professeur, homosexuel, alcoolique,...). Il leur a également été demandé d'évaluer la masculinité et l'attractivité des personnes présentées.

Les résultats montrent que pour les hommes (jugés attractifs ET non attractifs), une plus grande masculinité perçue est associée à moins d'attribution d'homosexualité. En ce qui concerne les femmes, ils observent uniquement plus d'homosexualité perçue lorsque celles-ci sont dites non attractives.

Ces constatations sont celles qui sont généralement trouvées par les chercheurs se penchant sur cette question.

Mentionnons à cet égard Unger, Hilderbrand et Madar (1982, cités par Dunkle & Francis, 1996), qui ont trouvé que les personnes vues comme étant non attractives sont plus souvent dites homosexuelles, comparativement à celles considérées d'une manière plus attractive.

Il en est également de même pour Dew (1985), selon qui les femmes dites non attractives sont plus souvent perçues comme étant lesbiennes, en comparaison à celles étant perçues plus attractives.

L'attractivité perçue serait donc un indice important dans l'attribution de l'homosexualité, spécialement en ce qui concerne les femmes (Dunkle & Francis, 1996). Ces auteurs suggèrent aussi qu'il s'agirait d'un indice suffisant pour expliquer l'attribution du lesbianisme, et qu'il serait également important chez les hétérosexuels pour effectuer une attribution de préférence sexuelle (concernant les hommes ou les femmes), même après contrôle de la masculinité ou de la féminité du visage. Ce qui viendrait ainsi confirmer l'importance de l'attractivité physique dans l'évaluation de l'orientation sexuelle d'une personne.

6. HOMOPHOBIE ET INFÉRENCE D'ORIENTATION SEXUELLE

6.1 Définitions

Différentes définitions de l'homophobie ont été présentées, dans les diverses recherches s'intéressant à ce sujet.

Cependant, celles-ci peuvent se répartir selon 2 perspectives, avancées par Morin et Garfinkle (1981) : les perspectives culturelle et personnelle.

En ce qui concerne la perspective culturelle, Morin et Garfinkle (1981) y incluent « tout système de croyances qui soutient des mythes négatifs et des stéréotypes à propos des personnes homosexuelles¹⁸ » (p.117).

Cette perspective permet donc de décrire des « systèmes de croyances qui soutiennent que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle est défendable¹⁹ » (p.117), l' « utilisation d'un langage ou de l'argot, qui est blessant pour les personnes homosexuelles²⁰ » (p.117), et « tout système de croyances qui ne considère pas les styles de vie des homosexuels de manière égale avec ceux des hétérosexuels²¹ » (p.117).

Il s'agirait donc ici de réactions homophobes en lien avec la culture, l'environnement dans lequel nous vivons, réactions souvent partagées par un grand nombre de personnes se trouvant dans ce même milieu.

En se référant aux définitions en lien avec cette perspective, nous pouvons citer celle de Churchill (1967), cité par Morin et Garfinkle (1981), qui lui, parle d'homoérotrophobie. Il définit ce terme comme étant la « peur d'un contact sexuel ou érotique avec des membres de notre sexe²² » (p.117). Il poursuit en spécifiant que les tentatives de répression de l'homosexualité seraient le résultat direct de pratiques de socialisation dans des cultures percevant le sexe négativement.

¹⁸ In Morin, S.F., & Garfinkle, E.M. (1981). Male homophobia. In J.W. Chesebro (Ed.), *Gayspeak: Gay male & lesbian communication* (pp.117-129). New York: Pilgrim.

¹⁹ Op. cit.

²⁰ Op. cit.

²¹ Op. cit.

²² Op. cit.

En 1976, Lehne, également cité par Morin et Garfinkle (1981), parle quant à lui d'homosexisme. Il s'agirait selon lui de « sexisme entre individus de même sexe, bien qu'ils puissent différer quant à leur orientation sexuelle²³ » (p.118).

Pour la perspective personnelle, Morin et Garfinkle (1981) avancent qu'il s'agit plus ici d'une phobie spécifique plutôt que d'une attitude culturelle généralisée.

Ils reprennent alors la définition donnée par MacDonald en 1976 et définissent l'homophobie comme étant une « peur ou [une] appréhension persistante et irrationnelle des homosexuels²⁴ » (p.119).

C'est de ce point de vue que nous pouvons considérer la définition donnée par Weinberg en 1972 (cité par Ehrlich, en 1981), qui fut le premier à utiliser le terme « homophobie » (Van de Ven, Bornholt et Bailey, 1996). Terme qu'il définit comme étant l'«appréhension d'être en contact proche avec des personnes que l'on *croit* être homosexuelles²⁵ » (p.135, cité par Ehrlich, 1981).

Néanmoins, comme le mentionnent Hudson et Ricketts (1980), le terme « homophobie » tend à être de plus en plus utilisé et à perdre de sa signification originelle. Il recouvrirait en effet, actuellement, « toute attitude, croyance, ou action négative dirigée envers des personnes homosexuelles²⁶ » (p.357).

6.2 Caractéristiques en lien avec le niveau d'homophobie

Même si différents questionnaires ont été mis sur pied pour évaluer le niveau d'homophobie des personnes y répondant (Index of Attitudes toward Homosexuals (IAH) de Hudson & Ricketts ; Attitudes toward lesbians and gay men scale de Herek,...²⁷), certaines caractéristiques en lien avec celui-ci ont pu être mises en évidence.

²³ In Morin, S.F., & Garfinkle, E.M. (1981). Male homophobia. In J.W. Chesebro (Ed.), *Gayspeak: Gay male & lesbian communication* (pp.117-129). New York: Pilgrim.

²⁴ Op. Cit.

²⁵ In Ehrlich, L.G. (1981). The pathogenic secret. In J.W. Chesebro (Ed.), *Gayspeak: Gay male & lesbian communication* (pp.130-141). New York: Pilgrim.

²⁶ In Hudson, W., & Ricketts, W. (1980). A strategy for the measurement of homophobia. *Journal of Homosexuality*, 5(4), 357-372.

²⁷ In Davis, C.M., Yarber, W.L., Bauserman, R., Schreer, G., & Davis, S.L. (Eds.). (1998). *Handbook of sexuality-related measures*. London, New Delhi: Sage Publications.

Mentionnons à ce propos Van de Ven, Bornholt et Bailey (1996) qui citent notamment Berrill (1990) et Harry (1990), selon qui le profil des personnes perpétrant des violences à l'encontre des homosexuels serait celui d'un « jeune homme entre 16 et 25 ans, agissant souvent en bande et étant étranger à la victime²⁸ » (p.156).

En ce qui concerne les lesbiennes, ces auteurs rapportent qu'il se produirait plus d'attaques au domicile ou sur le lieu d'étude ou de travail de celles-ci, et plus d'un tiers des agresseurs connaîtrait la victime.

Ils mentionnent également que le niveau d'études des agresseurs serait celui du secondaire, les personnes suivant encore les cours de ce niveau ou venant d'obtenir leur diplôme.

Même si ces informations s'avèrent fort intéressantes, ces études se sont centrées sur un ensemble de variables assez diverses. Voyons ce qu'il est en des études essayant de cibler un type de caractéristique bien particulier.

6.2.1 Genre et homophobie

Dans son article de 1995, Simon rapporte différentes études qui se sont centrées sur les différences de genre éventuelles pouvant exister quant aux attitudes émises envers les personnes homosexuelles. Il mentionne notamment que des recherches ont mis en évidence que les femmes étaient plus négatives envers les lesbiennes, comparativement aux hommes (par exemple, Gentry, 1987 ; Weinberger & Milham, 1979), et que d'autres quant à elles montraient que cette différence n'était pas significative (par exemple, Ernulf & Innala, 1987 ; Herek, 1988 ; Newman, 1989).

En 1988, Kurdek cite Kite (1984), selon qui les attitudes négatives seraient prévalentes chez les hommes, comparativement aux femmes. Il effectuera ensuite une recherche prenant cette caractéristique en compte, et aboutira à la même conclusion que Kite.

²⁸ In Van de Ven, P., Bornholt, L., & Bailey, M. (1996). Measuring cognitive, affective, and behavioral components of homophobic reaction. *Archives of Sexual Behavior*, 25(2), 155-179.

Kite et Whitley, dans leur méta-analyse de 1995, aboutissent encore à la même conclusion : les hommes rejettent davantage les homosexuels (et plus particulièrement les hommes homosexuels) et sont plus sévères envers eux, comparativement aux attitudes féminines. Cependant, les attitudes émises envers les lesbiennes sont quasiment identiques, que les juges soient masculins ou féminins.

Seltzer, en 1992, Dunkle et Francis, en 1996, ainsi que Campbell, Schellenberg et Senn (1997) trouvent également que les hommes sont plus souvent homophobes, comparativement aux femmes.

6.2.2 Niveau éducationnel et homophobie

Dans l'étude qu'il a conduite en 1992, Seltzer a pu soulever le fait que les personnes ayant un niveau d'éducation moindre étaient plus susceptibles de manifester des réactions homophobes.

Il en était également de même pour les auteurs cités par Herek en 1984 (par exemple, Bowman, 1979 ; et Glenn & Weaver, 1979), ainsi que pour Kurdek (1988).

Citons encore Lottes et Kuriloff (1994) qui ont obtenu des résultats similaires à ceux des études précédentes : les personnes instruites ont moins d'attitudes négatives envers les homosexuels.

6.2.3 Autorité et homophobie

Smith, cité par MacDonald et Games (1974), a montré dans son étude de 1971 que les personnes ayant des attitudes négatives envers les homosexuels étaient plus autoritaires que celles se montrant plus positives envers cette population.

Herek, en 1984, a également constitué une liste d'études s'étant penchées sur cet éventuel lien et ayant toutes abouti aux mêmes conclusions que Smith (par exemple, Hood, 1973 ; Karr, 1978, ou encore Sobel, 1976).

Altemeyer, en 1988 (cité par Haddock, Zanna & Esses, 1993), a montré que les personnes autoritaires maintiennent une forte acceptation des normes et valeurs traditionnelles. Cette envie de garder leurs propres valeurs les amènerait à avoir une tendance à agresser les autres, en particulier ceux qui menacent celles-ci (les homosexuels notamment).

A la suite de cette étude, Haddock et ses collègues (1993) ont également fait cette constatation, en mettant en évidence une corrélation négative entre l'autoritarisme et les attitudes émises envers les homosexuels. Les attitudes les plus défavorables seraient donc exprimées par les personnes hautement autoritaires.

6.2.4 Croyances religieuses et homophobie

Morin et Garfinkle citent Churchill (1967) dans le chapitre qu'ils ont rédigé en 1981 et expliquent que l'un des prédictors les plus significatifs de l'homophobie est celui concernant les croyances religieuses traditionnelles et ce, plus particulièrement chez les personnes de sexe masculin.

Herek mentionne à ce propos bon nombre de recherches, dans son article de 1984, ayant abouti aux mêmes constatations (par exemple, Alston, 1974 ; Cameron & Ross, 1981 ; Henley & Pincus, 1978 ; ou encore Larsen, Cate & Reed, 1983).

En 1992, Seltzer a également pu mettre en évidence que « les indicateurs de religiosité étaient un des meilleurs prédictors des attitudes [négatives] envers les homosexuels²⁹ » (p.395).

Dans leur récente étude de 2006 enfin, Haslam et Levy ont pu également mettre en évidence que les participants les plus croyants manifestaient un niveau plus élevé d'attitudes négatives à l'encontre des gays et des lesbiennes.

6.2.5 Possibilité de contact avec des homosexuels et homophobie

Herek, en 1984, cite différentes études ayant avancé que les personnes ayant des contacts interpersonnels positifs avec des gays et des lesbiennes

²⁹ Seltzer, R. (1992). The social location of those holding antihomosexual attitudes. *Sex Roles*, 26(9/10), 391-398.

montreraient davantage d'attitudes positives envers eux. Il cite à cet égard notamment Bowman, 1979 ; Glassner et Owen, 1976 ; Hansen, 1982 ; ou encore Weis et Dain, 1979.

Dans son article de 1995, Simon cite également différents auteurs (par exemple D'Augelli & Rose, 1990 ; Herek, 1988 ; Gentry, 1987) ayant abouti aux mêmes conclusions.

6.2.6 Sexisme et homophobie

Dans leur recherche de 1997, Campbell, Schellenberg et Senn ont pu mettre en évidence que de bas niveaux de sexisme moderne ou de « néosexisme » (définit comme étant la « manifestation d'un conflit entre des valeurs traditionnelles et des sentiments négatifs résiduels à l'égard des femmes³⁰ » (p.504) par Tougas, Brown, Beaton & Joly, 1995 (cités par Masser & Abrams, 1999)), étaient associés à plus d'attitudes positives envers les droits des femmes et envers les homosexuels.

En répliquant en partie cette recherche, Masser et al. obtiennent les mêmes conclusions, et trouvent donc que les personnes ayant des plus hauts taux de sexisme montrent moins de support envers les droits des homosexuels.

6.2.7 Rigidité des rôles sexuels et homophobie

Dans sa recherche de 1971, citée par MacDonald et Games (1974), Smith a pu mettre en évidence, que les personnes obtenant un haut score d'homophobie étaient plus souvent porteurs d'une certaine rigidité sexuelle.

Ceci est également rapporté dans les études mentionnées par Herek (1984) à ce propos (par exemple, Brown & Amoroso, 1975 ; Krulewitz & Nash, 1980 ; ou encore MacDonald, Huggins, Young & Swanson, 1973).

³⁰ In Masser, B., & Abrams, D. (1999). Contemporary sexism: The relationships among hostility, benevolence, and neosexism. *Psychology of Women Quarterly*, 23, 503-517.

Il en est également de même pour Agüero, Bloch et Byrne (1984) et Minnigerode (1976) (cités par Simon en 1995), selon qui le conservatisme sexuel serait corrélé avec les sentiments anti-homosexuels.

6.2.8 Rigidité cognitive et homophobie

MacDonald et Games (1974) ont pu mettre à jour que les attitudes négatives envers les homosexuels étaient souvent véhiculées par des personnes cognitivement rigides et ayant une tolérance basse à l'ambiguïté. Ils ont pu avancer en effet que ces attitudes négatives provenaient en majeure partie du besoin de percevoir les hommes comme étant masculins, et les femmes de façon féminine, besoin permettant de se prémunir contre une confusion des rôles sexuels.

D'autres caractéristiques ont également été mises en lien avec le niveau d'homophobie, mais peu d'études se sont centrées sur celles-ci, ne permettant ainsi pas un développement plus approfondi.

Mentionnons néanmoins Seltzer (1992), qui a mis en lumière que les personnes séparées, divorcées, jamais mariées, ainsi que les patrons de petites entreprises montraient plus d'attitudes négatives envers l'homosexualité.

Herek (1984) a également trouvé que les hétérosexuels seraient plus hostiles envers les homosexuels de leur sexe, et que les attitudes envers les gays seraient davantage négatives que celles émises à l'encontre des lesbiennes (notons cependant que Van de Ven, Bornholt et Bailey n'observent pas cela dans leur recherche de 1996).

PARTIE PRATIQUE

7. INTRODUCTION

L'intégralité de cette partie sera consacrée au versant pratique de notre recherche.

Nous commencerons par développer les différentes hypothèses que nous voulions tester via cette étude ainsi que sur quoi celles-ci se basent.

Nous poursuivrons ensuite par la description de la méthode de travail nous ayant permis de réaliser les 2 parties de la recherche.

Nous développerons tout d'abord le pan de la recherche concernant les sujets cibles. Seront décrits la façon dont nous avons constitué notre échantillon, le matériel que nous avons utilisé ainsi que quelques analyses statistiques concernant ces participants.

Nous procéderons ensuite de la même manière en ce qui concerne les sujets juges.

Suite à cela nous pourrons alors procéder à l'analyse des données recueillies et à la description des résultats obtenus lors de notre recherche. Nous n'effectuerons ici qu'un constat face à ces résultats. Ce n'est en effet que dans la discussion que nous mettrons en lien ces différentes constatations avec les données issues de la littérature déjà existante et que nous constaterons si nos hypothèses se sont vues confirmées ou infirmées.

8. HYPOTHÈSES

8.1 Aptitude homosexuelle

L'objectif principal de notre recherche est de tenter de voir si les homosexuels arrivent à se reconnaître entre eux, sur base d'indices visuels statiques.

A la suite de la lecture de différents articles, nous avons pu nous rendre compte que cette aptitude serait bel et bien présente chez les personnes homosexuelles. Cependant, nous voulons essayer de voir si ces résultats se confirment si nous présentons aux juges à la fois des personnes de sexe féminin et masculin, et si nous présentons notre matériel photo à des participants homo- et hétérosexuels.

Nous voulons donc étudier s'il existe une différence significative de reconnaissance entre les juges homosexuels et hétérosexuels, notre hypothèse étant que les juges homosexuels seraient meilleurs que les juges hétérosexuels. Nous travaillerons également avec un nombre de photos et un nombre de juges plus important que ceux des études précédentes, afin d'augmenter le poids des résultats que nous obtiendrons.

8.2 Masculinité/féminité

L'hypothèse que nous avançons ici est basée sur les résultats obtenus par Helgeson, dans son étude de 1994.

Cette chercheuse a démontré que les personnes de son échantillon devant décrire un homme féminin ou une femme masculine les voyaient souvent comme étant homosexuels.

Nous voulons donc voir si les participants ayant inféré que la personne de la photo qui lui est présentée est homosexuelle, montrent une tendance à la percevoir plus masculine que celles perçues hétérosexuelles (dans le cas des lesbiennes) ou plus féminine que les hétérosexuelles (pour les hommes homosexuels).

8.3 Attractivité

En ce qui concerne l'attractivité, nous voulons ici répliquer en partie l'étude de Dunkle et Francis (1996). Dans leur recherche, ceux-ci avaient tout d'abord demandé à leurs participants d'évaluer l'attractivité qu'ils ressentaient pour les photos qui leur étaient présentées puis, à d'autres volontaires, d'évaluer l'orientation sexuelle de ces mêmes photos.

Ces chercheurs ayant trouvé une corrélation positive entre l'orientation sexuelle inférée et le jugement d'attractivité émis (les personnes étant dites homosexuelles étant également vues comme étant moins attirantes), nous voulons tenter de voir si, en demandant à nos participants d'évaluer à la fois l'orientation sexuelle des sujets cibles et l'attractivité qu'ils éprouvent à leur égard, les résultats obtenus vont dans le même sens ou si cet effet ne se marque pas, cela pouvant peut-être être dû au fait que les participants feraient le lien entre ces deux questions et voudraient répondre d'une façon socialement désirable.

Notre hypothèse principale se révèle cependant être que les personnes vues comme étant homosexuelles seraient également perçues comme étant moins attirantes par les hétérosexuels, et comme étant plus attirantes par les homosexuels.

8.4 Homophobie

Notre supposition est ici que les personnes hétérosexuelles ayant un haut niveau d'attitudes négatives envers les homosexuels reconnaîtraient mieux ceux-ci que les personnes présentant de bas niveaux d'attitudes négatives.

Nous voulons également tenter de voir, même si cela dépasse un peu le cadre de notre recherche, s'il existe des liens entre le score obtenu à cette échelle d'homophobie et différentes caractéristiques, telles que l'âge ou le niveau éducationnel.

8.5 Indices dynamiques vs. indices statiques

Notre hypothèse provient ici des travaux de Ambady, Conner et Hallahan (1999) et consiste en une analyse des réponses d'orientation sexuelle des sujets juges.

Ces auteurs ayant spéculé que, sur base d'information statique, les juges reconnaîtraient mieux l'orientation sexuelle des personnes du sexe opposé au leur, nous voulons étudier cela sur notre échantillon afin de pouvoir confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Par conséquent, nous postulons que les juges masculins, indépendamment de leur orientation sexuelle, reconnaîtraient de façon plus correcte l'orientation sexuelle des femmes, et inversement, que les juges féminins reconnaîtraient plus adéquatement la préférence sexuelle des hommes.

8.6 Caractéristiques faciales privilégiées

Un dernier point que nous voulons aborder dans cette étude est celui des caractéristiques pouvant être utilisées préférentiellement par nos participants. Nous voulons en effet voir s'il existe certaines particularités faciales qui peuvent être utilisées pour inférer l'orientation sexuelle des personnes.

Notre hypothèse étant que les stéréotypes courants sont utilisés pour émettre ce jugement. Par exemple, les participants pourraient se servir de la longueur des cheveux des femmes pour inférer leur préférence sexuelle, ou encore de la présence ou non de piercings chez les hommes.

Si l'on suit le stéréotype, une femme sera plus souvent dite lesbienne si elle a les cheveux courts et un homme sera perçu comme étant gay s'il possède des piercings, par exemple.

Ayant obtenu les caractéristiques utilisées pour inférer l'orientation sexuelle des différents groupes (femmes hétérosexuelles, hommes hétérosexuels, gays et lesbiennes), il nous sera également possible d'étendre un peu nos résultats, et d'observer les éventuelles différences de caractéristiques utilisées en fonction de l'orientation sexuelle que l'on suppose être celle de la personne.

9. MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour pouvoir réaliser cette étude dans son intégralité, deux phases de recherche ont été nécessaires.

Tout d'abord, la récolte des photos allant être présentées (les sujets cibles) et ensuite, l'administration en tant que telle aux différents participants (sujets juges).

9.1 Sujets cibles

Dans la première partie de la recherche, nous avons dû trouver des personnes acceptant que nous utilisions une photo de leur visage.

Nous allons développer ici le type de personnes ayant permis de constituer notre matériel de testing ainsi que les différentes choses qui leur ont été demandées.

9.1.1 Participants

Les personnes recherchées pour constituer notre échantillon photo étaient des personnes de sexe masculin et féminin, homosexuelles et hétérosexuelles.

Nous recherchions des sujets entre 18 et 40 ans, n'étant pas susceptibles d'être connus par les personnes à qui nous montrerions leurs photos lors de la deuxième phase de notre recherche. En effet, le milieu homosexuel belge francophone étant assez restreint quant aux lieux de rencontres et de sorties, il était préférable, du moins pour les cibles homosexuelles, de trouver des personnes ne fréquentant pas ces endroits, à savoir des personnes habitant à l'étranger ou dans la partie néerlandophone du pays.

De plus, tous les participants devaient être d'origine caucasienne, afin d'éviter un éventuel biais lors des jugements posés par les juges.

En ce qui concerne les lesbiennes de notre échantillon, nous avons utilisé deux méthodes de « recrutement ».

Tout d'abord, nous nous sommes rendu à un rendez-vous de personnes assurant la promotion et la publicité d'une chanteuse néerlandophone lesbienne. Ces personnes étant en grande majorité des filles homosexuelles, il nous a été permis d'obtenir la plupart de nos photographies pour ce groupe de sujet.

La seconde méthode utilisée fut celle d'un site de rencontres homosexuelles, où nous avons demandé à des personnes résidant en France (avec une préférence

pour les villes les plus éloignées du lieu de testing, et ce afin d'éviter toute connaissance éventuelle d'une personne cible de la part des juges) si elles acceptaient de participer à notre recherche.

Pour les hommes homosexuels, nous avons aussi procédé grâce au même site de rencontres que celui utilisé pour les homosexuelles. Tous les participants provenaient de France, sauf un résidant au Luxembourg et deux en Belgique, ces derniers ne fréquentant absolument pas le milieu homosexuel.

Pour les hétérosexuels (hommes et femmes), nous avons contacté nos connaissances vivant à l'étranger dans un premier temps ainsi que certains amis des personnes ayant déjà accepté de participer puis, nous avons complété notre échantillon avec nos connaissances belges résidant à l'écart du lieu de testing. Dans ce cas la proximité de résidence entre les sujets cibles et les sujets juges posait moins de problème que pour les homosexuels, les hétérosexuels étant beaucoup plus nombreux, ne sortant pas dans les mêmes endroits que les homosexuels et ayant donc beaucoup moins de chance d'être reconnus par les participants de la seconde partie de la recherche.

9.1.2 Introduction à l'étude

Lorsque nous demandions à des personnes si elles acceptaient de participer, nous leur expliquions que nous réalisions notre mémoire de fin d'études à l'Université de Liège, dans la faculté de psychologie.

Nous leur expliquions le thème principal de notre recherche, à savoir le gaydar, et notre hypothèse concernant celui-ci (les homosexuels arriveraient à se reconnaître entre eux, sans avoir besoin de se parler).

Nous décrivions donc la procédure que nous allions utiliser pour tester cette hypothèse et décrivions de quoi nous avions besoin pour que leur participation puisse être effective.

Cette explication a pu être effectuée de vive voix pour les personnes que nous avons rencontrées, et via courrier électronique pour celles rencontrées via le site de rencontre.

9.1.3 Matériel

Une fois l'accord des participants obtenu quant à leur collaboration, nous leur avons fait remplir différents documents, que nous allons développer ci-dessous.

Tout d'abord, ils ont accepté de remplir un formulaire de consentement éclairé, spécifiant qu'ils étaient informés des buts de la recherche pour laquelle ils acceptaient de participer, ainsi que de leurs différents droits (pouvoir se retirer de l'étude à tout moment, pouvoir poser une question au chercheur et confidentialité absolue des données recueillies).

Ensuite, ils ont complété un petit questionnaire reprenant diverses questions d'ordre sociodémographique. Ils nous ont ainsi fourni leur date de naissance, leur sexe, leur lieu de résidence, ainsi que leur profession.

Ils se sont également positionnés sur l'échelle Kinsey. Il s'agit d'une échelle ordinale de type Likert à 7 modalités, 1 étant considéré comme exclusivement hétérosexuel, 7 comme exclusivement homosexuel, et 4 comme bisexuel.

Pour des facilités d'ordre statistique pour nos analyses futures, nous avons exclu de notre échantillon toute personne ayant coché la réponse 4. Nous avons ensuite classifié les personnes ayant choisi les réponses 1, 2 et 3 dans le groupe « hétérosexuels » et les personnes ayant répondu 5, 6 ou 7 dans la catégorie « homosexuels ».

Une copie de ces formulaires est fournie en annexe.

Pour finir, nous avons procédé à la prise d'une photographie de leur visage, comme pour une photo d'identité, lorsque nous avons l'occasion de rencontrer la personne. Lorsque nous procédions par Internet, nous demandions à la personne de se faire prendre en photo comme sur la photo que nous leur envoyions en exemple (une photo du visage du chercheur, de face, avec une expression neutre et un fond blanc ou, si cela était impossible, un tout du moins), ou de nous faire parvenir une photo d'identité.

Une fois que nous avons obtenu toutes les photos, nous les avons modifiées à l'aide d'un logiciel informatique afin qu'elle aient toutes approximativement la même dimension ainsi qu'une couleur de fond identique.

Ainsi, nous avons pu constituer un échantillon photo le plus standardisé possible.

Nous joignons en annexe quelques photos de personnes ayant accepté de figurer dans notre mémoire, et montrons ainsi les photos avant et après les modifications.

9.1.4 Analyses statistiques de l'échantillon

Nous allons à présent procéder à quelques analyses statistiques de notre échantillon photo. Le tableau récapitulatif des données se trouve en annexe.

Pour une question de puissance statistique, nous avons recueilli la participation de 15 personnes par groupe de sujets (hommes hétérosexuels, femmes hétérosexuelles, lesbiennes et gays).

Cependant, pour que la passation ne prenne pas trop de temps aux sujets juges, nous avons réduit à 12 photos par groupe, ce qui porte le nombre total de photographies à 48.

Sur ces 48 participants, nous avons donc 50% d'hommes et 50% de femmes, ainsi que 50% d'homosexuels et 50% d'hétérosexuels.

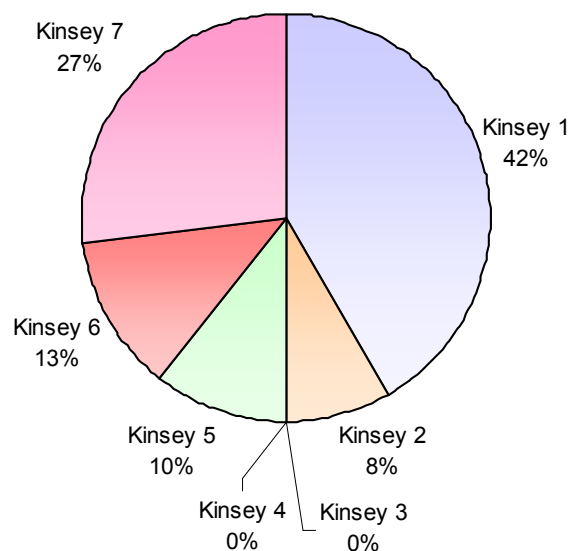
Si l'on considère à présent nos 4 groupes pris séparément, nous avons une proportion de 25% de chaque. Néanmoins, il peut être intéressant de se pencher sur les réponses données à l'échelle Kinsey, avant que celle-ci n'ait permis la catégorisation en deux groupes.

Le tableau suivant reprend les différentes réponses fournies par les participants, sans prendre en considération le sexe de ceux-ci.

| | <i>Nombre de réponses</i> |
|---|---------------------------|
| 1 | 20 |
| 2 | 4 |
| 3 | 0 |
| 4 | 0 |
| 5 | 5 |
| 6 | 6 |
| 7 | 13 |

Pour plus de clarté, nous avons réalisé un graphique reprenant ces différentes modalités de réponses, en omettant la réponse 4, les participants ayant choisi cette solution ayant été retirés de l'étude.

Proportions des réponses données à l'échelle Kinsey par les sujets cibles



A la suite d'une brève observation de ce graphique, nous pouvons constater d'emblée que les personnes homosexuelles de notre échantillon (réponses 5, 6 et 7) se répartissent sur les 3 possibilités de choix qui leur étaient fournies. Les hétérosexuels quant à eux se cantonnent presque exclusivement au choix de réponse 1, et n'ont jamais opté pour la réponse 3.

En effectuant un test T de Student sur les données obtenues (avec estimation séparée des variances, celles-ci n'étant pas homogènes et en considérant les 2 groupes suivants : homo- et hétérosexuels), nous pouvons d'ailleurs observer une différence fortement significative quant à la répartition des réponses choisies ($t=-6.344$, $dl=46$, $p=0.0000$).

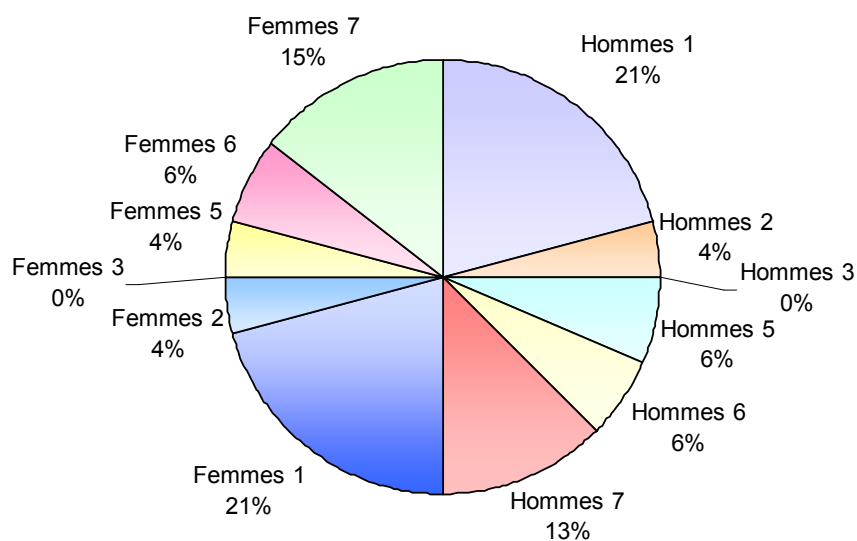
Il s'agit peut-être d'un artefact du à notre échantillon, mais il est toutefois intéressant de le mentionner. Nous analyserons si cette observation est également obtenue avec les sujets juges.

En observant à présent les réponses données en prenant en considération le sexe des participants, voici le recensement que nous pouvons effectuer :

| | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> |
|---|---------------|---------------|
| 1 | 10 | 10 |
| 2 | 2 | 2 |
| 3 | 0 | 0 |
| 4 | 0 | 0 |
| 5 | 3 | 2 |
| 6 | 3 | 3 |
| 7 | 6 | 7 |

Voici le graphique correspondant :

Proportions des réponses données à l'échelle Kinsey en fonction des 4 groupes de sujets cibles



Lorsque l'on compare à présent les proportions en fonction du sexe des participants, nous pouvons observer que, pour les personnes étant dans le groupe « hétérosexuels », il n'existe absolument pas de différence entre leur choix de réponse (21% de réponse 1 et 4% de réponse 2 pour les 2 sexes).

En ce qui concerne le pôle homosexuel à présent, un test T de Student ne nous permet pas de conclure à une différence significative entre les réponses fournies selon le sexe des participants ($t=-0.4916$, dl (22), $p=0.6278$).

En ce qui concerne les âges moyens des participants, nous pouvons dresser le tableau suivant :

| | <i>Age moyen</i> | <i>Ecart-type</i> |
|------------------------|------------------|-------------------|
| Hommes homosexuels | 27.0833 | 6.894772 |
| Hommes hétérosexuels | 26.5 | 6.11258 |
| Femmes homosexuelles | 23.75 | 3.467380 |
| Femmes hétérosexuelles | 26.25 | 9.516732 |

Une ANOVA double effectuée sur les données nous permet de conclure à une différence non significative des âges moyens entre nos 4 groupes ($F=0.555134$, $dl(3,44)$, $p=0.6474$), et donc de rejeter un effet éventuel de l'âge des sujets cibles sur les réponses des participants juges.

9.2 Sujets juges

Dans la seconde partie de la recherche, il nous a été nécessaire de trouver des personnes acceptant de jouer le rôle de juges des photos cibles.

9.2.1 Participants

Tout comme dans la première partie de notre recherche, les personnes recherchées devaient être de sexe masculin ou féminin, ainsi qu'homosexuelles ou hétérosexuelles. Ici aussi, tous les participants étaient d'origine caucasienne.

Dans cette phase de l'étude, les participants ont pu être trouvés plus facilement.

En effet, pour les participants homosexuels (hommes et femmes), il nous a suffi de contacter nos connaissances ainsi que de nous rendre dans différentes associations estudiantines homosexuelles. De plus, les participants de « 1^{ère} ligne », nous ont souvent renseigné certains de leurs amis susceptibles de bien vouloir participer également. Nous les avons alors contactés afin de leur demander s'ils étaient d'accord de participer.

Notons également que comme les sujets cibles avaient été trouvés dans des régions éloignées du lieu de testing, nous ne devons plus nous inquiéter de savoir

si les juges étaient susceptibles de connaître une des cibles (même si nous leur avons demandé de nous le signaler si tel était le cas).

En ce qui concerne les participants hétérosexuels, les choses ont été un peu plus corsées. Pour les juges féminins, ils ont essentiellement été recrutés sur le campus universitaire, et plus spécifiquement dans la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, ainsi que parmi nos connaissances. Comme pour les homosexuels, certains participants nous ont renseigné d'autres personnes, que nous avons ensuite contactées. En ce qui concerne les juges masculins, ceux-ci étant peu nombreux dans cette faculté, nous avons du recourir à d'autres méthodes pour compléter notre échantillon. Nous avons alors demandé à nos amis, aux compagnons de certaines amies, dans notre voisinage ainsi qu'aux membres de notre famille.

9.2.2 Introduction à l'étude

Lorsque nous demandions à des personnes si elles acceptaient de participer, nous leur expliquions, comme dans la première partie de la recherche, que nous réalisions notre mémoire de fin d'études à l'Université de Liège, dans la faculté de psychologie.

Nous leur expliquions le thème principal de notre recherche, à savoir le gaydar, et nous précisions que nous recherchions à voir si les homosexuels arrivaient à se reconnaître entre eux, sur base d'indices visuels statiques.

Une fois leur accord obtenu, nous nous fixions rendez-vous dans un endroit calme afin de procéder à la passation.

9.2.3 Matériel

Dans cette partie de la recherche également, divers documents ont du être complétés par nos participants. Nous allons développer ceux-ci dans les paragraphes qui suivent.

Nous leur avons tout d'abord fait compléter un formulaire de consentement éclairé. Ils étaient dès lors informés de leurs différents droits de participant et nous fournissaient la preuve de leur accord de participation.

Ensuite, ils ont complété un petit questionnaire sociodémographique. Celui-ci nous a permis de savoir leur date de naissance, leur sexe, leur lieu de résidence, le nombre d'années d'études réussies depuis la 1^{ère} primaire, ainsi que leur profession.

Ils se sont également positionnés sur l'échelle Kinsey, échelle décrite au point 9.1.3.

Ensuite, pour les personnes ayant répondu 5, 6 ou 7, nous leur demandions depuis combien de temps (en années) ils se considéraient comme étant homosexuels.

Les deux dernières questions avaient trait à la reconnaissance des personnes homosexuelles. Nous leur demandions en effet s'ils pensaient pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes, en les voyant, ainsi que de nous dire sur base de quels indices ils pensaient pouvoir effectuer cette inférence.

Une copie de ces questionnaires est fournie en annexe.

Suite à cela, le testing à proprement parler pouvait débuter. Il a alors été demandé aux juges de regarder les photos une à une et de procéder à différentes appréciations les concernant.

Afin d'éviter un éventuel effet de fatigue des participants, les photos ont été administrées selon 4 ordres différents. Pour constituer l'ordre de présentation, un tirage au sort a été effectué puis, nous avons procédé à des scissions aux quarts afin de faire les 4 ordres. Ainsi, les photos étaient toujours dans le même sens, hormis que la première photo était différente. Mentionnons également que le hasard a permis que ces 4 ordres débutent par un groupe différent à chaque fois : nous avons donc un ordre débutant par une lesbienne, un par une hétérosexuelle, un par un gay et un par un hétérosexuel.

Les sujets juges commençaient donc par inscrire sur leur questionnaire l'ordre des photos qui leur avait été donné.

Notons aussi que le chercheur ne restait pas à côté des participants lors de la passation et ce, afin d'éviter un éventuel effet Rosenthal, des mimiques faciales

par exemple (même inconscientes) pouvant venir influencer les réponses des juges.

Ensuite, pour chaque photo présentée, il leur était demandé de dire, selon eux, l'orientation sexuelle qu'ils pensaient être celle des personnes cibles selon 4 modalités : 1 étant considéré comme « certainement hétérosexuel », 2 comme « probablement hétérosexuel », 3 comme « probablement homosexuel » et 4 comme « certainement homosexuel ». L'option « je ne sais pas » n'a pas été utilisée ici et ce, afin d'éviter que les personnes ne la choisissent trop fréquemment ; leur choix était donc forcé.

Suite à cela, nous leur demandions de nous spécifier sur quoi ils se basaient pour inférer cette orientation sexuelle, sur quelle(s) caractéristique(s) du visage présenté sur la photo.

Ils ont également dû déterminer, toujours selon eux, le niveau de masculinité ou de féminité du visage selon 4 modalités : 1 étant considéré comme « fortement masculin », 2 comme « masculin », 3 comme « féminin » et 4 comme « fortement féminin ». Ici aussi, leur choix a été forcé et ils ne pouvaient pas positionner la personne « entre les deux ».

Enfin, il leur a été demandé de dire le degré d'attractivité qu'ils ressentaient pour le visage. Il leur était bien spécifié qu'il ne s'agissait nullement de dire quelles personnes ils accepteraient comme partenaire potentiel, mais qu'il s'agissait bien de répondre en termes de critères esthétiques. A nouveau, 4 choix de réponses étaient disponibles : 1 étant « très peu attractif », 2 étant « peu attractif », 3 étant « attractif » et 4 étant « fortement attractif ».

Suite à la présentation des 48 visages, ils ont également dû s'auto-évaluer et dire pour combien de personnes ils pensaient avoir correctement reconnu l'orientation sexuelle.

Une copie de ce formulaire est également jointe en annexe.

Enfin, il leur a été demandé de compléter l' « Index of Attitudes toward Homosexuals » (IAH). Ce questionnaire de Hudson et Ricketts (1990), qui a été

utilisé dans une version francophone dans le mémoire de Dewandeler (2005) et qui a été repris pour notre étude, permet d'évaluer le niveau d'homophobie des personnes y répondant.

Il s'agit d'un ensemble de 25 questions portant sur comment les personnes se sentent lorsqu'elles doivent travailler ou être en contact avec des homosexuel(le)s. Pour chaque question, 5 choix sont possibles : « fortement d'accord », « d'accord », « ni d'accord, ni pas d'accord », « pas d'accord » et « fortement pas d'accord ».

Suite aux réponses fournies, nous pouvons calculer un score allant de 0 à 100, celui-ci étant la somme des réponses fournies (en n'oubliant pas de prendre en compte les items inversés) moins 25 (le nombre de questions). Ce score nous permet ensuite de catégoriser les personnes en 4 groupes : 0 à 25 étant considéré comme un haut niveau de non homophobie, 26 à 50 comme un bas niveau de non homophobie, 51 à 75 comme un bas niveau d'homophobie et des scores supérieurs à 75 comme renvoyant à un haut niveau d'homophobie (Hudson & Ricketts, 1980).

Une copie de ce questionnaire est présente en annexe.

En moyenne, le temps total pour effectuer l'intégralité des questions variait de 40 minutes à une heure.

9.2.4 Analyses statistiques de l'échantillon

Comme pour la première phase de notre étude, nous allons procéder à quelques analyses statistiques sur nos sujets juges.

Pour une question de pertinence statistique, nous avons également recueilli la participation d'un grand nombre de personnes. Au total, 80 personnes ont accepté de participer, dont un quart de lesbiennes, de gays, d'hommes hétérosexuels et de femmes hétérosexuelles.

Sur ces 80 participants, nous avons donc 50% d'hommes et 50% de femmes, ainsi que 50% d'homosexuels et 50% d'hétérosexuels.

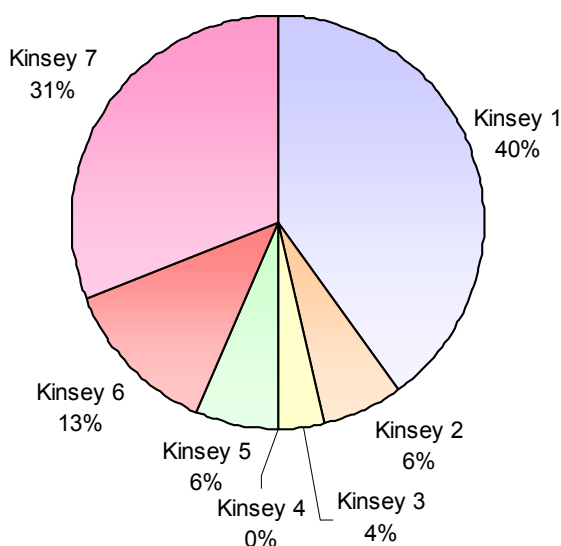
Cependant, même si nous avons recatégorisé les réponses données à l'échelle Kinsey en 2 groupes, il peut s'avérer intéressant de voir la répartition des choix de réponses dans ces 2 groupes et de voir si le même constat que celui fait pour la 1^{ère} partie de la recherche peut être tiré.

Le tableau suivant reprend les différentes réponses fournies par les participants, sans prendre en considération le sexe de ceux-ci.

| | <u>Nombre de réponses</u> |
|---|---------------------------|
| 1 | 32 |
| 2 | 5 |
| 3 | 3 |
| 4 | 0 |
| 5 | 5 |
| 6 | 10 |
| 7 | 25 |

Pour plus de clarté, nous avons réalisé le graphique reprenant ces différentes modalités de réponses, en omettant la réponse 4, les participants ayant choisi cette solution ayant été retirés de l'étude.

Proportions des réponses données à l'échelle Kinsey par les sujets juges



Contrairement à ce qui était observé avec les sujets cibles, les choix de réponses se répartissent ici de manière plus égalitaire même si, toutefois, les réponses 1 et 7 sont majoritaires.

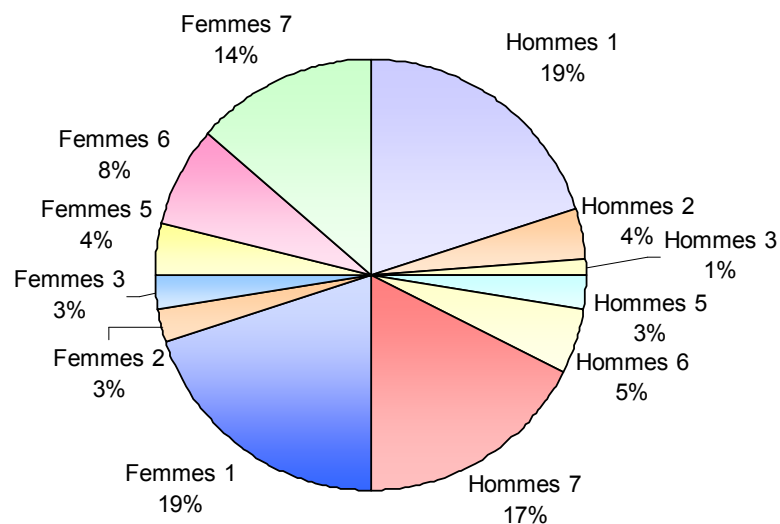
En effectuant un test T de Student sur ces données (et en considérant les 2 groupes suivants : homo- et hétérosexuels), nous n'obtenons plus de différence significative en ce qui concerne les réponses données par les participants à l'échelle Kinsey ($t=1.524632$, $dl=78$, $p=0.131395$).

En observant à présent les réponses données en prenant en considération le sexe des participants, voici le recensement que nous pouvons effectuer :

| | <u>Hommes</u> | <u>Femmes</u> |
|---|---------------|---------------|
| 1 | 16 | 16 |
| 2 | 3 | 2 |
| 3 | 1 | 2 |
| 4 | 0 | 0 |
| 5 | 2 | 3 |
| 6 | 4 | 6 |
| 7 | 14 | 11 |

Voici à présent le graphique correspondant :

Proportions des réponses données à l'échelle Kinsey en fonction des 4 groupes de sujets juges



Comme c'était déjà le cas pour les sujets cibles, nous ne pouvons pas conclure à une différence significative entre les réponses fournies selon le sexe des participants ($t=0.123015$, $dl=78$, $p=0.902412$).

En ce qui concerne à présent les moyennes d'âge des participants, nous pouvons dresser le tableau suivant :

| | <u>Age moyen</u> | <u>Ecart-type</u> |
|------------------------|------------------|-------------------|
| Hommes homosexuels | 24.85 | 6.682853 |
| Hommes hétérosexuels | 30.05 | 11.1708 |
| Femmes homosexuelles | 24.8 | 4.525949 |
| Femmes hétérosexuelles | 27.7 | 9.487388 |

Une ANOVA double effectuée sur les données nous permet de conclure à une différence non significative des âges entre nos 4 groupes ($F=1.825616$, $dl(3,76)$, $p=0.149623$).

Ceci nous permet dès lors d'enlever l'âge des juges en tant qu'explicateur d'une éventuelle différence de reconnaissance des visages.

10. ANALYSES STATISTIQUES DES DONNÉES OBTENUES

Dans ce chapitre, nous procéderons aux différentes analyses statistiques et développerons les résultats que nous avons obtenu.

Nous travaillerons au seuil classique de 5% et, lorsque ce n'est pas mentionné, l'homogénéité des variances est rencontrée.

10.1 Gaydar

Différentes questions se posaient à nous lors du commencement de ce mémoire. Deux d'entre elles concernaient directement le gaydar : les homosexuels arrivaient-ils à se reconnaître entre eux, sur base d'indices visuels statiques ? et qui, des homo- ou des hétérosexuels pensait pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes en les voyant ?

10.1.1 Reconnaissance supposée de l'orientation sexuelle et orientation sexuelle du juge

Indépendamment de toute exactitude dans le jugement d'orientation sexuelle émis à l'encontre des sujets cibles, nous avons demandé à nos participants de dire s'ils pensaient pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes, en les voyant. Nous leur avons posé cette question avant de procéder à l'épreuve de reconnaissance proprement dite, afin qu'ils ne soient pas influencés par leur jugement subjectif quant à leur réussite à cette tâche.

Parmi nos 80 participants, 44 d'entre eux nous ont rapporté pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes, ce qui fait 55% du total.

Si l'on se penche de plus près sur l'orientation sexuelle de ces juges, ils représentent 13 hétérosexuels et 31 homosexuels. Il y aurait donc, dans notre échantillon, 32.5% des hétérosexuels (7 hommes et 6 femmes) qui pensent avoir une certaine aptitude à déceler l'orientation sexuelle des personnes, contre 77.5% des participants homosexuels (17 hommes et 14 femmes).

| | Nombre de participants pensant pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes | Pourcentage |
|------------------------|---|-------------|
| Hommes homosexuels | 17 | 38.63 |
| Hommes hétérosexuels | 7 | 15.90 |
| Femmes homosexuelles | 14 | 31.82 |
| Femmes hétérosexuelles | 6 | 13.65 |

10.1.2 Aptitude homosexuelle ?

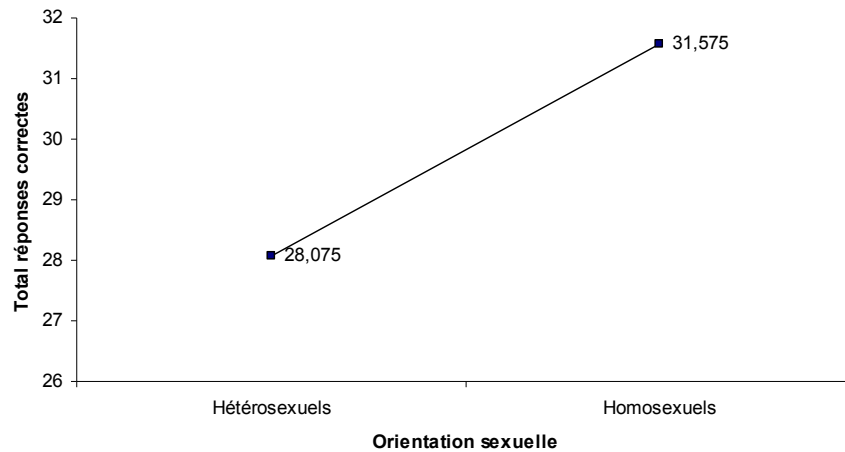
En se penchant maintenant sur les réponses exactes d'inférence d'orientation sexuelle fournies par les participants, qu'en est-il de l'orientation sexuelle du sujet juge ? Les juges homosexuels sont-ils meilleurs que les hétérosexuels, n'y a-t-il pas de différence, ou bien les hétérosexuels sont-ils supérieurs aux homosexuels ?

Mais avant de pouvoir procéder à cette analyse, il est important de mentionner que le taux de réponses correctes dépasse le seuil du hasard. En effet, sur les 48 photos, la moyenne des réponses correctes, toutes catégories confondues, est de 29.82, avec un écart-type de 3.7341. Le niveau du hasard étant ici de 24 bonnes réponses (sur un total de 48 photos), le nombre moyen de réponses exactes est bel et bien supérieur.

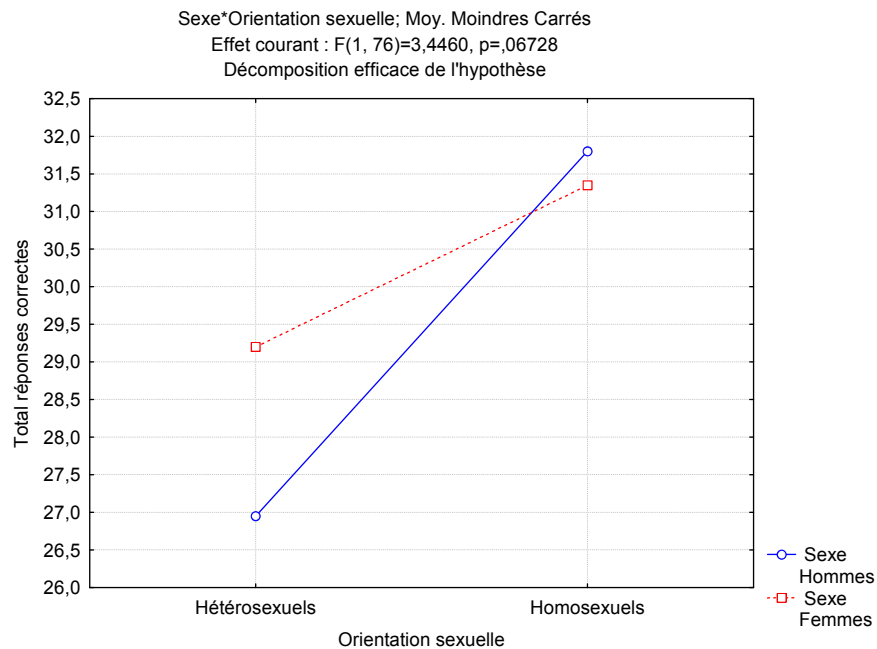
En ce qui concerne l'orientation sexuelle des juges, et indépendamment de leur sexe, la différence obtenue entre les moyennes est très fortement significative. Le test T de Student effectué nous fournit en effet une valeur de T de 4.7233 (dl=78) associée à une probabilité de dépassement de 0.00001.

Les juges homosexuels ont obtenu un score moyen de 31.575 réponses correctes, contre seulement 28.075 chez les hétérosexuels et ces premiers s'avèrent donc être meilleurs quant à l'émission d'un jugement d'orientation sexuelle, sur base d'indices visuels statiques.

**Différence de reconnaissance
en fonction de l'orientation sexuelle des juges**



Si l'on prend à présent en compte simultanément l'orientation sexuelle et le sexe des juges, l'ANOVA double correspondant nous amène à constater un effet presque significatif au seuil fixé : $F=3.446$ avec un p associé de 0.067283. Notons que cet effet serait toutefois significatif au seuil de 10%.

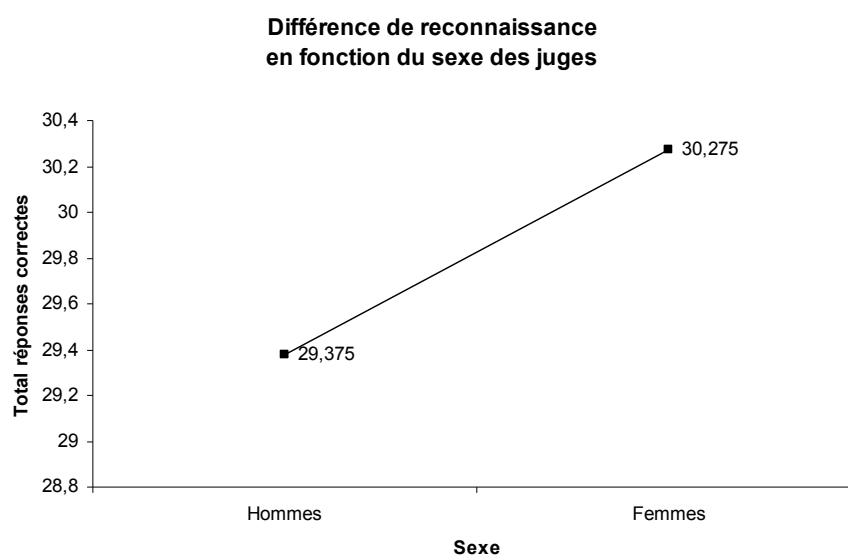


Néanmoins, même si cet effet n'est pas nettement significatif, nous pouvons tout de même observer une différence significative entre les réponses correctes moyennes obtenues entre tous les groupes lorsqu'ils sont comparés 2 à 2 selon le test post-hoc de Newman-Keuls (marqués en italique), hormis entre le groupe des hommes homosexuels et celui des lesbiennes, la probabilité de dépassement étant ici de 0.66. C'est d'ailleurs peut-être dû à la forte ressemblance

entre ces 2 groupes que la probabilité de dépassement associée à l'interaction sexe*orientation sexuelle n'est plus significative au seuil de 5%.

| | Hommes hétéros | Hommes homos | Femmes hétéros | Femmes homos |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Hommes hétéros | | | | |
| Hommes homos | <i>0.000202</i> | | | |
| Femmes hétéros | <i>0.031860</i> | <i>0.035820</i> | | |
| Femmes homos | <i>0.000258</i> | <i>0.663090</i> | <i>0.040008</i> | |

A titre indicatif, nous avons réalisé l'analyse en ne prenant en compte que le sexe des sujets juges. En se basant sur les résultats du test T de Student avec estimation séparée des variances (celles-ci n'étant pas homogènes), nous obtenons une différence de résultats non significative, avec un T de 1.0789 et une probabilité de dépassement associée de 0.2842.



En conclusion, nous pouvons donc avancer que les homosexuels, plus que ce que ne le disent les hétérosexuels de notre échantillon, pensent pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes en les voyant.

Cette croyance quant à leur aptitude se confirme bel et bien lors du test de reconnaissance, les homosexuels émettant significativement plus d'inférences correctes que ne le font les participants hétérosexuels, tout du moins sur base d'indices visuels statiques.

Suite à cela, en voulant tenter de cerner un éventuel effet du sexe des participants, conjointement à celui de l'orientation sexuelle, nous avons pu mettre en évidence que les gays et les lesbiennes ne différaient pas significativement quant au taux de réponses correctes émises. Toutefois, les moins bons « reconnaisseurs » sont les hommes hétérosexuels. Viennent ensuite les femmes hétérosexuelles, les lesbiennes et les gays, ces 2 derniers groupes, répétons-le, ne différant pas de manière significative.

10.2 Reconnaissance de l'orientation sexuelle et caractéristiques des cibles

Le but de cette partie de la recherche est de tenter de voir si les juges de notre échantillon reconnaissent mieux l'orientation sexuelle de certaines cibles, comparativement à d'autres.

Nous allons donc essayer de voir si le jugement émis par les juges est susceptible d'être influencé par le sexe des cibles, par l'orientation sexuelle de celles-ci ou encore s'il existe une meilleure reconnaissance des cibles du sexe opposé à celui des juges, comme l'avaient suggéré Ambady, Conner et Hallahan en 1999.

10.2.1 Effet de l'orientation sexuelle des cibles sur le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle ?

Nous allons tenter de voir ici s'il existe un impact de l'orientation sexuelle des cibles dans le taux de reconnaissance de celles-ci. Nous voulons donc voir si, des cibles homosexuelles et hétérosexuelles, un type est peut-être reconnu avec plus d'exactitude que l'autre.

Les tableaux reprenant le nombre de reconnaissances correctes de chaque photo cible sont joints en annexe.

Lorsque l'on prend en compte uniquement l'orientation sexuelle des cibles (homo- et hétérosexuelles), le test T de Student correspondant nous amène à

constater une différence non significative de reconnaissance de la part des juges ($t=-1.596$, $dl=46$, $p=0.1173$).

En d'autres termes, le nombre moyen de réponses correctes pour les cibles hétérosexuelles (53.54 sur 80) ne différerait pas significativement de celui obtenu pour les cibles homosexuelles (45.79 sur 80).

10.2.2 Effet du sexe des cibles sur le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle ?

Nous avons ici procédé à la même analyse qu'au point précédent, en prenant cette fois en compte uniquement le sexe des sujets cibles. Comme précédemment, nous voulions voir si les cibles masculines ou féminines étaient mieux reconnues par nos juges ou s'il n'existait aucune différence significative de reconnaissance.

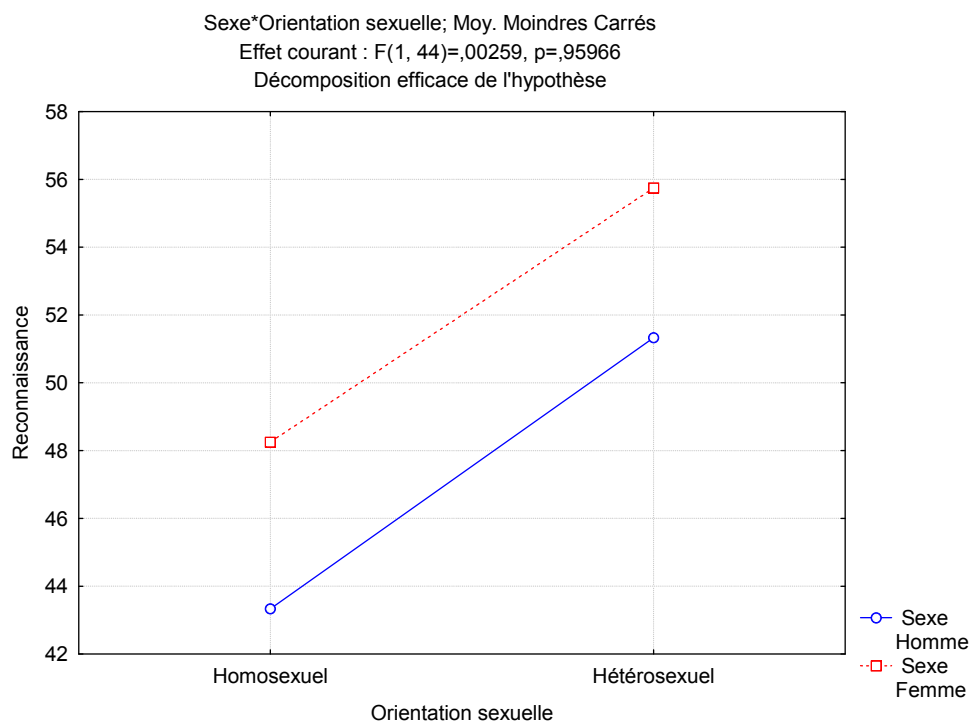
A nouveau, nous n'obtenons aucune différence significative de reconnaissance de l'orientation sexuelle.

Le T de Student nous fournit ici une valeur de t de 0.3498 ($dl=46$) ayant une probabilité de dépassement associée de 0.3498.

Autrement dit, le nombre moyen de réponses correctes obtenu pour les cibles féminines (52 sur 80) ne différerait pas significativement du nombre moyen obtenu par les cibles masculines (47.33 sur 80).

10.2.3 Effet de l'interaction orientation sexuelle*sexe sur le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle ?

Si l'on décide à présent de prendre en considération à la fois le sexe des cibles ainsi que leur orientation sexuelle, l'ANOVA double correspondant ne nous permet de conclure à aucun effet significatif de différence de réponses correctes moyennes ($F=0.0026$ et $p=0.9596$). Le graphique correspondant illustre d'ailleurs très bien l'absence d'interaction observée ici.



10.2.4 Reconnaissance privilégiée de l'orientation sexuelle des cibles de sexe opposé à celui des juges ?

Pour clore ce chapitre, penchons-nous à présent sur l'hypothèse avancée par Ambady, Conner et Hallahan en 1999, selon qui il existerait une meilleure reconnaissance de l'orientation sexuelle des personnes de sexe opposé à celui du juge.

Nous avons alors procédé au calcul du nombre de réponses correctes en fonction du sexe des cibles pour chaque juge de notre échantillon. Ce comptage nous a ensuite permis de voir si nos juges masculins reconnaissaient plus correctement l'orientation sexuelle des cibles féminines, et inversement en ce qui concerne les juges féminines. Le tableau reprenant l'ensemble de ces données est fourni en annexe.

L'analyse de variance multivariée (MANOVA) que nous avons effectuée ne nous a cependant pas permis de conclure à un effet significatif. Avec un F de Rao de 2.558 et une probabilité de dépassement associée de 0.0840, les juges ne reconnaîtraient donc pas significativement mieux les cibles du sexe opposé au leur, comparativement aux cibles du même sexe que le leur. Notons toutefois que cet effet aurait été significatif si l'on travaillait au seuil de 10%.

On observe donc ici que le taux de reconnaissance correcte des sujets cibles ne serait pas imputable à un éventuel effet des caractéristiques d'orientation sexuelle et/ou de sexe de ceux-ci.

Il n'y aurait donc pas un effet dû à notre échantillon photo dans la reconnaissance de leur orientation sexuelle par les juges ou, tout du moins, pas selon les variables testées ici.

10.3 Inférences d'orientation sexuelle et stéréotype de masculinité-féminité

L'objectif de ce chapitre est de voir si le stéréotype courant de masculinité/féminité est d'application dans le cadre de notre recherche.

Il s'agit donc d'étudier si les femmes évaluées comme étant masculines sont plus souvent dites lesbiennes et, inversement, de voir si les hommes jugés plus féminins sont perçus plus fréquemment comme étant homosexuels.

Suite au recueil de nos données, nous avons pu calculer les valeurs moyennes de masculinité ou de féminité obtenues par les différentes cibles, en fonction des différents groupes de sujets juges. Ces données sont reprises dans le tableau suivant.

| | | Sujets cibles | | | |
|--------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Lesbiennes | Gays | Femmes hétéros | Hommes hétéros |
| Sujets juges | Lesbiennes | 2.421818 N=275 | 2.462185 N=238 | 2.371307 N=237 | 1.628571 N=210 |
| | Gays | 2.330097 N=206 | 2.241636 N=169 | 2.323810 N=210 | 2.287273 N=275 |
| | Femmes hétéros | 2.444444 N=180 | 2.324873 N=197 | 2.360000 N=300 | 2.374558 N=283 |
| | Hommes hétéros | 2.335052 N=194 | 2.570588 N=170 | 2.455975 N=318 | 2.471223 N=278 |
| TOTAL | | 2.384795 | 2.384439 | 2.384037 | 2.227533 |

| | | | | |
|--|-------|-------|--------|--------|
| | N=855 | N=874 | N=1065 | N=1046 |
|--|-------|-------|--------|--------|

*N total = 3840 (48 photos * 80 juges)*

Les perceptions de masculinité ou de féminité des différentes cibles se sont positionnées sur une échelle de type Likert à 4 modalités. Dans ce cas, la valeur 1 renvoyait à une perception de la personne comme étant « fortement masculine », 2 correspondait à « masculine », 3 à « féminine » et 4 faisait référence à une évaluation « fortement féminine » de la personne cible.

Un score de 1 à 2 renvoie donc à une évaluation plutôt masculine de la personne photographiée, alors qu'une note de 3 ou 4 fait référence à une perception plus féminine de la cible.

10.3.1 Les femmes cibles perçues comme étant lesbiennes sont-elles évaluées comme étant plus masculines que celles étant dites hétérosexuelles ?

Afin de tester notre hypothèse selon laquelle les personnes dites lesbiennes seraient également évaluées d'une manière plus masculine, nous avons eu recours à la corrélation bisérielle de point. Ce type de corrélation permet de prendre en compte une variable dépendante métrique (le score de masculinité/féminité attribué) et une variable indépendante nominale dichotomique (l'orientation sexuelle perçue).

Nous n'avons donc gardé pour cette analyse que les cibles féminines de notre échantillon photo.

Dans le cas de nos juges hétérosexuels (et indépendamment du sexe de ceux-ci), la corrélation obtenue est de -0.0129, avec une probabilité de dépassement associée de 0.686. Ce groupe de juges n'a donc pas évalué de manière différente, en ce qui concerne le degré de masculinité/féminité perçue, les femmes qu'ils pensaient être homosexuelles et celles qu'ils voyaient hétérosexuelles.

Suite au calcul des scores moyens de masculinité/féminité perçue émis par les juges hétérosexuels, nous pouvons observer un score moyen de 2.3877 (N=374) pour les cibles jugées comme étant lesbiennes, et une note de 2.409385 (N=618) pour celles vues comme étant hétérosexuelles.

En ce qui concerne les juges homosexuels à présent (également indépendamment de leur sexe), la corrélation fournie est de 0.0206, avec une valeur de p valant 0.531. Le lien unissant ces 2 variables est donc un peu plus fort que celui obtenu pour les juges hétérosexuels, mais n'est toutefois pas significatif. Lorsque l'on calcule à présent le score moyen obtenu par les cibles vues comme étant lesbiennes, on obtient une valeur de 2.382536 (N=481). Les femmes vues hétérosexuelles quant à elle, obtiennent un score moyen de 2.348993 (N=447).

10.3.2 Les hommes cibles perçus comme étant homosexuels sont-ils évalués comme étant plus féminins que ceux étant dits hétérosexuels ?

Nous voulons tenter de voir ici si le stéréotype courant posant que les hommes homosexuels sont perçus comme étant plus efféminés que les hétérosexuels est d'application à partir des données recueillies lors de notre recherche. Nous utiliserons pour cela la même analyse qu'au point précédent : la corrélation bisérielle de point, en ne prenant en compte que les cibles masculines de notre échantillon.

Pour nos juges hétérosexuels (et indépendamment du sexe de ceux-ci), la corrélation obtenue est de 0.0095, avec une probabilité de dépassement associée de 0.771. Comme au point précédent concernant les femmes cibles, les juges hétérosexuels n'ont pas évalué les hommes qu'ils considéraient être homosexuels significativement plus féminins que ceux qu'ils percevaient hétérosexuels. Si l'on calcule les scores moyens obtenus sur cette échelle de masculinité/féminité, nous aboutissons en effet à une valeur de 2.438692 (N=367) pour les hommes perçus homosexuels contre un score de 2.422460 (N=561) pour ceux qui ont été dits hétérosexuels.

Pour les juges homosexuels à présent, nous observons une corrélation de 0.0353 ayant comme probabilité de dépassement une valeur de 0.266. Comme pour les analyses précédentes, le lien existant entre ces 2 variables ne se révèle pas être significatif, les hommes perçus comme étant homosexuels n'étant pas vus plus féminins que ceux vus comme étant hétérosexuels et ce, par les juges homosexuels de notre échantillon.

Pour preuve, nous vous fournissons les scores moyens obtenus par les cibles vues homosexuelles (2.370606, N=407) et par les cibles dites hétérosexuelles (2.002062, N=485).

En conclusion, nous pouvons avancer que les juges de notre échantillon n'ont pas utilisé le stéréotype fréquemment entendu de l'homme homosexuel efféminé et de la lesbienne masculine.

En effet, aussi bien les juges hétérosexuels que les juges homosexuels n'ont pas évalué de manière statistiquement différente les cibles qu'ils voyaient homosexuelles et celles qu'ils percevaient hétérosexuelles, quant au niveau de masculinité ou de féminité perçu.

En d'autres termes, les femmes jugées comme étant lesbiennes n'étaient pas dites plus masculines que celles étant dites hétérosexuelles et, inversement, les hommes vus homosexuels n'ont pas été évalués comme étant plus féminins que les hommes vus comme étant hétérosexuels.

10.4 Inférences d'orientation sexuelle et attractivité perçue

Le but du présent chapitre est d'étudier s'il existe un lien entre l'attractivité perçue à l'égard des sujets cibles et le jugement d'orientation sexuelle émis envers ces mêmes sujets.

Il s'agit donc de voir, si l'on prend en compte nos hypothèses si, pour les juges hétérosexuels, les personnes évaluées de façon moins attractive sont également dites plus fréquemment homosexuelles. Inversement, nous voulons voir pour les juges homosexuels, si les personnes dites attractives sont plus souvent vues comme étant homosexuelles.

Suite au recueil de nos données, nous avons pu constituer un tableau reprenant les scores moyens obtenus par les sujets cibles quant à l'attractivité perçue.

Nous n'avons ici pas pris en compte l'exactitude des jugements d'orientation sexuelle émis. Nous ne voulions en effet qu'étudier le lien entre orientation perçue et jugement d'attractivité.

Les jugements d'attractivité se faisant sur une échelle allant de 1 à 4, 1 étant considéré comme « très peu attractif » et 4 renvoyant à « fortement attractif », les scores moyens pouvaient varier entre ces 2 extrêmes. Nous vous indiquons l'ensemble de ces notes dans le tableau suivant.

| | | Sujets cibles | | | |
|--------------|----------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | | Lesbiennes | Gays | Femmes hétéros | Hommes hétéros |
| Sujets juges | Lesbiennes | 1.701818 N=275 | 1.852941 N=238 | 1.599156 N=237 | 2.280952 N=210 |
| | Gays | 2.087379 N=206 | 2.000000 N=269 | 2.076190 N=210 | 2.010909 N=275 |
| | Femmes hétéros | 1.922222 N=180 | 1.883249 N=197 | 2.010000 N=300 | 1.996466 N=283 |
| | Hommes hétéros | 1.953608 N=194 | 1.658824 N=170 | 2.295597 N=318 | 2.039568 N=278 |
| TOTAL | | 1.898246 N=855 | 1.867277 N=874 | 2.016901 N=1065 | 2.068833 N=1046 |

*N total = 3840 (48 photos * 80 juges)*

10.4.1 Les homosexuels jugent-ils plus favorablement les personnes qu'ils perçoivent homosexuelles ?

Afin de voir s'il existe un lien entre ces 2 variables, le calcul d'une corrélation bisérielle de point a été effectué. Il s'agit d'une analyse qui permet de prendre en compte une variable dépendante métrique (l'attractivité dans notre cas) et une variable indépendante nominale dichotomique (l'orientation sexuelle perçue).

Dans la situation qui nous occupe ici, nous avons uniquement gardé les juges homosexuels de notre échantillon et avons ensuite calculé la corrélation existant entre, d'une part, l'attractivité perçue envers les cibles et, d'autre part, l'orientation sexuelle supposée qui leur a été attribuée.

La corrélation obtenue est de 0.0368 avec une probabilité de dépassement associée de 0.107. Les juges homosexuels de notre panel n'ont donc pas jugé de façon plus favorable, en ce qui concerne l'attractivité perçue, les personnes qu'ils voyaient homosexuelles, comparativement à celles perçues comme étant hétérosexuelles.

A la suite du calcul des scores moyens d'attractivité perçue émis par les juges homosexuels (indépendamment de leur sexe), nous obtenons en effet un score moyen de 1.899798 (N=988) pour les cibles jugées comme étant homosexuelles, et un score de 1.981759 (N=932) pour celles vues comme étant hétérosexuelles.

10.4.2 Les hétérosexuels jugent-il moins favorablement les personnes qu'ils perçoivent homosexuelles ?

Nous avons procédé ici comme nous l'avons fait au point précédent, à l'aide du calcul d'une corrélation bisérielle de point, à la seule différence que nous n'avons gardé que les juges hétérosexuels de notre échantillon.

La corrélation obtenue est dans ce cas de -0.1316, avec une probabilité de dépassement associée de 0.000. Ce résultat nous indique donc que les juges hétérosexuels de notre échantillon ont tendance à juger les cibles qu'ils perçoivent

comme étant homosexuelles d'une manière moins attractive que les cibles perçues hétérosexuelles.

En effet, lorsque l'on calcule le score moyen d'attractivité obtenu par les cibles vues comme étant homosexuelles par les juges hétérosexuels (indépendamment de leur sexe), nous observons une valeur de 1.859649 (N=855), contre un score de 2.090755 pour les cibles hétérosexuelles (N=1179). Les plus petites valeurs étant associées à moins d'attractivité perçue, les juges hétérosexuels ont donc jugé plus négativement les personnes qu'ils pensaient être homosexuelles.

A la suite de ces différentes analyses, nous pouvons constater que les juges homosexuels de notre échantillon n'ont pas émis de jugement d'attractivité significativement plus élevé pour un quelconque groupe de sujets cibles (homosexuels ou hétérosexuels). Par contre, les juges hétérosexuels ont quant à eux évalué de manière moins attractive les personnes qu'ils pensaient être homosexuelles, comparativement à celles qu'ils croyaient hétérosexuelles.

10.5 Caractéristiques utilisées pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne

Nous allons à présent nous pencher sur les caractéristiques du visage que peuvent utiliser les personnes afin de décider de l'orientation sexuelle de quelqu'un.

Nous commencerons par développer les indices qui seraient utilisés a priori, avant toute tentative concrète de reconnaissance, puis nous examinerons les caractéristiques citées par nos différents groupes lors de l'épreuve réelle d'inférence d'orientation sexuelle de nos cibles.

10.5.1 Caractéristiques utilisées a priori pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne

Dans ce chapitre, nous allons tenter de voir sur quels indices, quelles caractéristiques, les personnes pensent pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle d'un individu, indépendamment de toute exactitude de jugement.

Nous leur avons donc demandé, avant qu'elles ne puissent voir les photographies de visage de notre recherche, sur quoi elles se baseraient pour faire une inférence d'orientation sexuelle.

Nous avons de cette façon recueilli toute une série d'indices pour les 4 groupes de notre recherche (les hommes hétérosexuels, les femmes hétérosexuelles, les gays et les lesbiennes) et allons étudier s'il existe des différences quant aux indices utilisés entre ces groupes, si certains traits sont plus fréquemment cités dans l'un des groupes comparativement aux autres.

Suite au recueil de nos données, nous avons procédé à une classification en catégories de toutes les caractéristiques obtenues (sur base d'un même champ lexical) et ce, afin de diminuer le nombre total de termes utilisés et éviter les redondances.

Nous avons toutefois dressé un tableau de toutes les caractéristiques qui ont été utilisées par nos sujets juges et vous indiquons dans quelle catégorie ils ont été placés (voir annexe).

Le thème de cette recherche étant de voir les indices visuels en jeu dans l'émission d'un jugement d'orientation sexuelle, les termes ne renvoyant pas à des traits physiques ou tout du moins observables sur la personne, comme les lieux qu'elle fréquente, les propos qu'elle peut tenir ou encore son entourage n'ont pas été pris en compte dans nos analyses, même s'ils avaient été cités par nos juges.

Voici donc le tableau récapitulatif des indices utilisés a priori par nos sujets juges afin de deviner l'orientation sexuelle d'une personne inconnue :

| <u>N°</u> | <u>Catégories</u> | <u>Lesbiennes</u> | <u>Gays</u> | <u>Femmes hétéros</u> | <u>Hommes hétéros</u> | <u>Total</u> |
|-----------|----------------------|-------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|--------------|
| 1 | Vêtements | 12 | 16 | 3 | 8 | 39 |
| 2 | Attitude | 8 | 10 | 9 | 4 | 31 |
| 3 | Gestuelle | 1 | 11 | 7 | 6 | 25 |
| 4 | Voix | 2 | 10 | 5 | 6 | 23 |
| 5 | Regard | 5 | 10 | 3 | 3 | 21 |
| 6 | Cheveux | 8 | 2 | 4 | 4 | 18 |
| 7 | Démarche | 2 | 7 | 1 | 2 | 12 |
| 8 | Masculinité/féminité | 3 | 1 | 0 | 3 | 7 |
| 9 | Maquillage | 1 | 0 | 4 | 2 | 7 |
| 10 | Accessoires | 0 | 5 | 1 | 0 | 6 |
| 11 | Posture | 1 | 2 | 2 | 1 | 6 |
| 12 | Piercings | 4 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| 13 | Physique | 4 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| 14 | Bijoux | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| 15 | Soin corporel | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| 16 | Visage | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| 17 | Sourire | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| 18 | Oreilles | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| 19 | Mains | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 20 | Nez | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 21 | Lunettes | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 22 | Pilosité | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

10.5.1.1 Caractéristiques utilisées a priori, indépendamment du groupe d'appartenance des juges

Si l'on analyse les totaux obtenus par ces différentes catégories, indépendamment de nos 4 groupes de juges, nous pouvons aisément nous rendre compte que certaines d'entre elles sont plus fréquemment utilisées.

Nous pouvons en effet constater que les vêtements seraient utilisés comme un indice majeur pour la reconnaissance de l'orientation sexuelle d'une personne. Suivent de près les attitudes que peut manifester la personne, sa gestuelle, sa voix, les regards qu'elle peut émettre vis-à-vis de quelqu'un, ainsi que sa coupe de cheveux ou encore sa démarche.

D'autres indices tels que le degré de masculinité ou de féminité de la personne, l'absence ou la présence de maquillage, les accessoires portés, les piercings, la posture ou encore le physique de celle-ci peuvent également être pris en compte, mais dans une moindre mesure que ceux cités précédemment.

Les caractéristiques restantes se révèlent plus être des particularités propres à certains juges de notre échantillon plutôt que des indices récurrents pour la reconnaissance de l'orientation sexuelle d'une personne, compte tenu de l'occurrence de ceux-ci.

10.5.1.2 Caractéristiques utilisées a priori, en fonction du groupe d'appartenance des juges

Si l'on se penche à présent sur les caractéristiques utilisées préférentiellement en fonction du groupe auquel le juge est associé, nous pouvons faire des constatations complémentaires à celles du point précédent.

Afin de se figurer un peu plus clairement les liens existant entre les différentes caractéristiques et les groupes les ayant utilisées, nous avons procédé à une analyse des correspondances. Celle-ci nous permet de représenter les « modalités présentant des distributions similaires [...] par des points proches alors que celles montrant des distributions dissemblables seront représentées par des points distants³¹ » (p. 9-2).

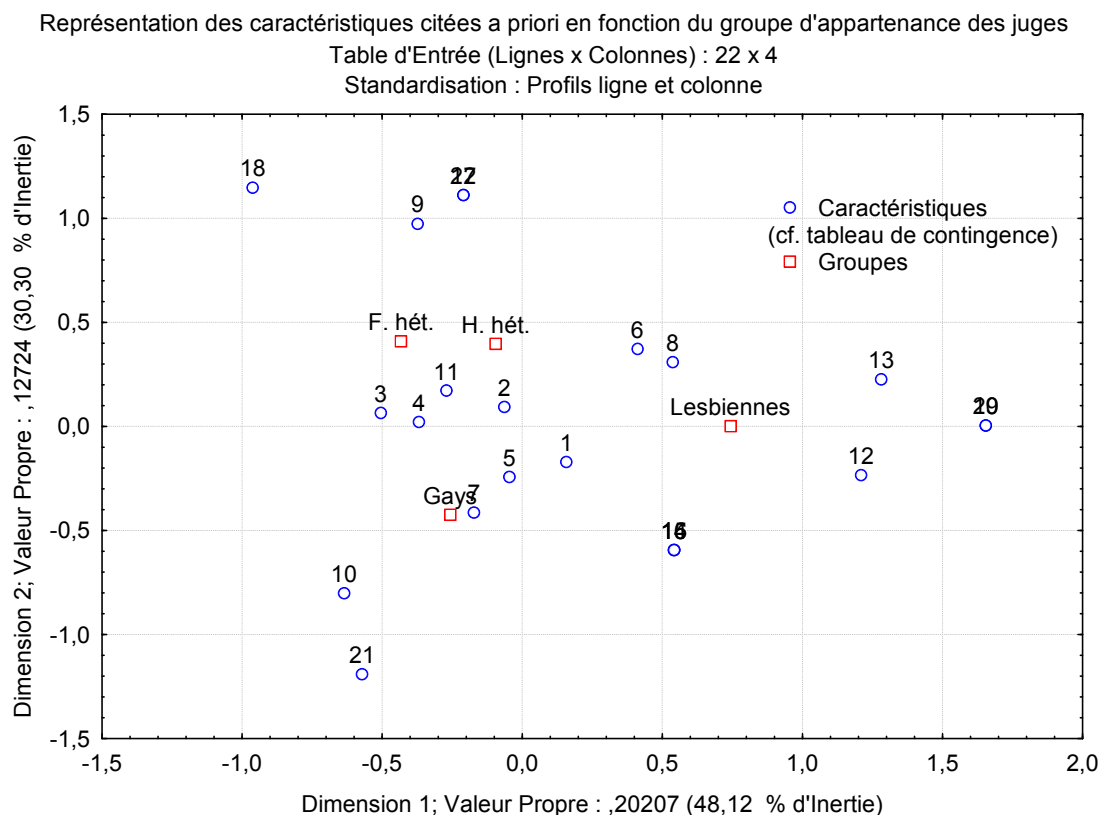
Si l'on s'attarde uniquement sur la fréquence d'utilisation de certains indices, nous pouvons nous rendre compte que, pour les vêtements par exemple, ce sont les juges gays qui les ont le plus souvent cités (16 fois). Cependant, l'analyse des correspondances peut nous fournir des liens différents entre les groupes de juges et les caractéristiques, en positionnant également la catégorie vêtements près des hommes hétérosexuels, qui ne l'ont pourtant citée qu'à 8 reprises.

Cela est explicable par le fait que « l'interprétation des résultats est basée sur les positions relatives des points³² » (p.9-4) et non plus sur les valeurs du tableau de contingence. En effet, ce type d'analyse prend en compte une distance euclidienne pondérée (distance du chi-carré) afin de calculer les « distances interpoints entre les profils de lignes et les distances interpoints entre les profils de

³¹ In Pérée, F.P. (2005). *Analyse multivariée et utilisation de logiciels statistiques*. Liège, Belgium : Les Éditions de l'Université de Liège.

³² In Pérée, F.P. (2005). *Analyse multivariée et utilisation de logiciels statistiques*. Liège, Belgium : Les Éditions de l'Université de Liège.

colonnes³³ » (p. 9-10), ce qui peut amener à des résultats a priori contraires aux données initiales. Le lecteur intéressé trouvera des explications théoriques complémentaires dans l'ouvrage de Pérée.



Même si les vêtements (1) représentaient la caractéristique la plus fréquemment citée par nos juges, la représentation graphique nous permet de constater que cet effet est dû essentiellement à une forte occurrence chez les participants masculins (homo- et hétérosexuels), suivis par les lesbiennes et les femmes hétérosexuelles.

En ce qui concerne les attitudes émises (2) par les personnes, les juges hétérosexuels (hommes et femmes) ainsi que les gays utiliseraient davantage cet indice pour inférer l'orientation sexuelle d'un individu, comparativement aux lesbiennes.

La gestuelle des personnes (3), au même titre que leur voix (4), seraient également utilisées de façon plus importante par ces mêmes 3 groupes de juges. Nous pouvons aussi constater que les lesbiennes n'auraient pas recours à ces

³³ Op. cit.

indices de manière aussi fréquente, compte tenu de la distance les séparant des points représentant ces 2 catégories.

La démarche (7) quant à elle est quasiment l'apanage des juges gays de notre échantillon. Suivent ensuite les juges hétérosexuels (hommes puis femmes) et les lesbiennes en dernier lieu. Le regard (5), les accessoires (10) et les lunettes (21) seraient également des indices typiquement utilisés par les hommes homosexuels, même si les 2 dernières catégories ne seraient utilisées que de façon moins fréquente.

Le domaine capillaire (6) et le niveau de masculinité/féminité (8) seraient quant à eux essentiellement utilisés par les lesbiennes de notre échantillon. Les hommes hétérosexuels s'en serviraient aussi, mais moins fréquemment cependant. Il en est de même en ce qui concerne la présence de piercings (12), d'un physique particulier (13), les mains (19) ou encore le nez (20) de la personne.

Il est également intéressant de relever le fait que les juges hétérosexuels de notre panel utiliseraient fréquemment la posture (11) d'une personne pour inférer son orientation sexuelle. Dans une moindre mesure, ils auraient également tendance à utiliser plus fréquemment que les juges homosexuels des indices renvoyant à la présence ou l'absence de maquillage (9), au sourire (17), à la pilosité (22) ou encore aux oreilles (18) de la personne.

Notons enfin que des indices tels que les bijoux (14), le soin accordé au corps (15) ou encore le visage d'une personne (16), lorsqu'ils sont utilisés, le seraient prioritairement par les juges homosexuels de notre échantillon.

10.5.2 Caractéristiques utilisées pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne, en voyant les photos des sujets cibles

Nous allons à présent étudier les caractéristiques citées par nos juges lors du visionnage des photos cibles. Pour chaque photo présentée, les juges ont dû citer, lorsqu'ils y parvenaient, sur quelle(s) caractéristique(s) ils se basaient pour émettre leur jugement d'orientation sexuelle. De cette façon, nous avons pu faire

l'inventaire des indices utilisés par nos 4 groupes de juges, en fonction des 4 groupes de cibles. Nous avons en effet pu effectuer un recensement des caractéristiques émises, par exemple, par les juges lesbiennes pour dire d'une femme cible qu'elle est lesbienne ou hétérosexuelle et pour dire d'un homme cible qu'il est gay ou hétérosexuel. Nous avons procédé de la même manière avec les 3 autres groupes de juges, portant à 16 le nombre de « croisements » possibles.

Comme pour les indices cités a priori par nos juges, nous allons ensuite pouvoir analyser ces données et voir si certaines caractéristiques sont plus fréquemment associées à une cible que l'on verrait dans un groupe particulier, comparativement aux autres groupes.

Nous pourrions également voir de cette manière si les stéréotypes fréquemment entendus sont d'application chez les juges de notre échantillon, y compris chez les juges homosexuels, pour faire cette inférence d'orientation sexuelle.

Tout comme pour les caractéristiques utilisées a priori, nous avons effectué un classement des indices fournis par les juges en différentes catégories, et ce afin d'éviter les redondances, certains termes renvoyant au même champ sémantique.

Nous vous joignons en annexe un tableau reprenant l'ensemble des caractéristiques citées et vous indiquons dans quelles catégories nous les avons classées.

Par souci de clarté, nous ne reproduirons pas ici le tableau de contingence complet des caractéristiques citées par les différents juges en fonction des 4 types de cibles, celui-ci étant assez important. Nous le reproduirons en annexe en fonction des différentes sections, celles-ci renvoyant à un type particulier de cible, et ne vous fournirons ici que les histogrammes et les graphiques renvoyant aux analyses des correspondances effectuées.

Nous tenons aussi à mentionner que le but de cette partie n'est nullement celui d'une mise en place d'une typologie quelconque amenant à pouvoir reconnaître les homosexuels ou les hétérosexuels sur base de traits physiques. En effet, il s'agit seulement de voir sur quoi peuvent se baser les gens pour émettre un jugement d'orientation sexuelle, peu importe l'exactitude de celui-ci. C'est

d’ailleurs pour cette raison que nous avons pris en compte tous les indices fournis par nos juges, même lorsque leur inférence n’était pas correcte.

10.5.2.1 Caractéristiques utilisées pour dire d’une femme qu’elle est homosexuelle

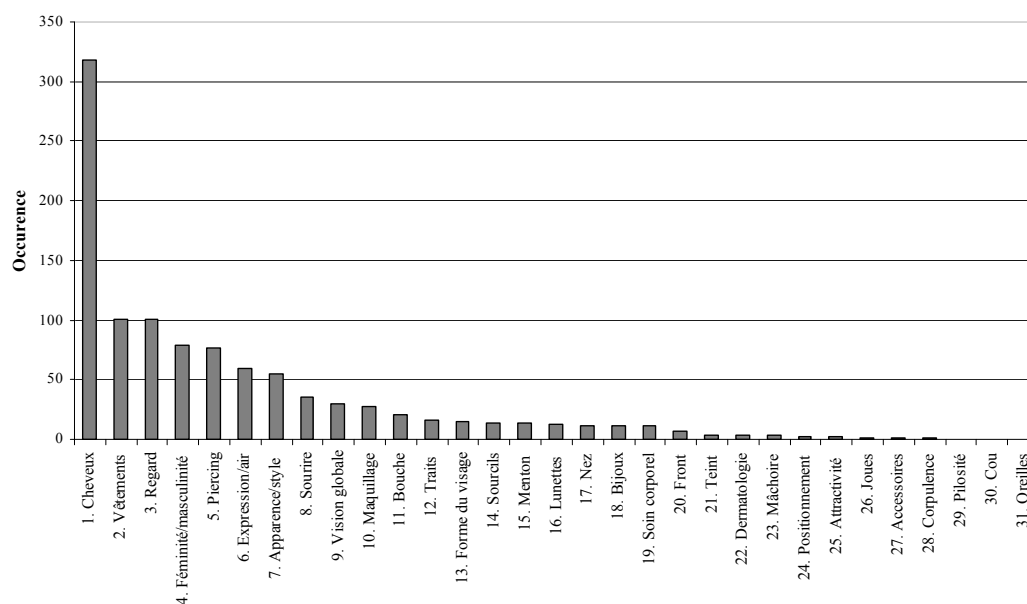
Nous allons tenter ici de cerner les différents types d’indices utilisés par nos 4 groupes de juges lorsqu’ils pensent qu’une femme est homosexuelle. Nous examinerons si certaines caractéristiques sont plus fréquemment utilisées dans un groupe de juges ou si elles se répartissent de manière semblable.

Mais avant de procéder, nous vous fournissons en annexe le tableau de contingence associé à la reconnaissance d’une femme lesbienne, en fonction de nos 4 groupes de juges.

Lorsque nous réalisons un graphique reprenant toutes les caractéristiques citées par nos juges, tous groupes confondus, nous pouvons nous rendre compte de certaines particularités.

Nous ne détaillerons cependant que les caractéristiques qui ont été citées pour un total d’au moins 5% du nombre global de caractéristiques, celles ayant recueilli moins de suffrages n’ayant vraisemblablement pas été utilisées de façon significative.

Histogramme des caractéristiques utilisées pour dire d'une femme qu'elle est lesbienne, tous groupes confondus



Nous pouvons tout d'abord nous rendre compte que les caractéristiques capillaires sont de loin l'indice le plus utilisé pour inférer qu'une femme est lesbienne. Si l'on se penche sur les termes utilisés par nos juges renvoyant à cette catégorie, nous pouvons observer qu'ils renvoient pour la plupart à des notions de cheveux courts et/ou décolorés, attachés ou encore peu soignés.

Les catégories utilisées en second lieu, les vêtements et le regard, renvoient quant à elles à des termes tels que chemise (à carreaux, dite « de bûcheron »), vêtements masculins ou encore sweat. En ce qui concerne le regard, ce sont essentiellement les termes regard et yeux qui ont été cités, termes ne nous permettant pas de conclure à une particularité quelconque qu'aurait le regard d'une femme homosexuelle, selon les juges de notre échantillon.

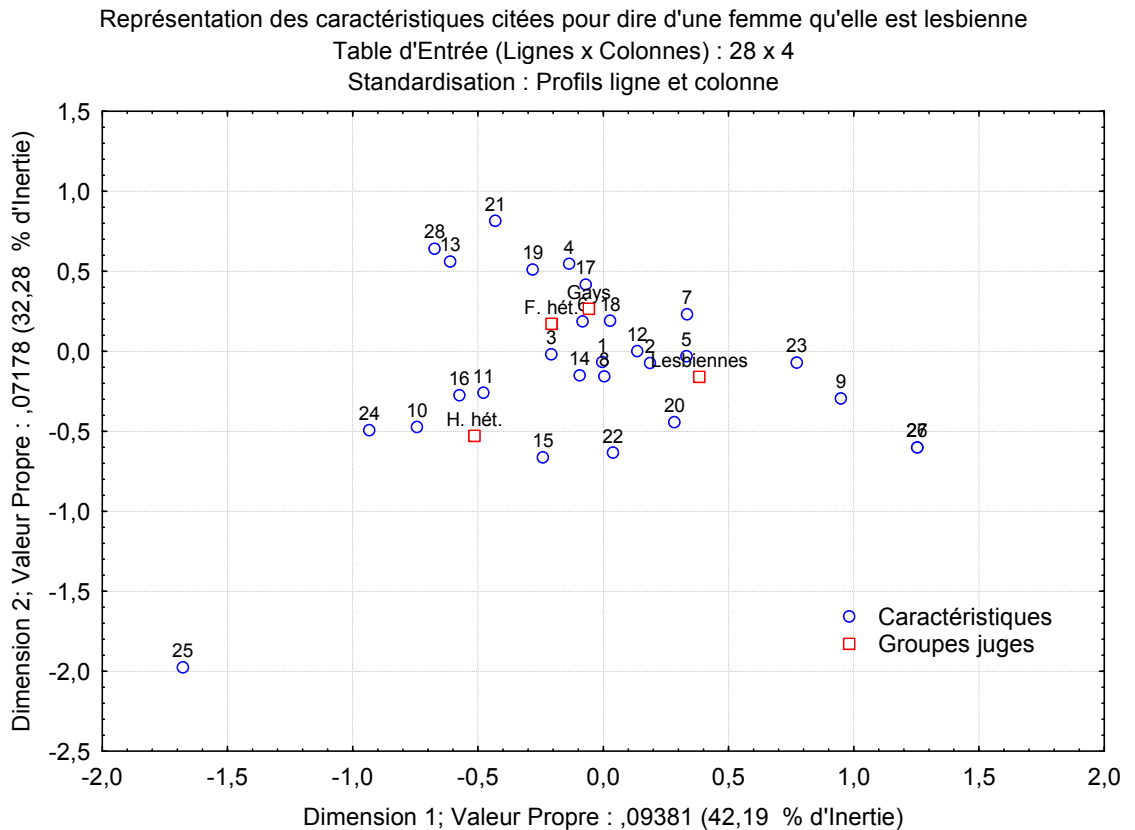
Pour ce qui est de la féminité/masculinité, nous pourrions simplifier en n'utilisant que le second terme, la masculinité. En effet, les termes tels que masculine, camionneuse ou androgyne sont chose courante.

Les piercings seraient aussi un indice de taille, au même titre que la catégorie précédente. Nous entendons ici toute forme de « boucle d'oreille » située à un autre endroit que sur le lobe de l'oreille (arcade sourcilière, cartilage de l'oreille, lèvre,...).

L'expression de la personne serait aussi fréquemment utilisée. Dans ce cas, ce sont surtout des termes couvrant 2 grandes perceptions de la femme homosexuelle. D'une part, des termes tels que le repli sur soi, le visage fermé, l'air frustré et, d'autre part, un air sûr, déterminé, autoritaire, dur ou encore baroudeur. En simplifiant un peu, nous pourrions soulever l'image de la lesbienne qui n'assume pas sa sexualité, et l'image de celle qui assume et qui n'a « peur de rien ».

Enfin, en représentant 5.31% du nombre total de caractéristiques citées pour dire d'une femme qu'elle est lesbienne, nous pouvons relever son apparence, son style. Lorsque les participants ont un peu plus précisé ce qui sous-tendait ce choix d'indices, nous pouvons remarquer qu'il s'agit surtout d'un style qui se verrait classique, simple, sans artifices ou encore sportif.

Afin de se figurer un peu plus clairement les liens existant entre les différents indices utilisés et nos 4 groupes de juges, nous avons procédé à une analyse des correspondances, dont nous vous fournissons la représentation graphique.



Si l'on se centre sur les types de juges ayant préférentiellement utilisé un type d'indice pour dire d'une femme qu'elle est lesbienne, nous pouvons nous rendre compte que les cheveux (1) ont surtout été une base pour les juges homosexuels et pour les femmes hétérosexuelles.

Les traits du visage (12) ont également été préférentiellement utilisés par nos juges homosexuels.

Nous pouvons également voir que les lesbiennes ont parfois utilisé de façon importante un type d'indice qui leur était quasiment propre, comparativement aux 3 autres groupes. Cela est d'application en ce qui concerne les piercings (5), les vêtements (2), ou encore l'apparence de la personne (7). Certaines parties spécifiques du visage seraient également utilisées majoritairement par nos juges homosexuelles, comme le front (20), la mâchoire (23) ou encore les joues (26). Notons encore que la vision globale de la

photographie (9) et les accessoires portés (27) seraient aussi utilisés de manière plus fréquente chez les lesbiennes que chez les autres groupes de juges.

En ce qui concerne les hommes homosexuels, l'expression que peut avoir la personne sur la photo (6), les bijoux portés (18) ainsi que le nez (17) et le niveau de masculinité/féminité (4) seraient fortement pris en compte pour inférer l'orientation sexuelle d'une femme.

Pour ce qui est des femmes hétérosexuelles, le regard (3) serait utilisé de façon plus fréquente, comparativement à sa fréquence d'emploi dans les 3 autres groupes de juges.

Enfin, pour les hommes hétérosexuels, les indices comme le maquillage (10), la bouche (11), les lunettes (16), la position prise pour la photo (24) ou encore le menton (15) seraient privilégiés. L'attractivité (25) que représente la personne pour ce type de juge serait également prise en compte, mais de manière moins fréquente que les autres indices, compte tenu de la grande distance séparant les 2 points.

Mentionnons encore que les sourcils (14) et le soin accordé au corps (19) seraient davantage utilisés par les gays et les femmes hétérosexuelles de notre échantillon ainsi que, dans une proportion moindre cependant, la forme du visage (13), la corpulence de la personne (28) et le teint de peau (21).

10.5.2.2 Caractéristiques utilisées pour dire d'un homme qu'il est homosexuel

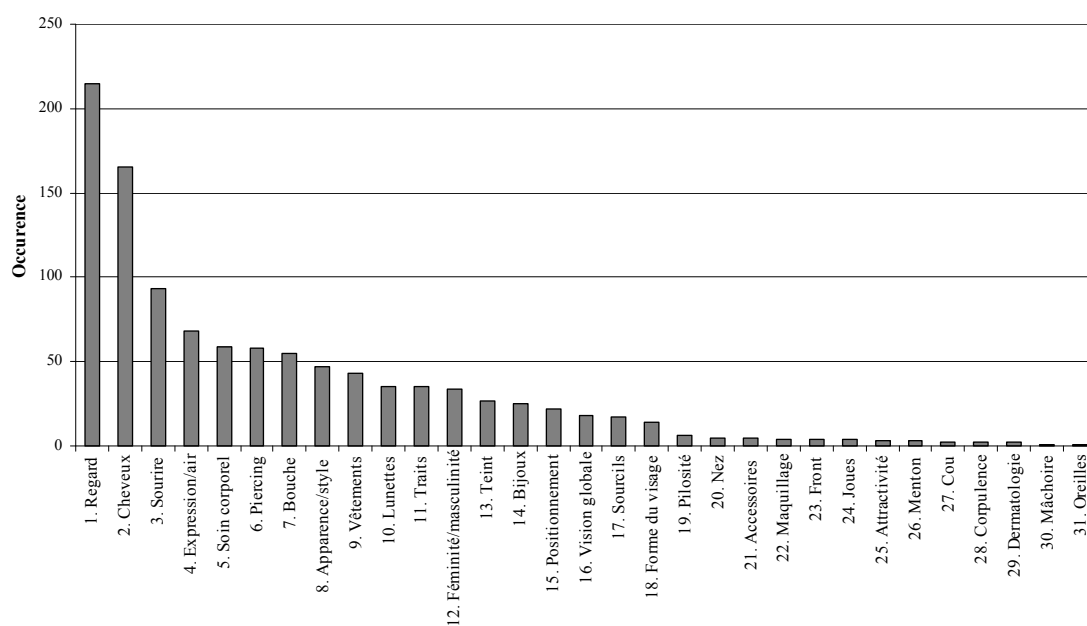
Nous allons à présent étudier les caractéristiques sur lesquelles s'appuient les juges de notre recherche afin de déterminer si un homme est homosexuel.

Vous pourrez trouver en annexe le tableau de contingence reprenant les différents scores obtenus par les catégories, en fonction des différents types de juges de l'étude.

Suite à la réalisation de l'histogramme représentant les catégories ayant été le plus fréquemment utilisées, tous groupes de juges confondus, nous pouvons d'ores et déjà souligner quelques particularités. Toutefois, nous ne décrivons que les catégories qui représentent au minimum 5% du total des caractéristiques

énoncées, les autres n'étant vraisemblablement pas employées de manière habituelle.

Histogramme des caractéristiques utilisées pour dire d'un homme qu'il est homosexuel, tous groupes confondus



Nous pouvons tout d'abord souligner le fait que, contrairement à la reconnaissance d'une femme lesbienne, c'est ici le regard, avec 20% de la totalité des indices, qui est le plus fréquemment utilisé. Les vêtements quant à eux, qui étaient l'aide la plus précieuse pour reconnaître une lesbienne, ne se positionnent qu'en 9^{ème} position et ne représentent même pas 5% du total des caractéristiques citées.

Si l'on se penche un peu sur les indices placés dans cette catégorie lorsque l'on parle d'un homme homosexuel, nous pouvons nous rendre compte que deux grandes visions s'opposent. Nous retrouvons en effet, d'une part, des termes tels que le regard qui défie, qui provoque, qui est perçant et, d'autre part, des vocables tels que des regards doux, retenus ou encore féminins.

Viennent ensuite les cheveux, où deux grands aspects reviennent fréquemment si l'on se penche sur les termes utilisés. Nous pouvons en effet soulever que l'on aurait une vision de l'homme homosexuel comme ayant des cheveux bien coiffés, soignés, avec du gel voire même ayant les cheveux teints, mais également comme ayant des longs cheveux ou encore une mèche revenant devant les yeux.

Cela est à mettre en parallèle avec la catégorie « soin corporel » qui a également été fréquemment utilisée, avec une vision unanime de la part de tous les groupes de juges, d'un gay fort préoccupé par son apparence, très apprêté, soigné, bien rasé, voire épilé.

Le sourire serait également important dans l'aide à la reconnaissance d'un homme homosexuel. Cependant, nos juges se sont essentiellement limités au terme « sourire » lorsqu'ils ont utilisé cette catégorie, même si l'on peut constater la présence de quelques sourires pincé, timide ou féminin.

Tout comme pour inférer qu'une femme est homosexuelle, l'expression véhiculée par le visage d'un homme serait fréquemment utilisée pour dire qu'il est homosexuel. Il s'agirait surtout d'airs de type pétillant, bon vivant, sympathique, doux ou encore sensible qui feraient pencher vers une attribution d'homosexualité.

Les piercings serviraient aussi de repère pour dire d'un homme qu'il est gay, cet indice n'ayant été cité qu'à 3 reprises pour dire d'un homme qu'il était hétérosexuel.

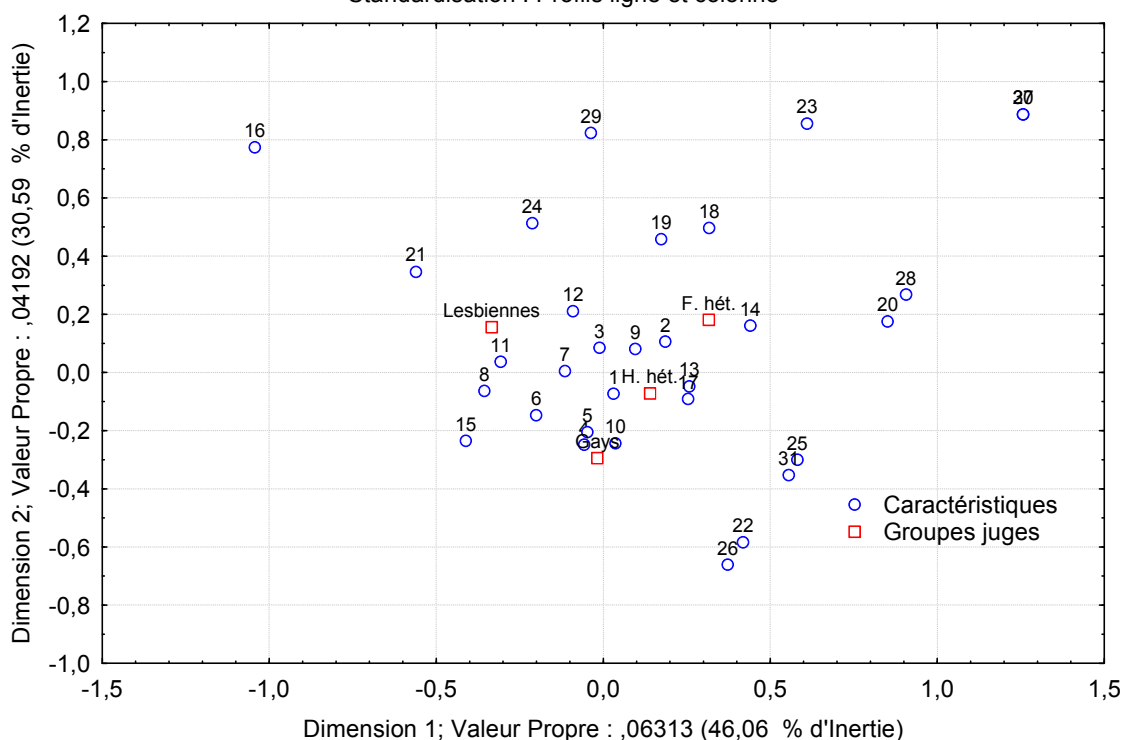
Pour finir, avec 5.13% des suffrages, la bouche serait également utilisée pour poser cette inférence. Lorsqu'ils ont précisé sur quelle « partie » de la bouche ils se sont centrés, les juges mentionnent principalement les lèvres, celles-ci étant fines et bien dessinées lorsqu'un adjectif leur été octroyé.

Nous allons à présent nous pencher plus avant sur les liens existant entre certaines catégories et nos 4 groupes de juges. Pour ce faire, nous avons effectué une analyse des correspondances, analyse qui permet de situer nos 2 variables nominales l'une par rapport à l'autre.

Représentation des caractéristiques citées pour dire d'un homme qu'il est homosexuel

Table d'Entrée (Lignes x Colonnes) : 31 x 4

Standardisation : Profils ligne et colonne



Même si le regard (1) était la catégorie la plus souvent mentionnée, tous juges confondus, nous pouvons à présent nous rendre compte que celle-ci a surtout été utilisée par les hommes hétérosexuels de notre échantillon. Il en est de même en ce qui concerne le teint de la cible (13) ainsi que les sourcils (17).

La seconde classe d'indices ayant été mentionnée le plus fréquemment était en lien avec les cheveux, la coiffure de la personne (2). On peut constater ici qu'elle a en fait été majoritairement employée par les juges hétérosexuels (hommes et femmes) de notre échantillon, tout comme les vêtements (9) que la personne portait.

Les juges gays ont quant à eux utilisé plus souvent que les autres juges les caractéristiques renvoyant à l'expression faciale de la cible (4), au soin que celle-ci accorde à son corps (5) ainsi qu'aux lunettes (10) qu'elle peut porter.

Les lesbiennes, elles, se sont plus centrées sur des indices tels que les traits de la personne (11) et l'apparence que celle-ci peut véhiculer (8). Elles se sont également servies d'autres caractéristiques, comparativement aux autres juges mais, toutefois, de manière peu importante. Mentionnons à cet égard le degré de

masculinité ou de féminité de la personne (12), les accessoires portés (21), les joues (24), les problèmes de peau (29) ou encore la vision globale du visage (16).

Si l'on considère à présent les juges homosexuels, indépendamment de leur sexe, nous pouvons souligner le fait qu'ils utilisent plus souvent que les juges hétérosexuels les piercings que peut porter la cible masculine (6) ainsi que la position que celle-ci peut prendre pour la photo (15) afin d'inférer son homosexualité.

Les femmes hétérosexuelles quant à elles se serviraient surtout des bijoux portés (14) par les hommes pour dire d'eux s'ils sont homosexuels ou non. Il y aurait également tout un ensemble de caractéristiques utilisées principalement par ces juges, mais de façon fort peu courante. Citons la forme du visage (18), la pilosité (19), le nez (20), le front (23), la corpulence de la personne (28) ainsi que son cou (27) ou encore sa mâchoire (30).

Les hommes, indépendamment de leur orientation sexuelle, recouraient au maquillage porté (22), à l'attractivité perçue (25), au menton (26) ou encore aux oreilles de la cible (31). Cependant, ces caractéristiques ne sont pas fréquemment sélectionnées.

Enfin, les hommes hétérosexuels et les lesbiennes feraient usage du sourire (3) plus souvent que les deux autres groupes afin de dire d'un homme s'il est homosexuel. Ils utiliseraient également la bouche (7) des personnes. Toutefois, les gays mentionneraient cette dernière avec la même fréquence que les 2 autres types de juges.

Les juges de notre échantillon ont donc cité différentes caractéristiques auxquelles ils auraient recours afin de pouvoir inférer l'orientation sexuelle d'une personne. C'est suite à cela que nous avons pu mettre en évidence que les hommes homosexuels utiliseraient préférentiellement le regard et la démarche et que les femmes homosexuelles quant à elles se serviraient surtout de la coupe de cheveux et du niveau de masculinité ou de féminité de la personne. Mentionnons toutefois que ces participants ont généralement répondu en pensant aux

homosexuels de leur propre sexe : les gays décrivaient comment ils repéraient les autres gays, et vice versa pour les lesbiennes. Les hétérosexuels, eux, ont développé sur quoi ils se baseraient pour dire d'une personne qu'elle est homosexuelle, sans se centrer sur un sexe bien particulier. Il en ressort que la posture, le maquillage, les attitudes et la gestuelle seraient des indicateurs fréquents de l'orientation sexuelle selon eux, ainsi que les vêtements pour les hommes hétérosexuels.

Suite à la visualisation des photos à présent, nous avons pu cerner de façon plus objective sur quelles caractéristiques nos juges se basaient pour effectuer leur reconnaissance supposée.

En ce qui concerne la femme homosexuelle, les lesbiennes elles-mêmes utiliseraient préférentiellement les piercings présents, les vêtements ainsi que l'apparence de la personne. Les gays eux, se serviraient plus de l'expression du visage, de la présence ou non de bijoux ainsi que de la masculinité/féminité de la personne. Les femmes hétérosexuelles auraient une préférence pour l'utilisation du regard et les hommes hétérosexuels, pour la présence ou non de maquillage, les lunettes, la position prise pour la photo ainsi que pour la bouche de la dame.

Pour ce qui est de la vision de l'homme homosexuel, les lesbiennes rapportent fréquemment avoir recours aux traits du visage ainsi qu'à l'apparence de la personne. Les gays, comme pour juger une femme homosexuelle, utiliseraient l'expression de son visage, ainsi que le soin que la personne porte à son corps et les lunettes qu'elle peut porter. Ces juges homosexuels utiliseraient aussi fréquemment les piercings portés et la position que la personne peut prendre pour la photo. Les hommes hétérosexuels quant à eux, se serviraient essentiellement du teint de la personne (si elle est bronzée ou non) et des sourcils de celle-ci. Les femmes s'aideraient plus de la présence ou non de bijoux. Pour finir, ces juges hétérosexuels disent également fréquemment d'un homme qu'il est homosexuel en fonction de sa coupe de cheveux et des vêtements qu'il porte.

10.6 Inférences d'orientation sexuelle et homophobie

Pour clore la partie consacrée aux analyses statistiques des données que nous avons obtenues, nous allons nous pencher sur l'existence éventuelle d'une relation entre, d'une part, le nombre de réponses correctes concernant l'orientation sexuelle supposée des personnes cibles et, d'autre part, le score obtenu à l'échelle d'homophobie utilisée (IAH).

Nous voulons de cette façon tenter de voir si les personnes ayant un score élevé d'homophobie reconnaissent de manière plus exacte l'orientation sexuelle des personnes, en les voyant, ou bien si elles obtiennent des scores moins élevés que les juges s'étant vus octroyer des scores bas d'homophobie.

Nous irons également un peu plus loin que le thème principal de notre recherche, en analysant les liens pouvant exister entre le niveau d'homophobie et diverses variables, telles que le niveau d'études, l'âge ou encore le sexe des personnes.

Pour l'ensemble des analyses de ce chapitre, nous allons séparer les résultats obtenus à l'échelle d'homophobie par les juges hétérosexuels de ceux des juges homosexuels. Compte tenu du fait que les analyses concernant le gaydar ont montré que les homosexuels étaient meilleurs que les hétérosexuels quant au niveau de reconnaissance de l'orientation sexuelle, et que ceux-ci ont également obtenu des scores d'homophobie significativement inférieurs à ceux des hétérosexuels (T de Student avec estimation séparée des variances = -7.04944 ; $p=0.00000$), les résultats auraient été biaisés dans le sens d'une meilleure reconnaissance chez les personnes les moins homophobes si l'on procédait aux analyses en gardant ces deux groupes de juges ensemble.

A titre indicatif, le score moyen d'homophobie, pouvant varier entre 0 et 100 (du moins homophobe au plus homophobe), est de 15.75 chez les participants homosexuels, contre 35.15 chez les juges hétérosexuels.

10.6.1 Score d'homophobie et reconnaissance de l'orientation sexuelle

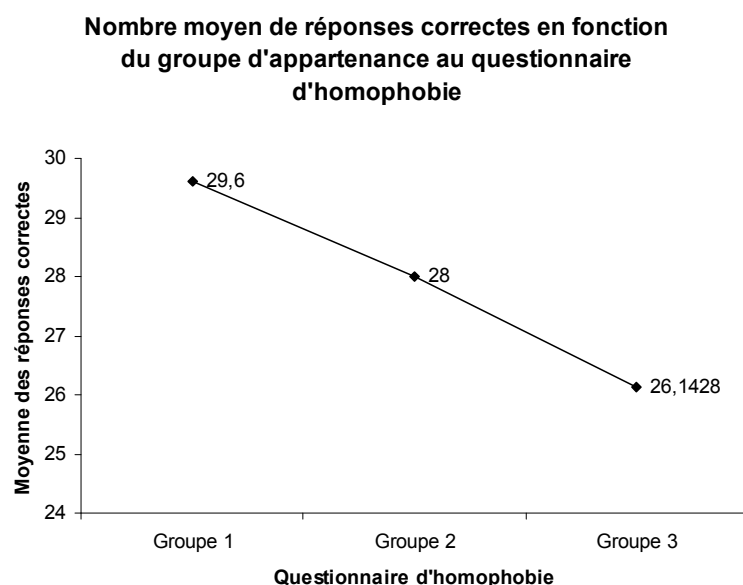
En ne prenant donc en considération que les résultats obtenus par les participants hétérosexuels, la régression simple correspondant (VD =nombre de réponses correctes ; VI =score d'homophobie) nous fournit les résultats suivants : une valeur de F de 4.721571 avec une probabilité de dépassement associée de 0.036.

Les juges les plus homophobes reconnaîtraient donc de manière statistiquement différente l'orientation sexuelle des personnes de notre échantillon, comparativement aux juges étant moins homophobes.

Pour avoir une idée du sens de cette différence, nous avons modifié les scores obtenus au questionnaire en fonction des 4 catégories d'homophobie décrites par Hudson et Ricketts en 1980, que nous avons rappelées dans la partie consacrée au matériel utilisé.

Nous obtenons alors 10 personnes dans le groupe 1, 23 juges dans le groupe 2 et 7 individus dans le groupe 3, aucun participant n'ayant obtenu une note renvoyant à un haut niveau d'homophobie (groupe 4).

Si l'on effectue à présent le calcul des scores moyens des réponses correctes obtenues en fonction de ces différents groupes d'appartenance, nous pouvons constater que les juges appartenant au groupe 1 ont un nombre moyen de réponses correctes de 29.6, ceux faisant partie du groupe 2, un score de 28 et enfin, ceux du groupe 3, un score moyen de 26.14286.



Nous pouvons donc conclure que, parmi les juges hétérosexuels de notre échantillon, ceux ayant reçu une note élevée d'homophobie reconnaissent significativement moins correctement l'orientation sexuelle des cibles qui leur ont été présentées, comparativement aux juges ayant obtenu des scores bas d'homophobie.

Si l'on procède maintenant en prenant en compte uniquement les juges homosexuels, nous obtenons une valeur de F de 0.001367 associée à une valeur de p de 0.950701 suite à la régression simple prenant en compte la variable dépendante « nombre de réponses correctes » et la variable indépendante « score d'homophobie ». Il existerait donc une très forte ressemblance quant au nombre de réponses correctes d'inférence d'orientation sexuelle entre les homosexuels ayant un faible score d'homophobie et ceux en ayant obtenu un plus élevé.

En effet, si l'on regroupe à présent ces juges en fonction des catégories d'homophobie, nous obtenons une moyenne de 31.78125 pour les 32 membres du groupe 1 et une note de 30.75 pour les 8 personnes appartenant au groupe 2.

Mais même si les plus « homophobes » des juges homosexuels ont moins bien reconnu l'orientation sexuelle des cibles, en moyenne, cette différence est loin d'être statistiquement significative.

Nous pouvons également constater ici que la grosse majorité des juges homosexuels a obtenu un score élevé de non homophobie, contrairement aux juges hétérosexuels qui, eux, se répartissaient plus entre les différents groupes possibles.

10.6.2 Score d'homophobie et niveau d'études

Nous voulons tenter de voir ici si les résultats développés par Seltzer en 1992 se trouvent confirmés par les données obtenues lors de notre recherche. Cet auteur avait en effet trouvé que les personnes ayant un niveau d'éducation moins élevé avaient tendance à manifester un nombre d'attitudes négatives plus important vis-à-vis des personnes homosexuelles.

En ne gardant que les juges hétérosexuels de notre échantillon et en calculant la corrélation existant entre le score obtenu à l'IAH et le nombre

d'années réussies depuis la première primaire, nous pouvons cependant conclure à un lien non significatif entre les deux.

En effet, avec une corrélation de -0.1357 et une probabilité de dépassement associée de 0.404, les personnes ayant fait plus d'études ne seraient pas significativement moins homophobes que celles en ayant fait moins, même si la corrélation obtenue va tout de même dans ce sens (elle est en effet négative).

10.6.3 Score d'homophobie et âge

Si l'on tente à présent de voir s'il existe un lien entre l'âge d'un individu (hétérosexuel dans ce cas) et son niveau d'homophobie, en recourant au calcul de la corrélation existant entre ces deux variables, nous obtenons une valeur de 0.2614 associée à une probabilité de dépassement de 0.103.

Ces variables ne seraient donc pas en lien de façon significative mais se montrent néanmoins fort proches de la significativité, au seuil de 10%. Cela indique que s'il devait y avoir un lien entre l'âge et l'homophobie, il irait sûrement dans le sens d'une plus forte homophobie chez les personnes les plus âgées.

10.6.4 Score d'homophobie et sexe

Pour finir, nous avons procédé à une dernière analyse afin d'étudier si le sexe d'une personne hétérosexuelle pouvait être un facteur explicatif de son degré d'homophobie.

Nous avons pour ce faire utilisé la même analyse qu'aux deux points précédents et avons obtenu une corrélation de -0.2063 et une valeur de p de 0.202.

A nouveau, ces deux variables ne seraient pas en lien de façon statistiquement significative, même si c'est plutôt d'une corrélation négative qui se dessine. Les hommes ayant été cotés 1 pour cette analyse (et les femmes 2), ceux-ci auraient donc peut-être tendance à se montrer plus homophobes que ne le feraient les femmes hétérosexuelles.

En conclusion, nous pouvons avancer que les hétérosexuels les plus homophobes de notre échantillon reconnaîtraient d'une manière significativement moins correcte l'orientation sexuelle des sujets cibles, comparativement aux hétérosexuels ayant un niveau moindre d'homophobie.

Cependant, nous n'avons pas pu constater pas de lien entre le niveau d'homophobie évalué par l'IAH et des variables telles que le niveau d'étude, l'âge ou encore le sexe de nos juges.

11. DISCUSSION

Nous allons à présent passer en revue les différents résultats que notre recherche nous a permis de mettre à jour et les mettre en relation avec nos hypothèses de base ainsi qu'avec les résultats décrits dans la littérature existante. Nous verrons ainsi si nos hypothèses se voient confirmées ou infirmées et, si cette seconde possibilité est d'application, ce qui a pu mener à cet état de fait.

Si l'on se penche tout d'abord sur le thème central de notre étude, le gaydar, nous pouvons constater d'emblée que les trois quarts de nos participants homosexuels (85% des gays et 70% des lesbiennes) pensent, avant toute tentative objective, pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes en les voyant, contre un peu moins d'un tiers des participants hétérosexuels. Cette première constatation corrobore les données de Westwood (1960) et de Saghir et Robins (1973), qui obtenaient respectivement une proportion de 67 et 71% de gays pensant détenir une faculté à reconnaître les homosexuels. Notons également que, tout comme Saghir et Robins, plus de gays, comparativement aux lesbiennes, pensent avoir cette aptitude.

En tentant ensuite de voir si cette croyance se vérifiait dans les faits, et en se limitant à la photographie de visages, nous avons aussi pu voir qu'en plus de leur croyance plus fréquente, les homosexuels étaient significativement meilleurs quant au taux de reconnaissances correctes effectuées, comparativement aux juges hétérosexuels. Si l'on procède à la mise en parallèle avec les études précédentes, nous pouvons constater que les sujets de Ambady, Conner et Hallahan (1999) décelaient l'orientation sexuelle des cibles dans 55% des cas, lorsque des photos étaient montrées, contre 62.13% dans notre recherche, tous juges confondus. Cependant, même si ce pourcentage est relativement similaire, ces auteurs ont également mis en exergue que les homosexuels seraient meilleurs dans la reconnaissance de l'orientation sexuelle, comparativement à leurs participants hétérosexuels.

Nous pouvons donc constater que nous obtenons les mêmes résultats que les études précédentes, à savoir une faculté chez les personnes homosexuelles à pouvoir reconnaître l'orientation sexuelle des personnes, à partir d'un simple regard. Notre recherche permet d'autant plus de renforcer cette constatation car

nous avons utilisé un grand nombre de photos ainsi que plus de participants que les études précédentes, tout en obtenant encore des résultats significatifs. Toutefois, ces conclusions ne seraient pas généralisables à la population homosexuelle de façon certaine. En effet, en utilisant des photographies, nous n'avons pu travailler qu'en 2 dimensions et sur les indices statiques du visage uniquement, perdant ainsi tout l'effet que peuvent jouer d'autres variables telles que la démarche, la forme du corps ou encore le style vestimentaire par exemple. Il serait intéressant de mener à nouveau une recherche de ce type en utilisant cette fois des personnes cibles réelles, permettant de la sorte de voir tous les indices pouvant aider à la reconnaissance. En effet, la « détection » se faisant généralement lors d'interactions dans la vie de tous les jours, étudier l'utilisation de la 3^{ème} dimension et des indices dynamiques serait peut-être plus éclairant en ce qui concerne cette aptitude, comparativement à des photographies de visage. De plus, la standardisation de nos photos n'étant pas optimale, un effet dû à celles-ci sous-tend peut-être les résultats que nous avons obtenus.

Si l'on essaie maintenant de voir s'il existe un effet renvoyant à une meilleure reconnaissance des cibles de sexe opposé à celui des juges à partir d'indices statiques, nous ne retrouvons pas les mêmes conclusions que celles tirées par Ambady, Conner et Hallahan en 1999.

En effet, au seuil classique de 5% tout du moins, les juges masculins n'ont pas mieux reconnu les femmes cibles et, inversement, les juges féminins n'ont pas mieux reconnu les cibles masculines.

Il en est de même en ce qui concerne une reconnaissance plus exacte de l'orientation sexuelle des cibles féminines, reconnaissance qui serait influencée par la présence d'indices statiques, plus éclairants quant à la préférence sexuelle des femmes comparativement à celle des hommes, selon ces auteurs. Même si les femmes sont en effet mieux reconnues que les hommes de notre échantillon, la différence de résultat n'est cependant pas significative. Mentionnons toutefois que leurs probabilités de dépassement associées n'étaient pas en dessous du seuil des 5% (0.08 pour la première hypothèse et 0.07 pour la seconde) et qu'il peut dès lors s'agir d'un effet dû à leur échantillon. Il ne nous est donc pas possible, avec les données empiriques disponibles de tirer une conclusion définitive concernant ces éventuels effets.

En ce qui concerne à présent le stéréotype selon lequel l'homme homosexuel serait efféminé et la femme homosexuelle serait d'allure masculine, nos résultats ne nous permettent pas de conclure à son utilisation pour dire d'une personne qu'elle est homosexuelle ou non, tout comme l'étude menée par Pillard en 1991. Toutefois, bon nombre d'études ont pu montrer que ce stéréotype était fortement utilisé pour inférer l'homosexualité d'un individu (Storms, 1978 ; Taylor, 1983 ; Herek, 1984 ; Deaux & Lewis, 1984 ; Dunkle & Francis, 1990 (cités par Dunkle & Francis, 1996) ; Helgeson, 1994 ; Alley & Dillon, 2001,...). Lorsque l'on se rend compte du nombre de recherches ayant toutes obtenu la même conclusion, il se pourrait que nos résultats soient obtenus à cause d'une particularité de notre design expérimental. En effet, en demandant directement à nos juges de décrire les cibles selon le degré de masculinité ou de féminité perçue, il se peut que ceux-ci aient pu se douter, par une transparence trop forte de cette question par exemple, que l'on voulait étudier si ce stéréotype était d'application. Il en aurait alors découlé un choix de réponse en fonction de cette connaissance, menant à ce que les juges puissent avoir répondu d'une manière « socialement acceptable » ou, tout du moins, d'une manière ne montrant pas qu'ils succombent aux stéréotypes courants.

Toutefois, lorsque l'on se penche sur les caractéristiques citées pour justifier le choix d'orientation sexuelle supposée, un constat s'impose de manière évidente : les indices se rapportant à des attributs socialement dits masculins et féminins sont bel et bien utilisés.

Si l'on regarde les cibles pour lesquelles au moins 80% des juges ont posé le bon jugement, on peut constater que pour les femmes hétérosexuelles (cibles n°10, 16, 29, 35 et 40), les notions de féminité, de maquillage, de bijoux et de cheveux longs sont fréquemment utilisées pour dire d'elles qu'elles sont hétérosexuelles. Pour les hommes hétérosexuels à présent (cibles n°1, 8, 14 et 23), les termes renvoyant à la masculinité, au manque de soin corporel ainsi qu'à la pilosité sont mentionnés de façon répétitive. Les femmes lesbiennes (cibles n°27, 37, 43 et 48) sont quant à elles habituellement dites masculines, ou tout du moins androgynes, non maquillées et aux cheveux courts. Enfin, pour le seul homme vu massivement homosexuel, la cible n°39, on retrouve des termes tels que le soin corporel, le bronzage et la présence de bijoux.

Ce constat est d'ailleurs renforcé si l'on analyse les caractéristiques citées pour les cibles qui ont été reconnues correctement dans moins de 20% des cas. On peut alors retrouver, pour les homosexuels dits majoritairement hétérosexuels, des traits féminins, la présence de maquillage et des cheveux longs pour la seule femme (cible n°16), et des traits durs ainsi que peu de soin corporel pour le seul homme (cible n°25). De plus, le seul homme hétérosexuel dit communément homosexuel (cible n°15), a été décrit comme étant efféminé et soigné.

On pourrait donc conclure, en ce qui concerne la masculinité et la féminité perçues, que nos juges n'ont pas voulu montrer qu'ils utilisaient ce stéréotype lorsque la question évaluant cela était posée de façon franche et transparente, mais qu'ils ont toutefois eu fréquemment recours aux indices renvoyant à cette catégorie lorsque la question n'était pas posée directement. Nous aurions peut-être obtenu des résultats différents si nous avions demandé à nos juges de dire sur quels indices ils se basaient pour inférer l'orientation sexuelle des cibles après leur avoir demandé d'évaluer le niveau de masculinité ou de féminité de celle-ci, la persistance de leur souhait de ne pas montrer qu'ils avaient recours à ce stéréotype ayant pu les empêcher de mentionner ce type d'indices.

En ce qui concerne à présent le lien éventuel entre l'orientation sexuelle et l'attractivité perçues, une conclusion peut être tirée : les juges hétérosexuels ont apprécié comme étant moins attractives les personnes qu'ils considéraient être homosexuelles. Cette constatation est à rapprocher de celles de Hunger, Hilderbrand et Madar (1982, cités par Dunkle & Francis, 1996), Dew (1985) et Dunkle et Francis (1996), qui ont montré que les personnes cibles sont plus souvent dites homosexuelles lorsqu'elles sont également dites non attractives. Ici, malgré le même type d'énoncé concernant la question posée (il s'agit du même que pour la masculinité/féminité), il se peut que nos juges n'aient pas vraiment pris conscience de l'hypothèse qui sous-tendait la question posée et donc, qu'ils n'aient pas voulu répondre de manière à cacher leur utilisation de ce stéréotype.

Notre hypothèse concernant les homosexuels, elle, ne s'est toutefois pas vue confirmée, ceux-ci n'ayant pas évalué de façon plus attractive les cibles qu'ils pensaient être homosexuelles. Une explication possible pourrait être que les homosexuels ne « rejettent » pas l'hétérosexualité de la même façon que cela est

observé chez les hétérosexuels envers l'homosexualité. Il n'en découlerait dès lors pas une moins bonne évaluation des cibles perçues comme hétérosexuelles.

Lorsque l'on étudie les caractéristiques fréquemment utilisées pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne, nos résultats sont pour la plupart en accord avec les études antérieures.

Si l'on commence par voir les caractéristiques utilisées a priori par les personnes, nos juges ont utilisé les mêmes indices que ceux rapportés par Carroll et Gilroy en 2002. En effet, leurs participants, pour inférer qu'un homme était homosexuel, disaient utiliser son style vestimentaire, les bijoux qu'il portait ainsi que sa coupe de cheveux. Nous pouvons également retrouver ces trois caractéristiques au sein de notre recherche, même si la coupe de cheveux et les bijoux ne sont pas cités de manière fort fréquente.

Lorsque l'on analyse à présent les caractéristiques citées lors de la tâche de reconnaissance pour dire d'une femme qu'elle est homosexuelle, nous pouvons à nouveau constater que les indices avancés sont globalement identiques à ceux énoncés dans les expérimentations précédentes. En effet, les cheveux ont été utilisés de façon prépondérante dans notre recherche, tout comme dans celles de Noack (1997, citée par Noack, 1998), Zipkin (1999), Krakauer et Rose (2002) ou encore Clarke et Turner (2007). Tout comme dans notre étude, une coupe de cheveux courte serait un des signes principaux de l'homosexualité féminine, même selon les lesbiennes elles-mêmes (Zipkin, 1999 et Clarke & Turner, 2007). Même si les piercings ne figurent qu'en 5^{ème} position dans notre recherche, Noack (1997, citée par Noack, 1998), Krakauer et Rose (2002) ainsi que Clarke et Turner (2007) les ont mentionnés comme indicateurs fréquents de lesbianisme. Un style vestimentaire particulier ou masculin a également été souvent mentionné par les participants de Krakauer et Rose (2002) ainsi que par ceux de Noack (1997, citée par Noack, 1998). Enfin, Krakauer et Rose (2002) ont mentionné que les femmes seraient également vues comme homosexuelles lorsqu'elles ne portent pas de maquillage, comme c'est également parfois suggéré par nos participants.

Nous pouvons donc constater que parmi les études traitant de cette thématique que nous avons pu recenser, tous les indices qu'elles avaient pu mettre en évidence ont été utilisés par nos participants, et globalement, dans le même ordre d'importance.

En ce qui concerne à présent les indices énoncés pour dire d'un homme qu'il est homosexuel, peu d'études ont été réalisées. Toutefois, la présence d'un « look homosexuel » revient dans les deux recherches que nous avons pu trouver (Rudd, 1992 et Clarke & Turner, 2007). Selon Rudd, ce style particulier serait caractérisé par une certaine féminité, des cheveux clairs ou décolorés, des t-shirts près du corps, des bijoux ou encore des piercings. A nouveau, cet ensemble de caractéristiques se retrouve parmi celles énoncées par nos participants.

Enfin, nous avons pu trouver que les hétérosexuels les plus homophobes de notre échantillon reconnaissent significativement moins correctement l'orientation sexuelle des personnes. Aucune étude n'ayant été réalisée à ce sujet, l'hypothèse que nous avançons n'était fondée sur aucune base empirique et s'est vue infirmée par nos données. Cependant, il se pourrait que ces personnes, par leur rejet des homosexuels, n'aient pas la possibilité d'entrer en contact avec eux (du moins de façon connue) et n'aient donc pas conscience d'éventuels traits communs à ceux-ci dont ils pourraient se servir pour inférer la préférence sexuelle des cibles.

En élargissant quelque peu le champ de notre recherche, nous avons également tenté de voir si certaines caractéristiques pouvaient venir influencer le score d'homophobie obtenu par nos participants : l'âge, le genre et le niveau éducationnel.

En ce qui concerne l'âge, aucun lien significatif n'a été trouvé, même si les résultats nous montrent que les personnes plus âgées auraient tendance à se montrer plus homophobes.

Pour le niveau éducationnel, contrairement à Seltzer (1992) et Lottes et Kuriloff (1994), nous n'avons pu mettre en évidence que les personnes ayant réalisé plus d'études seraient moins homophobes que celles en ayant effectué moins.

Enfin, en ce qui concerne le genre, nous n'avons à nouveau pu mettre à jour aucun lien significatif avec le niveau d'homophobie, même si différentes études ont pu

montrer que les hommes avaient tendance à se montrer plus homophobes (Kite, 1984, cité par Kurdek en 1988 ; Kurdek, 1988 ; et Kite & Whitley, 1995).

Mentionnons toutefois que les énoncés évaluant le niveau d'homophobie des personnes y répondant sont assez transparents et que les participants de notre étude ont pu y répondre d'une manière socialement acceptable, cachant ainsi leur véritable pensée. Cette absence apparente de lien proviendrait peut-être d'un effet dû à cette envie de désirabilité sociale.

Cependant, même si ce qui vient d'être énoncé n'était pas d'application, les hétérosexuels ayant participé à notre recherche possèdent fréquemment des connaissances homosexuelles, il se peut donc que ceux-ci soient dès lors réellement moins homophobes que ceux n'en connaissant pas, comme l'avaient déjà mentionné Bowman (1979), Glassner et Owen (1976) ou encore Gentry (1987), tous cités par Herek, en 1984.

CONCLUSION

12. CONCLUSION

Suite à la recherche que nous avons menée, différentes constatations ont pu être relevées.

Tout d'abord, nous avons pu mettre en évidence que notre hypothèse principale concernant le gaydar s'est vue confirmée. Les homosexuels, en plus de penser avoir une faculté pouvoir identifier l'orientation sexuelle d'autrui, arriveraient bel et bien à se reconnaître entre eux et ce, même s'ils ne disposent que d'indices visuels statiques (des photos de visages dans notre cas).

Toutefois, notre design expérimental ne pouvant pas être généralisé de façon certaine à la population, il serait intéressant de reproduire cette recherche dans un environnement réel, afin d'étudier l'impact de toute une série d'autres variables : statiques également mais provenant cette fois de l'ensemble du corps de la personne, ainsi que dynamiques, avec des aides telles que la démarche, la voix ou encore l'interaction qui peut se produire entre le juge et la cible.

Si l'on se penche à présent sur les indices utilisés par nos juges pour émettre leurs inférences, nous avons également pu observer que ceux-ci différaient en fonction de l'orientation sexuelle et du sexe du percevant.

Afin de dire qu'une femme est homosexuelle, les piercings et les vêtements portés constitueraient les signes principaux pour une juge homosexuelle, alors que les gays utiliseraient préférentiellement les bijoux portés ainsi que le niveau de masculinité perçu. Les hétérosexuels quant à eux, se serviraient du regard lorsque ce sont des juges féminines, et de l'absence de maquillage, du type de lunettes ou encore de la bouche de la personne, lorsque les juges sont masculins.

Pour inférer qu'un homme est homosexuel, les gays opteraient pour l'utilisation d'indices tels que le soin accordé au corps, l'expression faciale ou encore le style de lunettes porté. Les lesbiennes utiliseraient davantage la finesse des traits du visage ainsi que l'apparence de la personne. Ces deux groupes se serviraient également des piercings et de la position prise pour être photographié. Les juges hétérosexuels quant à eux, utiliseraient plus souvent la coupe de cheveux ainsi que les vêtements portés, même si les femmes se serviraient aussi de la présence de bijoux et les hommes, du teint de peau et du fait que les sourcils soient fins et/ou épilés.

A la lecture de ces quelques lignes, nous pouvons observer qu'une certaine importance est laissée à l'utilisation des stéréotypes : l'homosexualité masculine est perçue lorsque la personne est vue avec des attributs dits féminins (soin corporel, piercings, bronzage, sourcils épilés ou encore bijoux), alors que l'homosexualité féminine serait en lien avec davantage de particularités plus masculines (apparence et vêtements masculins, pas de maquillage, etc.).

Cependant, lorsque nous avons demandé de façon directe à nos participants de dire le niveau de masculinité ou de féminité perçu envers la personne photographiée, ce stéréotype ne revenait pas de manière statistiquement significative. Cela pourrait être expliqué, en tout ou en partie, par le fait que nos participants aient pu se douter que nous voulions étudier ce stéréotype fréquemment entendu. Dès lors, ils se peut qu'ils aient pu répondre de façon à montrer qu'ils n'y succombaient pas, biaisant ainsi les résultats obtenus.

Néanmoins, en étudiant le lien pouvant exister entre l'homosexualité et l'attractivité perçues, nous avons cette fois pu constater que nos juges hétérosexuels uniquement avaient évalué de manière significativement moins attractive les personnes qu'ils pensaient également être homosexuelles. Nos juges n'ayant peut-être pas ici à l'esprit l'hypothèse que nous voulions étudier, n'auraient par conséquent pas su modifier leurs réponses dans un sens plus acceptable socialement, permettant ainsi à cet effet de se marquer très fortement.

Il serait donc intéressant de mener une nouvelle étude permettant de contrôler ce biais éventuel afin de voir si ce stéréotype n'est réellement pas utilisé ou bien s'il l'est, mais uniquement lorsque les participants ne se doutent pas que nous étudions cela.

Enfin, le dernier point que nous avons pu mettre en lumière est que les hétérosexuels les plus homophobes de notre échantillon ont reconnu moins correctement l'orientation sexuelle des cibles montrées, comparativement à ceux l'étant moins.

Au moins une explication peut être avancée ici. De part leur rejet de l'homosexualité, il se pourrait que les homophobes ne soient pas en contact connu avec des homosexuels et qu'ils n'aient dès lors pas de représentation personnelle de ce à quoi « doivent ressembler » ceux-ci. De même, comme beaucoup de juges non homophobes possédaient également des connaissances homosexuelles, peut-être que ceux-ci ont acquis une certaine connaissance des « codes homosexuels », leur permettant ainsi de mieux les reconnaître.

A nouveau, une nouvelle recherche serait nécessaire afin de voir si le nombre de connaissances homosexuelles ou encore la fréquence avec laquelle nous sommes en interaction avec eux (activité professionnelle, sorties, amis,...) influence ou non le taux de reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE

13. BIBLIOGRAPHIE

- Abitbol, M. (2007). La voix dans tous ses états. In *Matière grise n°49*. RTBF.
- Abrams, D., Carter, J., & Hogg, M.A. (1989). Perceptions of male homosexuality: An application of social identity theory. *Social Behaviour*, 4(4), 253-264.
- Alley, T.R., & Dillon, N.E. (2001). Sex-linked carrying styles and the attribution of homosexuality. *The Journal of Social Psychology*, 14(5), 660-666.
- Ambady, N., Conner, B., & Hallahan, M. (1999). Accuracy of judgments of sexual orientation from thin slices of behavior. *Journal of Personality and Social Psychology*, 77(3), 538-547.
- Ambady, N., & Hallahan, M. (2002). Using nonverbal representations of behavior: Perceiving sexual orientation. In A.M. Galaburda, & S.M. Kosslyn (Eds.), *The languages of the brain* (chap. 19). Cambridge: Harvard University Press.
- Basow, S.A., & Braman, A.C. (1998). *Women and body hair : Social perceptions and attitudes*. *Psychology of Women Quarterly*, 22, 637-645.
- Beauvois, J.L., Deschamps, J.C., & Schadron, G. (2005). Vers la cognition sociale. In N. Dubois (Ed.), *Psychologie sociale de la cognition* (pp. 18-25). Paris: Dunod.
- Berger, G., Hank, L., Rauzi, T., & Simkins, L. (1987). Detection of sexual orientation by heterosexuals and homosexuals. *Journal of Homosexuality*, 13(4), 83-100.
- Bull, R., & Rumsey, N. (1988). *The social psychology of facial appearance*. New-York: Springer-Verlag.
- Campbell, B., Schellenberg, E.G., & Senn, C.Y. (1997). Evaluating measures of contemporary sexism. *Psychology of Women Quarterly*, 21(1), 89-102.

- Carroll, L., & Gilroy, P.J. (2002). Role of appearance and nonverbal behaviors in the perception of sexual orientation among lesbians and gay men. *Psychological Reports, 91*, 115-122.
- Clarke, V., & Turner, K. (2007). Clothes maketh the queer ? Dress, appearance and the construction of lesbian, gay and bisexual identities. *Feminism & Psychology, 17*(2), 267-276.
- Cutting, J.E., & Kozlowski, L.T. (1977). Recognizing friends by their walk: Gait perception without familiarity cues. *Bulletin of the Psychonomic Society, 9*(5), 353-356.
- Davis, C.M., Yarber, W.L., Bauserman, R., Schreer, G., & Davis, S.L. (Eds.). (1998). *Handbook of sexuality-related measures*. London, New Delhi: Sage Publications.
- Deaux, K., & Lewis, L.L. (1984). Structure of gender stereotypes : Interrelationships among components and gender label. *Journal of Personality and Social Psychology, 46*(5), 991-1004.
- Dew, M.A. (1985). The effect of attitudes on inferences of homosexuality and perceived physical attractiveness in woman. *Sex Roles, 12*(1/2), 143-155.
- Dewandeler, E. (2005). *Statut, stéréotype et justification: L'impact des relations structurelles sur le stéréotype de l'homme homosexuel et ses fonctions de justification*. Liège: Université de Liège, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ULg).
- DiLallo, K., & Krumholtz, J. (1994). *The unofficial gay manual*. New York: Broadway.
- Dunkle, J., & Francis, P. (1996). "Physical attractiveness stereotype" and the attribution of homosexuality revisited. *Journal of Homosexuality, 30*(3), 13-29.

- Ehrlich, L.G. (1981). The pathogenic secret. In J.W. Chesebro (Ed.), *Gayspeak: Gay male & lesbian communication* (pp.130-141). New York: Pilgrim.
- Finlay, B., & Scheltema, K.E. (1991). The relation of gender and sexual orientation to measures of masculinity, femininity, and androgyny: A further analysis. *Journal of Homosexuality*, 21(3), 71-85.
- Frable, D.E.S., Platt, L., & Hoey, S. (1998). Concealable stigmas and positive self-perceptions: Feeling better around similar others. *Journal of Personality and Social Psychology*, 74(4), 909-922.
- Gould, S.J. (1983). *La mal-mesure de l'homme : L'intelligence sous la toise des savants*. Paris : Ramsay.
- Haddock, G., Zanna, M.P., & Esses, V.M. (1993). Assessing the structure of prejudicial attitudes: The case of attitudes toward homosexuals. *Journal of Personality and Social Psychology*, 65(6), 1105-1118.
- Haslam, N., & Levy, S.R. (2006). Essentialists beliefs about homosexuality : Structure and implications for prejudice. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 32(4), 471-485.
- Helgeson, V.S. (1994). Prototypes and dimensions of masculinity and femininity. *Sex Roles*, 31(11-12), 653-682.
- Herek, G.M. (1984). Beyond "Homophobia": A social psychological perspective on attitudes toward lesbians and gay men. *Journal of Homosexuality*, 10(1-2), 1-21.
- Herek, G.M., & Capitano, J.P. (1996). "Some of my best friends": Intergroup contact, concealable stigma, and heterosexuals' attitudes toward gay men and lesbians. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 22(4), 412-424.
- Hudson, W., & Ricketts, W. (1980). A strategy for the measurement of homophobia. *Journal of Homosexuality*, 5(4), 357-372.

- Jackson, L.A., & Sullivan, L.A. (1989). Cognition and affect in evaluations of stereotyped group members. *The Journal of Social Psychology, 129*(5), 659-672.
- Jacobs, G. (1996). Lesbian and gay male language use: A critical review of the literature. *American Speech, 71*(1), 49-71.
- Jussim, L., Nelson, T.E., Manis, M., & Soffin, S. (1995). Prejudice, stereotypes, and labeling effects : Sources of bias in person perception. *Journal of Personality and Social Psychology, 68*(2), 228-246.
- Krakauer, I.D., & Rose, S.M. (2002). The impact of group membership on lesbians' physical appearance. *Journal of Lesbian Studies 6*(1), 31-43.
- Kurdek, L.A. (1988). Correlates of negative attitudes toward homosexuals in heterosexual college students. *Sex Roles, 18*(11/12), 727-738.
- Lhomond, B. (1997). Le sens de la mesure. Le nombre d'homosexuel/les dans les enquêtes sur les comportements sexuels et le statut de groupe minoritaire. *Sociologie et Sociétés, 29*(1), 61-69.
- Linville, S.E. (1998). Acoustic correlates of perceived versus actual sexual orientation in men's speech. *Folia Phoniatica et Logopaedica, 50*(1), 35-48.
- Lottes, I.L., & Kuriloff, P.J. (1994). The impact of college experience on political and social attitudes. *Sex Roles, 31*(1-2), 31-54.
- MacDonald, A.P., & Games, R.G. (1974). Some characteristics of those who hold positive and negative attitudes toward homosexuals. *Journal of Homosexuality, 1*(1), 9-27.
- Madon, S. (1997). What do people believe about gay males? A study of stereotype content and strength. *Sex Roles, 37*(9-10), 663-685.

- Masser, B., & Abrams, D. (1999). Contemporary sexism: The relationships among hostility, benevolence, and neosexism. *Psychology of Women Quarterly*, 23, 503-517.
- McCreary, D.R. (1994). The male role and avoiding femininity. *Sex Roles*, 31(9-10), 517-531.
- Morin, S.F., & Garfinkle, E.M. (1981). Male homophobia. In J.W. Chesebro (Ed.), *Gayspeak: Gay male & lesbian communication* (pp.117-129). New York: Pilgrim.
- Nicholas, C.L. (2004). Gaydar: Eye-gaze as identity recognition among gay men and lesbians. *Sexuality & Culture*, 8(1), 60-86.
- Noack, A. (1998). *Building identities, building communities: Lesbian women and gaydar*. Toronto, Ontario: York University.
- Painter, D.S. (1981). Recognition among lesbians in straight settings. In J.W. Chesebro (Ed.), *Gayspeak: Gay male & lesbian communication* (pp.68-79). New York: Pilgrim.
- Pérée, F.P. (2005). *Analyse multivariée et utilisation de logiciels statistiques*. Liège, Belgium : Les Éditions de l'Université de Liège.
- Rudd, N.A. (1992). Clothing as a signifier in the perceptions of college male homosexuals. *Semiotica*, 91(1-2), 67-78.
- Runeson, S., & Frykholm, G. (1983). Kinematic specification of dynamics as an informational basis for person-and-action perception: Expectation, gender recognition, and deceptive intention. *Journal of Experimental Psychology: General*, 112(4), 585-615.
- Schneider, D.J. (2004). *The psychology of stereotyping*. New York: Guilford Press.

- Seltzer, R. (1992). The social location of those holding antihomosexual attitudes. *Sex Roles, 26*(9/10), 391-398.
- Shelp, S.G. (2002). Gaydar: Visual detection of sexual orientation among gay and straight men. *Journal of Homosexuality, 44*(1), 1-14.
- Simon, A. (1995). Some correlates of individuals' attitudes toward lesbians. *Journal of Homosexuality, 29*(1), 89-103.
- Steffensmeier, D., & Steffensmeier, R. (1974). Sex differences in reactions to homosexuals: Research continuities and further developments. *The Journal of Sex Research, 10*(1), 52-67.
- Stewart, W. (1995). *Cassell's queer companion. A dictionary of lesbian and gay life and culture*. London: Cassell.
- Storms, M.D. (1978). Attitudes toward homosexuality and femininity in men. *Journal of Homosexuality, 3*(3), 257-263.
- Taylor, A. (1983). Conceptions of masculinity and femininity as a basis for stereotypes of male and female homosexuals. *Journal of Homosexuality, 9*(1), 37-53.
- Thornhill, R., & Gangestad, S.W. (1999). Facial attractiveness. *Trends in Cognitive Sciences, 3*(12), 452-460.
- Van de Ven, P., Bornholt, L., & Bailey, M. (1996). Measuring cognitive, affective, and behavioral components of homophobic reaction. *Archives of Sexual Behavior, 25*(2), 155-179.
- Van Sant, G. (2003). *Elephant*. MK2 Diffusion.
- West, D.J. (1970). *Homosexualité*. Bruxelles: Charles Dessart.

Whitley Jr., B.E., & Kite, M.E. (1995). Sex differences in attitudes toward homosexuality: A comment on Oliver and Hyde (1993). *Psychological Bulletin*, 117(1), 146-154.

Zebrowitz, L.A. (1996). Physical appearance as a basis of stereotyping. In C.N. Macrae, C. Stangor, & M. Hewstone (Eds.), *Steteotypes and stereotyping*. New York, London: The Guilford Press.

Zipkin, D. (1999). The myth of the short-haired lesbian. *Journal of lesbian studies*, 3(4). 91-101.

TABLE DES MATIÈRES

14. TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. <u>Introduction</u> | 4 |
| PARTIE THÉORIQUE | |
| 2. <u>Historique : morphopsychologie</u> | 8 |
| 3. <u>Le Gaydar</u> | 10 |
| 3.1 Définitions | 11 |
| 3.2 « Adaptive gaydar » vs. « Generic gaydar » | 12 |
| 3.3 Le gaydar en tant qu'aptitude propre aux homosexuels | 14 |
| 3.4 Modalités de fonctionnement du gaydar | 15 |
| 3.4.1 Gaydar basé sur des indices dynamiques | 15 |
| 3.4.2 Gaydar basé sur des indices statiques | 22 |
| 3.4.3 Gaydar par fixation visuelle | 24 |
| 3.4.4 Gaydar auditif | 27 |
| 4. <u>Les stéréotypes : explicateurs du jugement d'orientation sexuelle supposée ?</u> | 29 |
| 4.1 Définitions | 29 |
| 4.2 Explications théoriques à l'utilisation des stéréotypes | 30 |
| 4.3 Stéréotypes et homosexualité | 32 |
| 4.4 Stéréotypes et inférences d'orientation sexuelle | 35 |
| 4.4.1 Stéréotypes et masculinité/féminité | 35 |
| 4.4.2 Stéréotypes et perception visuelle de caractéristiques corporelles | 37 |
| 4.4.2.1 Stéréotypes basés sur des indices dynamiques | 38 |
| 4.4.2.2 Stéréotypes basés sur des indices statiques | 38 |
| 5. <u>Attractivité perçue et inférence d'orientation sexuelle</u> | 42 |
| 6. <u>Homophobie et inférence d'orientation sexuelle</u> | 44 |
| 6.1 Définitions | 44 |
| 6.2 Caractéristiques en lien avec le niveau d'homophobie | 45 |
| 6.2.1 Genre et homophobie | 46 |
| 6.2.2 Niveau éducationnel et homophobie | 47 |
| 6.2.3 Autorité et homophobie | 47 |
| 6.2.4 Croyances religieuses et homophobie | 48 |
| 6.2.5 Possibilité de contacts avec des homosexuels et homophobie | 49 |
| 6.2.6 Sexisme et homophobie | 49 |
| 6.2.7 Rigidité des rôles sexuels et homophobie | 49 |
| 6.2.8 Rigidité cognitive et homophobie | 50 |

PARTIE PRATIQUE

| | |
|--|----|
| 7. <u>Introduction</u> | 52 |
| 8. <u>Hypothèses</u> | 53 |
| 8.1 Aptitude homosexuelle | 53 |
| 8.2 Masculinité/féminité | 53 |
| 8.3 Attractivité | 54 |
| 8.4 Homophobie | 54 |
| 8.5 Indices dynamiques vs. indices statiques | 55 |
| 8.6 Caractéristiques faciales privilégiées | 55 |
| 9. <u>Méthode de travail</u> | 56 |
| 9.1 Sujets cibles | 56 |
| 9.1.1 Participants | 56 |
| 9.1.2 Introduction à l'étude | 57 |
| 9.1.3 Matériel | 58 |
| 9.1.4 Analyses statistiques de l'échantillon | 59 |
| 9.2 Sujets juges | 62 |
| 9.2.1 Participants | 62 |
| 9.2.2 Introduction à l'étude | 63 |
| 9.2.3 Matériel | 64 |
| 9.2.4 Analyses statistiques de l'échantillon | 66 |
| 10. <u>Analyses statistiques des données obtenues</u> | 70 |
| 10.1 Gaydar | 70 |
| 10.1.1 Reconnaissance supposée de l'orientation sexuelle et orientation sexuelle du juge | 70 |
| 10.1.2 Aptitude homosexuelle ? | 71 |
| 10.2 Reconnaissance de l'orientation sexuelle et caractéristiques des cibles | 74 |
| 10.2.1 Effet de l'orientation sexuelle des cibles sur le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle | 74 |
| 10.2.2 Effet du sexe des cibles sur le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle | 75 |
| 10.2.3 Effet de l'interaction de l'orientation sexuelle*sexe sur le taux de reconnaissance de l'orientation sexuelle | 76 |
| 10.2.4 Reconnaissance privilégiée de l'orientation sexuelle des cibles du sexe opposé à celui des juges ? | 76 |
| 10.3 Inférences d'orientation sexuelle et stéréotype de masculinité-féminité | 77 |
| 10.3.1 Les femmes cibles perçues comme étant lesbiennes sont-elles évaluées comme étant plus masculines que celles étant dites hétérosexuelles ? | 78 |
| 10.3.2 Les hommes cibles perçus comme étant homosexuels sont-ils évalués comme étant plus féminins que ceux dit hétérosexuels ? | 79 |

| | | |
|----------|---|-----|
| 10.4 | Inférences d'orientation sexuelle et attractivité perçue | 81 |
| 10.4.1 | Les homosexuels jugent-ils plus favorablement les personnes qu'ils perçoivent homosexuelles ? | 82 |
| 10.4.2 | Les hétérosexuels jugent-ils moins favorablement les personnes qu'ils perçoivent homosexuelles ? | 82 |
| 10.5 | Caractéristiques utilisées pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne | 83 |
| 10.5.1 | Caractéristiques utilisées a priori pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne | 84 |
| 10.5.1.1 | <i>Caractéristiques utilisées a priori, indépendamment du groupe d'appartenance des juges</i> | 85 |
| 10.5.1.2 | <i>Caractéristiques utilisées a priori, en fonction du groupe d'appartenance des juges</i> | 86 |
| 10.5.2 | Caractéristiques utilisées pour inférer l'orientation sexuelle d'une personne, en voyant les photos des sujets cibles | 89 |
| 10.5.2.1 | <i>Caractéristiques utilisées pour dire d'une femme qu'elle est homosexuelle</i> | 90 |
| 10.5.2.2 | <i>Caractéristiques utilisées pour dire d'un homme qu'il est homosexuel</i> | 94 |
| 10.6 | Inférences d'orientation sexuelle et homophobie | 99 |
| 10.6.1 | Score d'homophobie et reconnaissance de l'orientation sexuelle | 100 |
| 10.6.2 | Score d'homophobie et niveau d'études | 101 |
| 10.6.3 | Score d'homophobie et âge | 102 |
| 10.6.4 | Score d'homophobie et sexe | 102 |
| 11. | <u>Discussion</u> | 104 |
| 12. | <u>Conclusion</u> | 112 |
| 13. | <u>Bibliographie</u> | 116 |
| 14. | <u>Table des matières</u> | 124 |